



## **Rapport d'activités 2009**

Mai 2010



## Sommaire

- I. Introduction
- II. Contexte
  - 1. Rappel des objectifs fixés dans le plan stratégique 2009-2011
  - 2. L'évolution du contexte au cours de l'année 2009
- III. L'évaluation du plan stratégique
  - 1. Chiffres clefs et indicateurs en 2009
  - 2. Vue synthétique de l'état d'avancement des principaux projets
  - 3. La mise en œuvre de la stratégie territoriale en 2009
- IV. Secteur Développement et Secteur Tourisme
  - A. Direction de l'Équipement et des Infrastructures
    - A.1. Mission et objectifs
    - A.2. Plan d'investissements et budget
      - A.2.A. Tableaux récapitulatifs
      - A.2.B. Programmation et réalisations 2009 du plan d'investissement en 2009
        - A.2.B.1 La mise en œuvre de nouveaux espaces
          - Mise en œuvre des zones d'activités prioritaires
          - Mobilisation des potentialités du plan de secteur
          - Préparation des dossiers relatifs aux futurs espaces économiques
          - Finalisation de l'équipement des zones d'activités économiques «classiques»
        - A.2.B.2. Consolidation de l'offre en infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises
        - A.2.B.3 La mise en œuvre des autres projets
          - Le centre funéraire de Frasnes-lez-Anvaing
          - Le développement de structures d'accueil pour la petite enfance
          - Le développement d'infrastructures de production d'énergie verte
    - A.3. L'activité immobilière en 2009
      - A.3.A. Tableau récapitulatif
      - A.3.B. Les ventes de terrains industriels
      - A.3.C. L'hébergement des entreprises en 2009
    - A.4. Les autres activités

- B. Direction de la Valorisation du Territoire
  - B.1. Mission et objectifs
  - B.2. Stratégie et réseaux
  - B.3. Activités en 2009
    - B.3.1. Mobilisation de moyens
    - B.3.2. Aménagement, urbanisme et planification
      - Projet Phare
      - Services aux communes
    - B.3.3. Mobilité
    - B.3.4. Actions en matière de Tourisme
      - Initiative à l'échelle des communes
      - Projet d'intérêt général
      - Marketing touristique
- C. Direction des Moyens Généraux
  - C.1. Mission et objectifs
  - C.2. Activités en 2009
    - C.2.1. Finances
    - C.2.2. Contrôle budgétaire
    - C.2.3. Volet juridique
    - C.2.4. Gestion des Ressources Humaines
    - C.2.5. Le Volet TIC
    - C.2.5. Actions visant à renforcer la compétitivité des entreprises
- V. Secteur Crématorium
- VI. Secteur Participations
- VII. Secteur Parcs
- VIII. Communication et identité
- IX. Formation des administrateurs
- X. Comptes 2009 consolidés (bilan et compte de résultats) et commentaires sur les comptes
- XI. Annexes

## I. Introduction

Conformément au décret du 19 juillet 2006, le présente exercice consiste à réaliser une évaluation de l'avancement du plan triennal couvrant la période 2009-2011, lui-même se présentant comme une actualisation du plan stratégique 2008-2010.

Cette évaluation s'efforce de mettre en parallèle le programme proposé dans les dits plans et son état d'avancement à la clôture de l'exercice 2009.

De manière synthétique, 2009 est une année qui a permis la mise en chantier de projets ambitieux en terme de développement du territoire. Ces nouveaux projets permettent d'une part de consolider les métiers traditionnels de l'Agence Intercommunale et d'autre part d'en élargir le champ d'action.

Rappelons que certains de ces projets sont subventionnés par les fonds régionaux et européens et sont caractérisés par un calendrier de mise en œuvre très court. Ils sont donc prioritaires.

Pour certains autres projets tels la mise en œuvre des zones d'activités prioritaires, IDETA reste tributaire de la maîtrise foncière sur laquelle il est difficile d'établir une projection précise.

Notons d'emblée qu'au cours de l'année 2009, les financements des projets Centre Transfrontalier des Entreprises (CTE) et Alpha et Oméga (coopération transfrontalière en matière de crémation) ont été validés par les autorités compétentes.

Dans une année de crise économique et financière où le ralentissement de l'activité a été largement ressenti, l'Agence Intercommunale a, au travers de ses différents projets, contribué au soutien du développement de la région.

L'investissement consacré permettra ainsi, d'offrir lors de la reprise un environnement propice au développement de nouvelles initiatives dans la région et ce, dans une perspective à long terme.

En terme de communication, soulignons que l'identité Wallonie picarde a trouvé son plein succès auprès des différents acteurs du territoire de sorte que l'ancienne appellation Hainaut occidental n'est plus que rarement citée.

Nous espérons qu'au travers de la lecture du présent rapport, le lecteur pourra conclure à la participation active et majeure de l'Agence Intercommunale au développement de notre belle région.

## **II. Contexte**

### **1. Rappel des objectifs fixés dans le plan stratégique 2009-2011**

Les objectifs fixés dans le plan stratégique sont de 3 ordres :

- les objectifs d'efficacité économique qui visent principalement à mesurer la création de valeur;
- les objectifs d'efficacité de gestion qui visent à vérifier l'efficacité apportée dans la gestion ou la recherche des moyens à mettre en œuvre;
- les objectifs de qualité de service qui sont quant à eux orientés vers les utilisateurs des services de l'Intercommunale.

L'ensemble de ces objectifs a été décliné dans un tableau d'indicateurs avec fixation de valeurs cibles. Sont repris en partie III.1. les dites valeurs ainsi que le niveau finalement atteint en 2009.

### **2. L'évolution du contexte au cours de l'année 2009**

Le ralentissement économique s'annonçait fin 2008 comme conséquence à la crise financière mondiale. Celle-ci a fortement entravé les capacités de financement des entreprises d'une part parce que l'accès au crédit pour les investissements à risques est devenu très difficile, d'autre part parce qu'elles ont perdu beaucoup de liquidités sur les marchés financiers.

Si les investissements propres de l'Intercommunale ont pu se réaliser grâce aux subventions et aux lignes de financement obtenues, les projets privés qui ont pu se concrétiser n'ont pas été légion et dès juin 2009, l'objectif de ventes de terrains industriels a été ramené à 50% (de 6.750.000 € à 3.375.000 €). Finalement, la vente de terrains s'est clôturée à 2.630.507 €, soit 39 % de l'objectif initial.

A la fin de l'année toutefois, la diminution importante des taux d'intérêt et la détente sur les marchés financiers semblaient aider la reprise des investissements qualitatifs.

En matière réglementaire, au-delà des dispositions de droit wallon, la législation fédérale en matière de marchés publics, l'AR du 29 septembre 2009 – MB 02.10.2009- modifiant la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services introduit certaines précisions issues de la jurisprudence récente de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Aussi, une clarification a été apportée en matière de motivation adéquate à transmettre aux candidats évincés, de même que certaines dispositions permettant une simplification administrative accrue.

Plus ailleurs, la publication au Moniteur belge du 26 mai 2009 du décret du 30 avril 2009 relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, des Intercommunales et des sociétés de logement de service public établit de nouvelles règles en matière de désignation des cabinets chargés de l'audit des comptes.

Est notamment prévue l'impossibilité de confier plus de deux mandats successifs de trois années à un même cabinet (ou structure ayant un lien juridique d'apparentement), l'obligation de se conformer stricto sensu à la législation sur les marchés publics et, enfin, l'obligation pour les réviseurs de transmettre un rapport de transparence au moment de sa soumission. Il conviendra donc d'y être parfaitement attentif lors de la désignation du futur adjudicataire devant effectuer une mission de cet ordre pour les exercices 2010 à 2012 inclus.

Plus spécifiquement, pour ce qui concerne le secteur « Crématorium », le Décret du 6 mars 2009 modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures - M.B. du 26/03/2009, p. 24240 - a introduit certaines dispositions spécifiques aux opérations cinéraires et aux modalités administratives auxquelles doit désormais se conformer le crématorium des «Blancs Arbres». Aussi, la procédure en vigueur ainsi que les pièces administratives se calquent sur les dispositions précitées.

Souignons par ailleurs que bien que non programmée dans le plan stratégique 2009-2011, une réflexion a été lancée sur l'hébergement des services de l'Intercommunale au terme de 3 ans, considérant que la situation actuelle n'est plus appropriée en termes d'espace et de fonctionnalité. Elle aboutira sur une prise de décision définitive au cours du premier semestre 2010.

En termes d'organisation, un nouvel organigramme basé sur une direction générale et trois directions opérationnelles a été proposé et adopté lors du Conseil d'administration du 9 septembre 2009. Il est repris en annexe.

La présente évaluation sera déjà réalisée selon cette nouvelle structure avec présentation des résultats selon les 3 directions :

- la Direction de l'Équipement et des Infrastructures qui a fusionné les activités du bureau de projet et du pôle immobilier (DEI) ;
- la Direction de la Valorisation du Territoire qui reprend le pôle service aux communes et le pôle Tourisme (DVT) ;
- la Direction des Moyens Généraux qui reprend les pôles services stratégiques et stimulation économique (DMG).

### III. L'évaluation du plan stratégique

#### 1. Chiffres clefs et indicateurs 2009

##### ✚ Les chiffres clefs en 2009

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Investissements        | 11.431.560 € |
| Ventes de terrains     | 2.630.507€   |
| Résultat de l'exercice | 6.679.771    |
| Secteur développement  | 117.978 €    |
| Secteur tourisme       | 10.154€      |
| Secteur participations | 6.537.698    |
| Secteur parcs naturels | 42.291       |
| Secteur crématorium    | - 28.350     |
| Nombre d'ETP           | 62,7         |

##### ✚ Les indicateurs d'efficacité socio-économique

| Objectif                             | Indicateur  | Secteur       | Valeur cible plan stratégique 2009-2011        | Réalisé 2009                                   |
|--------------------------------------|---|---------------|--|--|
| Création de richesses                | Résultat net Produits totaux                      | Consolidé     | 10%  | 39%  |
| Assurer un stock terrains minimum    | Stock disponible                                  | Développement | 18 ha  | 25,6 ha  |
|                                      | Acquisitions de terrains selon plan d'acquisition | Développement | 60%  | 45%  |
| Ventes de Terrains commercialisables | Ventes réalisées /Ventes projetées                | Développement | 100%<br>6.750.000 €<br>15 ha<br>15 entreprises | 39%<br>2.630.507 €<br>7,2 ha<br>14 entreprises |

Pour le secteur développement, les objectifs de gestion de stock ont été fortement influencés et ce, de façon négative, par le contexte économique de l'année 2009 et à fortiori par la crise financière qui a touché de plein fouet les investisseurs qu'ils soient déjà engagés ou simplement en devenir.

Disposer d'un stock minimum de terrains commercialisables implique :

- de disposer des terrains au sein des zones d'activités projetées. L'Intercommunale n'a pas l'entière maîtrise des délais d'acquisition. Toutefois, le suivi administratif régulier auprès des administrations permet de réduire sensiblement les délais de traitement;
- d'équiper rapidement les terrains afin de leur donner une vocation économique.

L'objectif initial pour 2009 était d'acquérir 263,5 ha (budget de 5.219.305 €). Cet objectif était difficilement atteignable suite aux difficultés rencontrées principalement sur la zone de Ghislenghien III.

En septembre, suite à la révision budgétaire, cet objectif a été réduit à 80 % (210,5 ha et budget de 4.170.000 €).

Finalement, seuls 45 % du budget révisé ont été consommés principalement dû au fait que les indemnités réellement versées, notamment sur Tournai Ouest III, sont finalement moins élevées que les montants provisionnés au départ de façon très prudente par le CAI.

| Localisation                     | Budget (€)       | Budget Révisé(€) | Valeur d'acquisition (€) | Indemnités (€) | Total (€)        | Tx de réalisation ./ Budget révisé |
|----------------------------------|------------------|------------------|--------------------------|----------------|------------------|------------------------------------|
| Acq. ZAE Ath Ghislenghien        | 81.805           | 82.000           | 27.642                   | 10.408         | 38.050           | 46%                                |
| Acq. ZAE Tournai-Ouest 3         | 3.000.000        | 2.450.000        | 1.078.331                | 331.661        | 1.409.992        | 58%                                |
| Acq. ZAE Leuze Europe 2          | 250.000          | 750.000          | 161.230                  | 103.997        | 265.227          | 35%                                |
| Acq. ZAEP Ath Ghislenghien 3     | 850.000          | 200.000          | 0                        | 11.491         | 11.491           | 6%                                 |
| Acq. ZAEP Frasnes Sucrierie      | 507.500          | 150.000          | 0                        | 0              | 0                | 0%                                 |
| Acq. ZAE Ext Lessines Nord       | 530.000          | 530.000          | 0                        | 0              | 0                | 0%                                 |
| Acq. ZAE Port Pecq               | 0                | 0                | 52.658                   | 20.497         | 73.155           | -                                  |
| Acq. ZAE Ghislenghien autres 1-3 | 0                | 8.000            | 0                        | 0              | 0                | 0%                                 |
| Acq. ZAE Hurtrie                 | 0                | 0                | 45.040                   | 0              | 45.040           | -                                  |
| Acq. ZAE Tournai 1&2             | 0                | 0                | 14.103                   | 0              | 14.103           | -                                  |
| <b>Total Général</b>             | <b>5.219.305</b> | <b>4.170.000</b> | <b>1.379.004</b>         | <b>478.054</b> | <b>1.857.058</b> | <b>45%</b>                         |

Le stock de terrains commercialisables au 31.12.2009 était de 25 hectares 60 centiares, le minimum étant fixé à 18 hectares pour fin 2009. Parmi ceux-ci, 12,55 ha font actuellement l'objet d'options.

| Terrains commercialisables hors options |       |
|---|-------|
|   | En ha |
| ZAE Ath-Ghislenghien 1 & 2 :            | 0,9   |
| PAE Enghien Qualitis :                  | 3,07  |
| ZAE Leuze-Europe 2                      | 4,51  |
| ZAE Péruwelz Champ Lionne :             | 3,66  |
| ZAE Tournai Ouest 1                     | 0,12  |
| ZAE Tournai Ouest 2                     | 0,79  |
| Total ha commercialisables              | 13,05 |
| Terrains commercialisables en options   |       |
|   | En ha |
| ZAE Ath-Ghislenghien 1 & 2 :            | 1,04  |
| PAE Enghien Qualitis :                  | 0,26  |
| ZAE Leuze-Europe 2                      | 7,85  |
| ZAE Péruwelz Champ Lionne :             | 0     |
| ZAE Tournai Ouest 1                     | 0     |
| ZAE Tournai Ouest 2                     | 1,23  |

Les ventes de terrains 2009 ont été, comme nous l'annoncions en amont, faibles par rapport aux objectifs initiaux (voir également supra- Direction de l'Equipeement et des Infrastructures).

| Clients investisseurs terrains | Budget 2009  | Budget révisé | Réalisé 2009 | Total ./ Budget initial |
|--------------------------------|--------------|---------------|--------------|-------------------------|
| ZAE TOU1&2                     | 3.350        |               | 441          | 13%                     |
| ZAE GHI&2                      | 575          |               | 1.186        | 206%                    |
| ZAE Péruwelz Ch. Lionne        | 625          |               | 168          | 27%                     |
| ZAE Qualitis                   | 1.050        |               | 802          | 76%                     |
| ZAE Leuze Europe 2             | 1.150        |               | 0            | 0%                      |
| ZAE Pecq Port                  | 0            |               | 0            | -                       |
| Abandon d'acomptes             |              |               | 34           |                         |
| <b>Total Général</b>           | <b>6.750</b> | <b>3.375</b>  | <b>2.630</b> | <b>39%</b>              |



## Les indicateurs d'efficience de gestion

| Objectif                           | Indicateur  | Secteur        | Valeur cible plan stratégique 2009-2011 | Réalisé 2009 |
|------------------------------------|---|----------------|---|--------------|
| Respect du budget                  | Charges réelles/charges budgétisées   | Développement  | <100%                                   | 92,73%       |
| Gestion des ressources financières | Charges de dettes/fonds empruntés   | Développement  | <5%                                     | 1,08% brut   |
|                                    |   | Crématorium    | <5%                                     | 1,08 %       |
|                                    | Taux de couverture des besoins financiers   | Développement  | 100%                                    | 100%         |
|                                    | Taux de consommation de l'emprunt   | Développement  | NA                                      | 12,5%        |
|                                    |   | Crématorium    | NA                                      | 91%          |
|                                    | Assurer aux communes un retour financier correspondant aux prévisions de dividendes | Participations | Ecart par rapport aux prévisions >0     | 0,9 %        |
| Budget communication               | Enveloppe consacrée à la communication  | Développement  | Min 1% chiffre d'affaires               | 0,6%         |

### Gestion budgétaire (secteur développement)

Le total des charges s'élève à 8.588.124 € contre 9.260.449 € dans le budget. Les charges d'exploitation ont toutefois été plus élevées que prévues :

- Le poste achats travaux et études a largement dépassé les prévisions ;
- Le poste biens et services divers a été correctement maîtrisé (1.194.656 € contre 1.635.623 budgétisé) ;
- Le poste rémunérations est de 3.749.976 € et est supérieur au montant budgétisé (3.338.307€);
- Le poste amortissements est de 1.043.643 € pour un montant de 1.319.440 € budgétisé.

### Gestion des ressources financières

Comme pour l'exercice 2008, le niveau de charges financières budgétisé n'a pas été atteint suite à la combinaison de plusieurs circonstances (voir supra – DMG -gestion de la trésorerie)

|   |              | Besoins Total 2008 -2010 | Montants prélevés (au 31.12.09) | Taux       |
|---|--------------|--------------------------|---------------------------------|------------|
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>            | <b>Durée</b> | <b>103.098.313 €</b>     | <b>16.257.170 €</b>             | <b>16%</b> |
| Equipement ZAE classiques et Bâtiments      | 5 - 20 ans   | 47.382.643 €             | 8.591.990 €                     | 18%        |
| Equipement des ZAE prioritaires (SOWAFINAL) | 5 ans        | 50.465.670 €             | 2.869.772 €                     | 6%         |
| Crématorium                                 | 20 ans       | 5.250.000 €              | 4.795.409 €                     | 91%        |

Le taux de financement et/ou de préfinancement pour l'ensemble des secteurs a défié toute concurrence dans le contexte financier de l'année écoulée. Les charges des dettes se sont élevées à 95.022 € (Développement) + 17.565 € (Crématorium) pour un montant total emprunté de 16.257.170 € et pour un taux moyen inférieur à 1 %.

### Couverture budgétaire des besoins

Comme nous le précisons déjà dans le rapport d'activités 2008, aucune difficulté de financement ne sera rencontrée dans la mise en œuvre du programme d'investissement de l'ordre de 100 M€ eu égard à l'emprunt obtenu dont la couverture est de 100 %.

## Les indicateurs de qualité de service

| Objectif   | Indicateur                              | Secteur       | Valeur cible plan stratégique 2009-2011 | Réalisé 2009 |
|--|---|---------------|---|--------------|
| Satisfaction des communes                            | Taux de satisfaction mesuré par enquête | Consolidé     | 75%                                     | 72%          |
| Satisfaction des entreprises                         | Taux de satisfaction mesuré par enquête | Développement | 75%                                     | 75%          |
| Notoriété de l'Intercommunale auprès des entreprises | Taux de notoriété mesuré par enquête    | Développement | 60%                                     | 35 %         |

Sur un échantillon de 24 communes sondées, 17 communes ont répondu au sondage annuel avec un taux de satisfaction moyen de 72 %.

L'amélioration de ce taux passe par une écoute active et une réflexion stratégique qui s'organisent au sein notamment du Conseil de Développement ou des instances de l'Intercommunale mais encore par un travail constant de nos équipes sur le terrain que ce soit en réalisation d'infrastructures ou d'études.

Pour les entreprises ayant déjà utilisé les services d'IDETA, le taux de satisfaction moyen mesuré en mars 2009 est de 75 %. Cette statistique a été confirmée par la deuxième vague d'enquête menée en juin 2009.

Un plan d'actions ayant pour cible les entreprises a été lancé dès le second semestre de l'année :

- Un programme de visite in-situ pour les entreprises ayant répondu qu'elles ne connaissaient peu ou pas l'Intercommunale.
- Le lancement d'une Newsletter «Business in WAPI» en partenariat avec plusieurs opérateurs actifs dans le développement économique de la Wallonie Picarde (IEG, HOCCINVEST et la Chambre de commerce).
- Un Business Club pour les entrepreneurs du territoire.

## 2. Vue synthétique de l'état d'avancement des principaux projets

En termes opérationnels et de manière synthétique, les dossiers prioritaires programmés dans le plan stratégique et la présentation de leur état d'avancement au 31.12.2009 s'établissent comme suit :

|  | Résultats obtenus   |
|--|---|
| Mise en service du crématorium fin 2009-début 2010   | Bâtiment délivré en décembre 2009<br>Recrutement du personnel en novembre 2009<br>Première crémation technique le 7 janvier 2010<br>Première cérémonie le 2 février 2010  |
| Création de nouvelles structures<br>ASBL BB Boulot<br>ASBL CITW<br>Elsa  | Création en date d'avril 2008<br>Constitution réalisée en 2009<br>Statuts finalisés en 2009 – Constitution effective en janvier 2010  |
| Réalisation rapide des projets d'infrastructures et d'études financés dans le cadre de Convergence :<br><br>Projets de l'Intercommunale<br><br>Centre d'entreprise et crèche Tournai-Ouest<br>Centre d'entreprise Qualitis à Enghien<br>Réhabilitation de la sucrerie de Frasnes<br><br>Projets en partenariat avec les communes :<br><br>Quartier Cathédral<br>Centre-ville et Hôpital Notre-Dame à la Rose<br>Tremplin pour Péruwelz | <br><br>Calendrier de réalisation conforme au plan stratégique<br>Calendrier de réalisation conforme au plan stratégique<br>Calendrier de réalisation conforme au plan stratégique<br><br><br>Calendrier de réalisation conforme au plan stratégique<br>Calendrier de réalisation conforme au plan stratégique<br>Retard dû au délai d'obtention des arrêtés de subventions |
| Mise en œuvre des zones d'activités prioritaires   | Retard pour Ghislenghien III et Tournai-Ouest III suite à la problématique de la maîtrise foncière et du recours au Conseil d'Etat. Avancement pour Leuze-Europe conforme au plan stratégique. Adaptation du planning en conséquence.   |

En 2009, la Direction de l'Équipement et des Infrastructures a mené de front un nombre important de projets, tant dans leur phase préalable de reconnaissance et d'avant-projet que dans leur phase de mise en œuvre, réception de travaux et accueil de nouveaux entrepreneurs.

Il va sans dire que ces travaux ont été réalisés de manière soutenue, afin de cadrer dans les délais stricts imposés par les programmes de soutien financier au développement économique.

Les dossiers relevant notamment du Plan Marshall et du Programme Convergence FEDER 2007-2013 ont fait l'objet d'un suivi tout particulier visant à optimiser les budgets alloués et maximiser les opportunités de développement au sein des enveloppes financières. La construction du crématorium de Frasnes-les-Anvaing a également monopolisé bon nombre des ressources durant toute l'année.

### **3. La mise en œuvre de la stratégie territoriale en 2009**

La définition de la stratégie territoriale et sa mise en application passent avant tout par une coordination de la vision et des actions des principaux acteurs.

En ce sens, l'asbl Wallonie picarde créée en octobre 2008 a initié en 2009 l'organisation d'une Conférence des Bourgmestres (28 mars) et de deux séances du Conseil de développement (19 février et 11 mai 2009).

Les missions de cette asbl, créée conjointement par les Intercommunales IEG, IDETA et IPALLE, touchent principalement au soutien logistique et opérationnel au Conseil de développement et à la mise en œuvre du Projet de territoire Wallonie picarde 2025.

Ce dernier contient notamment une fiche-projet relative au marketing territorial, étape indispensable à la bonne marche de l'intégralité du projet.

Afin de mettre en œuvre une politique cohérente et partagée en la matière, IDETA a initié et réuni à 4 reprises en 2009 une «plateforme marketing territorial» incluant des représentants de l'Agence IDETA, de sa voisine IEG, d'Ipalle, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde, de l'asbl culture.wapi et de l'asbl Wallonie picarde.

Les missions de cette plateforme telles qu'elles ont été entérinées par le Conseil de développement sont les suivantes :

- Définition en commun d'une stratégie de communication «Wallonie picarde», d'un plan marketing et communication ;
- Coordination des actions existantes et à mener ;
- Mise en place d'une boîte à outils (contenus, supports) complétant et alimentant l'offre de communication existante ;
- Reporting, au travers de l'asbl Wallonie picarde, de l'état d'avancement des actions communication au Conseil de Développement.

Outre la clarification d'un positionnement identitaire à traduire dans la communication future de la Wallonie picarde, la plate-forme a entamé l'inventaire des relais et supports de communication à l'échelle du territoire, et l'identification des supports et outils à créer. Exemples : signalétique touristique, signalétique des zones d'activité, magazine économique, site web et plaquette dédiés aux investisseurs qui découvrent la Wallonie picarde,... Le tout était en passe d'être traduit, début 2010, dans un plan d'action et de communication.

A plus grande échelle, l'Eurométropole Lille Kortrijk-Tournai poursuit le même objectif.

IDETA y pilote le groupe de travail intitulé «Tourisme et attractivité». La présidence de ce groupe est assurée par Yves De Greef, Président du secteur Tourisme et Echevin du Tourisme de la Ville de Tournai. IDETA est également active au sein d'un second groupe de travail relatif au «Développement territorial».

## IV. Secteur Développement et Secteur Tourisme

### A. Direction de l'Équipement et des Infrastructures

#### A.1. Mission et objectifs

La Direction de l'Équipement et des Infrastructures a pour mission d'assurer plusieurs fonctions essentielles liées au développement économique de la région.

Pour rappel, elle est la garante de la disponibilité de terrains en vue d'accueillir les projets d'investissement et de développement des entreprises. L'offre doit être variée en terme de surfaces et localisations afin de réaliser des objectifs de vente orientés vers les projets les plus porteurs en matière d'emploi et de valeur ajoutée. Ainsi, le département s'attèle à mettre en œuvre des projets d'infrastructures, des projets d'intérêt général à l'échelle du territoire de la Wallonie picarde et à réaliser les études des faisabilité préalables aux projets futurs. En parallèle, il investit dans l'amélioration des infrastructures d'accueil des entreprises et assure la gestion immobilière intégrée des bâtiments-relais appartenant à l'Intercommunale.

Dans le contexte d'un flux de production intégré et adapté à la demande du marché, les deux anciens pôles Bureau de projets et Immobilier d'entreprises ont été intégrés au sein la même direction.

#### A.2. Plan d'investissement et budget

##### A.2.A. Tableaux récapitulatifs

###### Plan d'investissement : budget, réalisé

| Projets et sous-projets - BP                              | 2009                 | Réalisé 2009         | 2010                 | 2011                 | Coût total           | Subsides             | Part IDETA          |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>                          | <b>20.539.462,30</b> | <b>11.431.560,00</b> | <b>21.633.694,10</b> | <b>18.515.678,93</b> | <b>60.688.835,33</b> | <b>52.868.275,37</b> | <b>17.315.358 €</b> |
| <b>Catégorie 1 : Équipement des ZAE "classiques"</b>      | <b>3.198.005,00</b>  | <b>1.110.915,00</b>  | <b>1.516.200,00</b>  | <b>1.200.000,00</b>  | <b>5.914.205,00</b>  | <b>4.401.190,75</b>  | <b>1513014,25</b>   |
| Tournai-Ouest 1 et 2                                      | 1.020.000,00         | 474.720,00           | 150.000,00           | 1.200.000,00         | 2.370.000,00         | 1.776.000,00         | 594000              |
| Ath-Ghislenghien  | 1.031.805,00         | 68.934,00            | 1.020.000,00         | 0,00                 | 2.051.805,00         | 1.354.270,75         | 697534,25           |
| Enghien-Qualitis  | 346.200,00           | 379.528,00           | 346.200,00           | 0,00                 | 692.400,00           | 470.920,00           | 221480              |
| Peruwelz - Champ Lionne                                   | 800.000,00           | 47.860,00            | 0,00                 | 0,00                 | 800.000,00           | 800.000,00           | 0                   |
| Bassilly - Orientis Parc Logistique                       | 0,00                 | 54.039,00            |                      |                      | 0,00                 |                      |                     |
| La Hurtrerie  | 0,00                 | 85.834,00            |                      |                      | 0,00                 |                      |                     |
| <b>Catégorie 2 : Équipement des ZAE prioritaires</b>      | <b>6.614.901,00</b>  | <b>3.266.878,00</b>  | <b>6.411.297,50</b>  | <b>8.432.130,83</b>  | <b>21.458.329,33</b> | <b>14.866.663,47</b> | <b>6591665,867</b>  |
| Tournai-Ouest 3   | 3.000.000,00         | 1.403.029,00         | 0,00                 | 4.733.333,33         | 7.733.333,33         | 3.689.166,67         | 4044166,667         |
| Leuze-Europe 2  | 1.450.000,00         | 1.281.777,00         | 3.187.500,00         |                      | 4.637.500,00         | 5.272.500,00         | -635000             |
| Ath-Ghislenghien 3  | 2.164.901,00         | 402.118,00           | 2.623.797,50         | 2.273.797,50         | 7.062.496,00         | 4.869.996,80         | 2192499,2           |
| Pecq-Estaimpuis "Pont Bleu"                               | 0,00                 | 64.203,00            | 600.000,00           | 1.425.000,00         | 2.025.000,00         | 1.035.000,00         | 990000              |
| Pecq-Estaimpuis Port                                      | 0,00                 | 115.751,00           | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 0                   |
| <b>Catégorie 3 : Équipement des ZAE « Potentiel Pds »</b> | <b>4.411.885,00</b>  | <b>1.102.043,00</b>  | <b>6.628.227,50</b>  | <b>3.813.988,50</b>  | <b>14.854.101,00</b> | <b>12.591.141,15</b> | <b>2262959,85</b>   |
| Frasnes – Sucrerie  | 2.207.519,00         | 1.087.518,00         | 4.094.061,50         | 3.527.388,50         | 9.828.969,00         | 8.800.895,55         | 1028073,45          |
| Extension Lessines-Nord                                   | 2.204.366,00         | 14.525,00            | 2.534.166,00         | 286.600,00           | 5.025.132,00         | 3.790.245,60         | 1234886,4           |
| <b>Catégorie 4 : Infrastructures d'accueil</b>            | <b>5.829.671,30</b>  | <b>3.342.271,00</b>  | <b>3.137.730,70</b>  | <b>0,00</b>          | <b>8.967.402,00</b>  | <b>14.114.970,90</b> | <b>4347229,1</b>    |
| Centres d'entreprises et crèches                          | 4.729.671,30         | 2.765.984,00         | 2.737.730,70         | 0,00                 | 7.467.402,00         | 7.220.661,80         | 1746740,2           |
| Crèche Tournai  | 1.100.000,00         | 484.663,00           | 400.000,00           |                      | 1.500.000,00         | 500.000,00           | 1000000             |
| Crèche Qualitis   |                      | 91.624,00            |                      |                      | 0,00                 |                      |                     |
| <b>Catégorie 5 : Halls Relais (HR)</b>                    | <b>485.000,00</b>    | <b>2.609.453,00</b>  | <b>3.940.238,40</b>  | <b>5.069.559,60</b>  | <b>9.494.798,00</b>  | <b>6.894.309,10</b>  | <b>2600488,9</b>    |

###### Consommation des enveloppes dégagées dans le cadre du Plan Convergence

| Dossier               | Montant alloué | Montants consommés cumulés au 31.12.2009 | Taux de consommation au 31.12.2009 |
|-----------------------|----------------|--|------------------------------------|
| Sucrerie de Frasnes   | 10.200.000 €   | 2.048.276€                               | 20%                                |
| Centres d'entreprises | 9.434.000 €    | 3.301.412€                               | 35%                                |

## A.2.B. Programmation et réalisations du plan d'investissement en 2009

Les plannings de réalisation des projets ont été établis conformément aux objectifs repris dans le plan stratégique à moyen terme 2009-2011, volet «Bureau de projets». En raison des échéances strictes imposées par les différents programmes de cofinancement, un suivi rigoureux à court et moyen termes a été effectué en 2009.

Les dossiers traités ont visé clairement la mise en œuvre des zones d'activités économiques "prioritaires" avec essentiellement la finalisation de la phase 2 des travaux d'équipement de la zone de Leuze Europe 2 et la préparation des études relatives à la phase dite 2 bis, permettant de rejoindre le contournement de la ville.

En terme de mobilisation des potentialités du plan de secteur, le site de l'ancienne sucrerie de Frasnes a débuté de manière effective sa réaffectation avec la démolition des anciennes installations industrielles et la réalisation d'un carrefour giratoire d'accès. La logique d'exploiter au maximum les terrains disponibles pour l'activité économique a également donné naissance aux futurs Trieux du Marais et du Haut localisés à Tournai Ouest2. Ils contribueront à l'apport de 7 et 8 hectares respectivement en 2011 et 2012.

La construction des centres d'entreprises de Tournai Ouest 1 et d'Enghien (Parc Qualitis) cofinancée par les fonds européens pour un montant de 9.434.000 € a également rythmé l'année 2009, symbolisée par l'édification du corps des deux bâtiments. A Tournai, la crèche, le centre d'entreprises et les 5 halls relais de la rue du Progrès ont contribué à marquer l'émergence du Trieu du Progrès. Le renforcement des infrastructures d'accueil a également été étayé par la réception de 2 halls relais supplémentaires à Ghislenghien 2 et le lancement du projet de construction de 3 petits halls supplémentaires rehaussés d'un complexe de bureaux.

En termes statistiques, l'année 2009 est synonyme du traitement de 4 dossiers de reconnaissance et d'expropriation avec introduction effective de trois d'entre eux avant la fin de l'année, à savoir :

- Leuze Europe 2
- Polaris
- Port de Pecq

A ces éléments s'ajoutent 10 dépôts de permis et l'aboutissement de 11 importants dossiers d'adjudication de travaux avoisinant les 16.500.000 € T.V.A. comprise avec une part subsidiable dépassant les 80 %.

En parallèle à ces réalisations, la filiale Elsa SA dont l'objectif social vise la production, le transport, la distribution, l'utilisation et la vente d'énergie notamment d'origine renouvelable a chargé les services de l'Intercommunale de la réalisation des études relatives à l'implantation de 3 grands parcs éoliens situés à Leuze, Ath-Silly et Tournai Ouest 3. Ces études ont fait l'objet d'une facturation de l'ordre de 330.000 € en 2009 à destination d'Elsa.

Des réalisations plus modérées mais hautement symboliques ont marqué l'implantation des premiers dispositifs d'énergie renouvelable dans les zones d'activité économique de la Wallonie picarde : des petites éoliennes à axe vertical sont en effet venues parfaire le site du crématorium ainsi que le Trieu du Progrès à Tournai Ouest 1.

Les travaux achevés en 2009 ont permis de mettre à disposition des entreprises 13 hectares de terrains dans la zone prioritaire de Leuze et 7 nouveaux halls relais situés tantôt à Tournai tantôt à Ghislenghien. Dans le cadre d'un processus de production dont les délais sont comptés en années, de nombreux travaux préparatoires de raccordement ou d'aménagement de zone ont été entamés, de sorte à pouvoir atteindre l'objectif annoncé de 91 hectares de terrains commercialisables d'ici la fin de la période triennale 2010-2012.

### A.2.B.1. La mise en œuvre de nouveaux espaces

#### Mise en œuvre des zones d'activités prioritaires

| Zone                 | Investissement 2009 | Maîtrise foncière au 31.12.2009 |
|----------------------|---------------------|---------------------------------|
| Leuze-Europe II      | 980.000 €           | 47 %                            |
| Ath-Ghislenghien III | 600.000 €           | 0 %                             |
| Tournai-Ouest III    | 0                   | 77 %                            |
| Port de Pecq         | 0                   | 14 %                            |

## **Leuze Europe II**

Les travaux de voiries (chaulage, coffrage, plantations des abords, dispositifs d'isolement) ont été terminés au cours de l'été 2009. La pose des canalisations d'eau a été entamée dès le mois d'août 2009. Elle a été suivie, en octobre, par l'installation des câbles haute tension, la cabine et l'éclairage public.

Le prix du marché relatif à l'ensemble de ces ouvrages s'élève à quelques 2.000.000 € T.V.A. comprise dont 980.000 € ont été mis en œuvre dans le courant de l'année 2009.

Dès le mois d'octobre 2009, la seconde phase des travaux a été lancée et a débouché sur la désignation de l'adjudicataire en décembre 2009. En fonction des disponibilités de terrains, le phasage des travaux d'aménagement défini a débouché sur la décision d'équiper 14 hectares supplémentaires en 2010 et 2011, et ce pour 3.610.000 € T.V.A. comprise.

Les expropriations relatives à l'acquisition des terrains nécessaires à la poursuite des travaux ont été effectuées progressivement. En fin d'année 2009, l'Intercommunale avait pris possession d'environ 47 % de l'ensemble des terres à exproprier, soit 35 ha.

## **Ath-Ghislenghien III**

En raison de la difficulté de procéder à l'acquisition des terrains et de la nécessité de recourir à la voie judiciaire, l'aménagement de la zone d'activité économique de Ghislenghien 3 n'a pu être maintenu dans le planning des échéances imposées par le Plan Marshall. Néanmoins, tous les dossiers préparatoires à la mise en œuvre de la zone ont connu un avancement certain.

Dès la résolution d'une partie des problèmes de maîtrise foncière, les travaux de fonçage sous la RN7 pour l'aménagement de l'égouttage et la haute tension visant la liaison Ghislenghien 1-Ghislenghien 3 ont pu être lancés. L'ordre de commencer les travaux a ainsi été envoyé en septembre 2009. Les conditions climatiques favorables du mois d'octobre ont permis l'achèvement des travaux de pose de collecteur en tranchée ouverte et des fonçages.

Sur un marché de travaux d'environ 880.000 €, 600.000 € ont été consommés en 2009, la fin du chantier étant planifiée en mars 2010.

La modification du chemin de Skippes a également été validée par le Comité de gestion de l'Intercommunale en mai 2009. La réalisation des travaux est planifiée à partir de l'été 2010.

## **Tournai Ouest III**

Dans le contexte de l'extension de la zone d'activité économique de Tournai Ouest dans sa partie nord-est, 2009 a été une année charnière ayant permis un avancement du dossier par rapport aux acquisitions de terrains.

Premièrement, des démarches d'acquisition amiables ont permis à l'IDETA d'obtenir 67 % des terres au plan d'expropriation et 7 % des terres non acquises ont fait l'objet d'accords de cessation d'occupation avec les exploitants agricoles. En marge de ces démarches, la procédure judiciaire a été initiée en octobre auprès des propriétaires et exploitants ayant refusé une indemnisation amiable. 27 requêtes en expropriation forcée ont ainsi été déposées au Greffe du Juge de Paix de Tournai.

Obtenant gain de cause par rapport à cette procédure, l'IDETA était propriétaire, en fin d'année 2009, de 77 % des terres au plan d'expropriation et espère posséder la totalité de la zone à la fin du premier trimestre de 2010. Ce débouché permettra à la Faculté polytechnique de Mons de procéder aux études karstiques nécessaires à la rédaction du cahier des charges urbanistique et environnemental inscrit dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la zone. Cette dernière sera donc vivement attendue en 2010.

## **Pecq Pont Bleu**

La demande d'arrêté de reconnaissance de la zone d'activité économique dite du Pont Bleu à Pecq a été déposée à la Région wallonne le 14/03/2007. En fin d'année 2009, le Ministre ne s'était pas encore prononcé sur le dossier, celui-ci étant toujours en phase d'examen en les services du SPW.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux préparatoires à l'aménagement de la future zone, le chantier de pose d'un collecteur d'eaux usées par fonçage sous la voirie a démarré en janvier 2008. Des difficultés rencontrées lors des travaux de fonçage avaient contraint l'entreprise adjudicataire du marché, à stopper les travaux peu avant la fin 2008. Diverses solutions ont été envisagées afin de solutionner les problèmes techniques. Lors de la reprise du chantier, en fin 2009, des problèmes supplémentaires, dont un affaissement de la voirie, ont contraint l'Intercommunale à envisager le traitement du dossier par la voie judiciaire.

Ces éléments additionnés à l'absence d'arrêté de reconnaissance et aux difficultés d'obtenir la maîtrise foncière nous ont contraints à relativiser le planning de mise en œuvre de la zone et à le postposer en 2013.

### **Port de Pecq**

L'Intercommunale a pris en charge, à la demande du Port Autonome du Centre de l'Ouest (PACO), l'établissement du dossier de reconnaissance et d'expropriation pour la mise en œuvre de la zone d'activité économique du Port de Pecq, soit 7 hectares supplémentaires répartis sur 4 parcelles pouvant être mis à disposition des entreprises. Le projet prévoit en outre la réalisation d'une zone de transbordement de 4,8 ha qui sera aménagée par le PACO et vise également le maintien des entreprises existantes au nord de la zone.

Ce dossier a été introduit auprès de la DEPA en juillet 2009. L'accusé de réception de dépôt du dossier était toujours attendu en fin d'année, de sorte que la procédure légale devrait se poursuivre avec la réalisation d'une enquête publique en 2010. L'estimatif du dossier de reconnaissance porte l'évaluation du coût des travaux d'aménagement à 6.690.000 €.

Par ailleurs, il avait été convenu de la nécessité de réaliser un carrefour giratoire d'accès sur la RN50 Mons-Bruges à hauteur de Warcoing ainsi qu'une voirie de liaison à la zone portuaire. Ces travaux cofinancés dans le cadre du Plan Marshall et mis en œuvre par les services du SPW (Routes de Mons) ont fait l'objet de la conclusion d'une convention de financement. Celle-ci prévoit un financement des travaux à hauteur de 20 % par le SPW-DGO1 et à hauteur de 80 % par la Région wallonne-DEPA. Cette convention dûment signée par toutes les parties a été réceptionnée à la fin de l'été. La Région wallonne - Direction des Routes de Mons, Maître d'ouvrage, a procédé à la mise en adjudication et à l'attribution du marché pour un montant de 1.190.000 € hors T.V.A. Les travaux proprement dits se dérouleront dans le courant de l'année 2010.

Pour ce qui concerne la maîtrise foncière, il y a lieu de spécifier que l'IDETA a pu acquérir 14 % des terres et des négociations ont eu lieu relativement à la vente d'une parcelle à la société Durabilitas actuellement établie dans les environs.

### **✚ Mobilisation des potentialités du plan de secteur**

Les sites de l'ancienne fabrique d'allumettes à Lessines ainsi que l'ancienne sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing constituent les deux dossiers actuellement représentatifs de la mobilisation des potentialités du plan de secteur au sein du territoire de la Wallonie picarde.

Si un avancement considérable a été constaté en 2009 à Frasnes, des problèmes majeurs sont venus compromettre le projet de réaffectation de la zone de Lessines Nord.

### **Réhabilitation du site de l'ancienne sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing**

L'année 2009 a été consacrée aux premières réalisations sur le terrain. La démolition des anciennes installations industrielles a débuté en août 2009. La destruction des anciennes cours à betteraves, des surfaces de béton et des cuves métalliques a clairement marqué la phase de renaissance du site.



Concernant les travaux proprement dits, plusieurs chantiers d'aménagement ont été planifiés :

- l'accès au site : suite à l'obtention du permis d'urbanisme le 18 mai 2009, l'ordre de commencer les travaux du carrefour giratoire a été fixé au 8 juin 2009. Physiquement, les travaux de requalification de l'accès au site ont débuté par la démolition des habitations situées le long de la route d'Hacquegnies.

En septembre, l'implantation, les terrassements de coffre, la pose de géotextile et de la sous fondation ont été réalisés sur la zone 'sucrerie'. Les interventions sur la route nationale ont débuté à la mi-septembre, bloquant cette dernière jusqu'au début du mois de décembre.

Les abords du carrefour giratoire ont également été traités dès le mois de décembre; trottoirs en pavés béton, éclairage public et câblage haute tension, plantations et finitions étaient au programme.

- l'adduction d'eau et pose d'un collecteur dans les rues avoisinantes.
- la démolition du site industriel : la finalisation du projet de démolition ainsi que l'assainissement du site ont été largement suivis en 2009. Le permis de démolition a été signé en juin 2009 et l'ordre de commencer les travaux a pu être fixé au 17 août 2009. Les travaux lourds visant la réaffectation de la zone ont débuté par les opérations de déblaiement des bâtiments, d'enlèvement de végétation, de vidange des fosses et de démolition de la cour centrale.

Durant le mois de septembre, la fissuration de tous les revêtements a été effectuée par un engin spécifique et il a été procédé à l'enlèvement des matériaux contenant de l'asbeste ciment. Octobre a été synonyme de démolitions plus spécifiques. Les abords de l'ancienne tour à chaux ont été ainsi attaqués.

En novembre, il est apparu que les boues de décantation contenues dans le méthaniseur à démolir présentaient des dépassements de concentration en cobalt et en hydrocarbure. Ces boues ne pouvaient donc plus être utilisées à des fins agricoles, comme initialement prévu mais devaient faire l'objet d'un traitement spécifique.

- la rénovation de 3 bâtiments dont un immeuble de bureaux
- travaux de voirie et aménagement du site en zone d'activité économique : les études réalisées au cours des années 2008 et 2009 (des campagnes d'essais de sols et de sondages mécaniques, la réalisation des plans techniques de l'ensemble du site à réaménager et d'une étude hydraulique) ont permis la finalisation des plans et du cahier des charges au troisième trimestre de 2009. Le comité de gestion de l'Intercommunale a marqué son accord quant au projet final en décembre 2009. Préalablement, le permis d'urbanisme a été introduit dès le mois de septembre. Dans le cadre de cet aménagement, il y a lieu de noter la réouverture potentielle du trafic ferroviaire sur la voie traversant la zone et l'interdiction d'y réaliser un passage à niveau. Cet élément a nécessité une redéfinition du périmètre d'intervention et la modification du plan d'aménagement initialement prévu. La mise en adjudication a été lancée le 14/12/2009 en vue d'une désignation de l'entrepreneur en février 2010.

En outre, un élément complémentaire au projet a fait l'objet d'une demande de validation par le Gouvernement. Il s'agit de parfaire le dispositif d'infrastructures d'accueil par la construction d'une crèche située dans le prolongement de l'immeuble de bureaux rénové. Cette infrastructure a recueilli l'accord de tous les membres du comité d'accompagnement en décembre 2009. Celui du Gouvernement est attendu en début d'année 2010.

L'arrêté de reconnaissance de la zone en «Site à réaffecter» a été validé par arrêté ministériel daté du 29/01/2009. Le dossier de reconnaissance relatif à la partie de la zone d'activité économique située au-delà du périmètre SAR et subventionnée dans le cadre du Plan Marshall a été déposé en août 2008. Son approbation était toujours attendue en fin d'année 2009.

### **Travaux d'aménagement du site «Burens» à Lessines Nord et de son extension**

La demande d'octroi de permis introduite en 2008 pour la première phase des travaux a fait l'objet d'un recours et refus notifié au mois de janvier. En effet, le site étant situé en zone d'aléas d'inondation près de la Dendre, la Cellule RAM craignait que l'élévation de plateaux ne diminue la surface inondable et aggrave, par conséquent les risques d'inondations sur le site voisin.

Une étude a été entreprise par les services de l'IDETA, en collaboration avec la Direction Générale des Voies Hydrauliques et le service hydrologique de l'Université de Liège, afin de confirmer l'opportunité du projet, présenter un aménagement modifié et introduire une nouvelle demande de permis d'urbanisme.

Alors que la finalisation du dossier de permis était en cours, en fin d'année 2009, l'acquisition du site n'était plus garantie. Un acheteur potentiel s'est manifesté auprès du propriétaire. Face à cette incertitude, la réintroduction du permis a été postposée. La procédure de reconnaissance SAR est quant-à-elle toujours en cours d'instruction auprès de la Région wallonne.



## **Préparation des dossiers relatifs aux futurs espaces économiques**

En 2008, le Gouvernement wallon avait mis en place une Task Force dont l'objectif visait à identifier l'offre de nouvelles zones d'activité économique au regard de la demande des investisseurs. Un programme de modifications planologiques avait alors été élaboré et approuvé par le Gouvernement wallon en juillet. Pour le territoire de l'IDETA, ce programme englobait plusieurs projets dont Leuze Europe 3, Ghislenghien 4, Delta zone (Antoing), Tournai Ouest 4, Gaurain Ramecroix et Polaris (Péruwelz). Un arrêté daté de mai 2009 fixe par ailleurs la liste des dossiers à caractère local et devant être traités par la procédure du PCA.

Faisant suite à ces éléments, les études ont été massivement poursuivies pour ce qui concerne les dossiers de Ghislenghien 4 et Polaris. Delta zone a également fait l'objet d'un certain avancement dans la réflexion des aménagements. Dans le cadre du redéploiement de l'activité économique sur le territoire de l'Intercommunale, deux dossiers de demande de révision du plan de secteur, de reconnaissance et d'expropriation ont donc été élaborés conformément à la nouvelle procédure décrite par l'article 42bis du CWATUP.

Le premier vise à l'inscription d'une zone d'activité économique à caractère industriel d'une trentaine d'hectares sur les territoires des communes d'Ath et Lessines pour la création d'un parc logistique au niveau de la sortie n°29 de l'autoroute A8/E429, dans le cadre de l'extension du pôle de développement économique Orientis (Ghislenghien).

L'avant-projet a été approuvé par le Gouvernement en mars 2009. Suite à cette décision, un avis de marché a été publié afin de désigner par procédure ouverte de marché public l'auteur de l'étude des incidences sur l'environnement. La première phase de l'étude a été finalisée en août et présentée aux différentes instances de suivi, à savoir la CRAT, le Comité d'accompagnement et la Task Force issue du Gouvernement wallon. La seconde phase de l'étude a été finalisée en décembre 2009 en vue d'être présentée début janvier 2010. L'estimatif du dossier de reconnaissance est porté à 9.680.000 €. L'arrêté de reconnaissance provisoire était attendu en début d'année 2010.

Le second dossier traité a pour objectif d'inscrire une zone d'activité économique mixte et industrielle d'une centaine d'hectares sur les territoires des communes de Péruwelz et de Beloeil. La mise en œuvre de cette zone permettra de constituer un pôle de développement économique au Sud du territoire d'IDETA, POLARIS, en reliant et complétant les zones d'activité économique existantes de Champ Lionne, de la Poudrière et de la Hurtrie. Il permettra aussi de créer une réserve stratégique de terrains pour accueillir les investisseurs à la recherche de grandes superficies.

Ce projet estimé à 18.500.000 € a été déposé à la commune de Péruwelz-Beloeil le 20/01/2009 et suivi d'une séance d'information au public. Le dossier a ensuite été reçu par le Gouvernement wallon en avril. Ce dernier s'est prononcé favorablement par rapport à l'avant-projet validé le 27/05/2009. En septembre, le Comité de gestion a alors désigné l'auteur de l'étude sur les incidences environnementales, le bureau Aménagement dont la mission doit débuter en 2010.

## **Finalisation de l'équipement des zones d'activités économique «classiques»**

### **Ath-Ghislenghien**

Les travaux de voirie de liaison de la rue des Nerviens au Boulevard Industriel à Ath-Ghislenghien 1 avaient été provisoirement statés en février 2008 en raison de problèmes de maîtrise foncière. En vue de débloquer la situation et de permettre une accessibilité rapide aux dernières parcelles commercialisables, il a été envisagé d'élargir légèrement l'assiette de voirie entre les rues du Parc Industriel et des Bergeronnettes afin de permettre une circulation à double sens. En fonction de l'état d'avancement des acquisitions de terrains, le chantier a pu reprendre sur cette base en octobre 2009.

Aux abords de la Sille, des travaux d'aménagement paysagers et hydrauliques comprenant l'extension des bassins de rétention des eaux ont été planifiés. La mise en adjudication de ces travaux estimés à 350.000 € T.V.A. comprise ainsi que le démarrage du chantier sont toutefois programmés en 2010.

### **Tournai Ouest I et II**

Les projets entamés en 2009 relativement à l'aménagement de nouveaux Trieux dits "le Progrès" (Tournai Ouest 1), "le Marais" (Tournai Ouest 2) et "le Haut" (Tournai Ouest 2) permettront de remédier à la saturation actuelle de la zone, tout en en rehaussant le niveau qualitatif. Dans l'attente de la libération de nouveaux terrains commercialisables à Tournai Ouest 3, il était indispensable de répondre à la demande des entreprises et donc de saisir toute potentialité d'aménagement.

L'extension de Tournai Ouest 1 au niveau du Trieu du Progrès sur environ 3 hectares de terrains longeant l'aire autoroutière de Froyennes sud et sa requalification paysagère avaient été engrangés dans le courant de l'année 2008.

L'entreprise adjudicataire du marché de travaux d'aménagements paysagers, a procédé dès le mois de mars à la construction de l'allée plantée qui longe la rue de l'Ancienne Potence. La première phase des travaux a été réceptionnée en mai 2009 tandis que les principaux travaux de plantations étaient reportés à l'automne. Le chantier n'a cependant pas pu être complètement achevé en fin d'année en raison de la nécessité de poser préalablement aux plantations certains tuyaux et câbles souterrains.

La seconde partie du projet de requalification paysagère prévoit l'aménagement d'une liaison piétonne entre la zone d'activité économique et l'aire autoroutière afin d'accéder au restaurant qui y est établi. Dans cette optique, un protocole d'accord a été conclu avec la Région wallonne, la Sofico et Q8. Les principaux éléments qui ressortent de cette convention concernent :

- l'acquisition des terrains situés le long de l'aire autoroutière et appartenant à la Région wallonne;
- la construction d'un parking aux frais de la SOFICO;
- le raccordement des parcelles au réseau de fibre optique;
- l'octroi de ristournes aux entreprises qui fréquentent le restaurant situé sur l'aire autoroutière.

Le second Trieu, le Trieu du Marais, se situe à Tournai Ouest 2. La demande de permis relative aux aménagements de voirie et réseaux a été déposée en février 2009. La délivrance du permis et la mise en adjudication se sont déroulés en juin 2009.



Durant l'été, un aménagement portant sur 8 hectares a été envisagé au Trieu du Haut également situé à Tournai Ouest 2. Les études ont été menées en parallèle aux discussions avec les investisseurs afin de définir un parcellaire cohérent et adapté aux besoins du marché. En fin d'année, le dossier de dépôt de permis était fin prêt. L'approfondissement des études a permis d'aboutir à un projet finalisé prévoyant la mise en place d'un dispositif de gestion du trafic et la construction d'un trottoir tout le long de la voirie, ainsi que des adaptations du dispositif de gestion des eaux.



### **Amélioration de l'aspect paysager**

Dans le contexte de zonings propres et d'aménagements qualitatifs, un projet de requalification du rond-point d'accès à la zone d'activité économique a été initié durant l'été. Un aménagement spécifique composé notamment de plantations, d'un éclairage adapté et de la création d'une amorce de liaison piétonne entre Tournai Ouest 1 et 2 a été approuvé par le Comité de gestion de juillet 2009. La réalisation des travaux est prévue dans le courant de l'année 2010.

Cet élément constitue une première initiative dans le cadre de l'amélioration de l'aspect paysager et organisationnel des zones d'activité économique.

Un projet pilote d'offre de services mutualisés, mené en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde, a été présenté aux entreprises le 12 décembre en vue de répondre à leurs nombreuses demandes. Les services présentés concernent la mise en place d'une signalisation harmonisée et complète, la gestion des espaces verts, l'octroi de facilités de restauration, l'organisation de formations centralisées et de services de garde d'enfants. Les modalités attenantes à ces services ont été clairement définies. La CCIWAPI rassemblera les adhérents au projet en vue de leur proposer une mise en œuvre concrète en 2010.

### **Champ Lionne (Péruwelz)**

Les travaux de construction et d'équipement de la zone de «Champ Lionne» ont été majoritairement achevés en 2008. Ils ont pu être réceptionnés en juin 2009. Un totem a été érigé à l'entrée de la zone afin de marquer l'inscription de celle-ci dans les projets de développement menés en Wallonie picarde.

Étant donné la nécessité de sécuriser l'accès débouchant sur la RN60, le DGO1 Routes de Mons a entrepris les études et la procédure d'adjudication visant la construction d'un carrefour giratoire. Celui-ci permettra également d'accéder à la future zone d'activité économique voisine Polaris.

Ces derniers étaient envisagés au troisième trimestre de 2009 mais ont dû être reportés à l'année 2010, en raison d'un refus d'octroi de permis. Celui-ci résulte d'une note communiquée par le bureau chargé de la réalisation du plan de mobilité de la Ville de Péruwelz et qui mentionne le dimensionnement jugé excessif du carrefour giratoire.

### **Qualitis (Enghien)**

L'extension de la voirie à la rue Jean Burgers, en vue de l'implantation future de deux batteries de halls relais et d'un centre de services auxiliaires, a été exécutée en 2009.

En septembre, l'ensemble des terrassements étaient effectués, ainsi que la fondation de la voirie, la création des bassins de rétention et une partie du système d'égouttage.

En novembre, la voirie était bétonnée et les parkings étaient en cours de réalisation

### **Lessines Ouest**

La DGO1 - SPW Routes de Mons a mené massivement les études du projet afin d'aboutir au tracé de la liaison avec implantation de 3 carrefours giratoires. Le projet a été scindé en 3 lots établis selon l'état d'avancement des expropriations et délimitant, d'une part la liaison de l'autoroute A8 à la ZAE de Lessines Ouest (lots 1 et 3) et, d'autre part, la liaison RN57 à la ZAE de Lessines Ouest (lot 2). Cet investissement dont le coût s'élève à 12.900.000 € T.V.A. comprise devrait débuter au second semestre de 2010.

Les travaux de voirie précités représentent une opportunité de reconsidérer l'accès à la ZAE de Lessines Ouest et d'étendre cette dernière aux abords de la future voirie. Ce projet a été présenté au Comité de gestion en juillet. Cette extension sur 5 hectares évaluée à 1.600.000 € a été planifiée en 2013.



#### A.2.B.2. Consolidation de l'offre en infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises

Dans la continuité de la programmation ambitieuse d'extension du Parc d'infrastructures d'accueil des jeunes entreprises, plusieurs bâtiments-relais ont été achevés en 2009 ou programmés pour une réalisation future.

##### **Ghislenghien**

A Ghislenghien, dans le quartier de la Sille, les 2 derniers bâtiments-relais de la rue des Foudriers ont été réceptionnés en mars 2009. Outre la réalisation des bâtiments, une cabine haute tension a dû être aménagée afin d'assurer une alimentation électrique convenable des 6 halls existants ainsi que des autres bâtiments que l'Intercommunale projette de construire ultérieurement.

Dans le contexte du projet global d'aménagement du Trieu de la Sille, la réflexion a été entamée, en avril 2009, relativement aux bâtiments à ériger sur le terrain situé sur le coin de l'avenue des Artisans et de la rue des Foudriers, face au Centre Natiss.

L'idée a été émise de diversifier l'offre de bâtiments-relais en proposant 3 halls de surface plus réduite et ce, afin de toucher une catégorie de plus petites entreprises en voie de démarrage. Plusieurs bureaux y seront attachés mais de manière modulable, permettant une utilisation indépendante des halls. Ce projet a été retenu par la Région wallonne au titre de 3 bâtiments-relais et d'un Centre d'entreprises.

Enfin, le site de l'ancienne gare de Ghislenghien figure, au plan stratégique, comme futur lieu d'accueil de la petite enfance. Les négociations relatives à l'acquisition du site ont été menées avec la Ville d'Ath durant l'année.

##### **Tournai Ouest 1**

A Tournai Ouest 1, au «Trieu du Progrès», les 5 halls relais adjugés ont été achevés et trois d'entre eux ont été mis en location au cours du troisième trimestre de l'année. Les travaux de pose du revêtement hydrocarboné des voies d'accès et de pose d'enduit sur les façades ont été quelque peu retardés en raison des conditions météorologiques.

La réception provisoire des halls a eu lieu en octobre et a été limitée au constat de l'achèvement du chantier étant donné que l'application de la couche de finition des peintures des façades des bâtiments a été reportée au printemps 2010.

En parallèle à la construction des halls relais, débutait le chantier du Centre d'entreprises et de la future crèche.

Le premier élément de ce complexe de bâtiments est cofinancé dans le cadre du Programme Feder Convergence et a nécessité, tout au long de l'année, un suivi administratif pointu.

A la fin du mois de février, l'exécution des fouilles des fondations débutait. La découverte fortuite de végétaux (troncs d'arbres, portions de branches) et de déchets inertes sous les remblais superficiels a nécessité la commande d'une nouvelle campagne de sondages. La prudence a conduit l'auteur de projet à conseiller d'abandonner les fondations superficielles au profit de fondations profondes, avec le recours à des pieux forés engendrant un supplément de travaux de l'ordre de 227.000 €.

Une fois ces difficultés surmontées, le chantier s'est déroulé de manière appréciable. Dès la fin de l'été, on notait que les superstructures en béton du Centre d'entreprises s'élevaient progressivement sur les fondations. Le niveau des poutres destinées à supporter le deuxième étage était alors atteint.

En octobre, les travaux de gros-œuvre se sont poursuivis comme programmé, édifiant les étages supérieurs du bâtiment. L'entreprise a achevé les derniers ouvrages de superstructure en béton en novembre pour permettre l'édification du cabanon technique en toiture. La fermeture des façades de la structure d'accueil a pu être réalisée en décembre 2009 comme prévu.



En parallèle à la réalisation des travaux, on étudiait, dès le mois de septembre la possibilité de parfaire l'équipement du bâtiment par des dispositifs d'utilisation d'énergies renouvelables. Étaient ainsi envisagées l'implantation de deux petites éoliennes à axe horizontal ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques assurant en toute saison une fourniture énergétique relativement constante.

## **Enghien**

Le second Centre d'entreprises élu au cofinancement du Feder est construit dans le Parc Qualitis à Enghien. La décision d'octroi du permis unique relatif à cette construction a été validée le 26 février 2009 et l'ordre de commencer les travaux fixé au 30 mars 2009.

Lors de la première étape des travaux consistant en l'implantation du chantier et la réalisation de terrassements, quelques difficultés ont été rencontrées par rapport à la présence d'impétrants dans la zone d'implantation des fondations. Des dispositions adéquates ont été prises immédiatement sans occasionner de retard au planning.

L'étape suivante visait la mise en œuvre des radiers de fondations. Ceux-ci ont été achevés mi mai. L'entreprise s'est ensuite occupée de la réalisation des voiles en béton armé du rez-de-chaussée. A la fin du premier semestre de 2009, les fondations du bâtiment de la structure d'accueil d'entreprises étaient achevées.

En décembre, les travaux de gros œuvre étaient terminés et l'étanchéité de la toiture a été posée. L'installation des techniques spéciales a également débuté, mais cette partie du chantier prendra de l'ampleur au cours de 2010.





Le chantier s'est déroulé de manière appréciable tout au long de l'année et le rythme des dépenses a été soutenu, en vue de satisfaire aux exigences imposées par le programme FEDER Convergence.

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau intercommunal de crèches dans les zones d'activité économique de la Wallonie picarde, le Parc Qualitis figure sur la liste des sites d'accueil de la petite enfance. N'ayant pas été retenue au cofinancement du Feder, la construction du bâtiment de la crèche avait été reportée à une date ultérieure.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction du Centre d'entreprises, il s'est avéré judicieux de procéder à la construction du gros-œuvre de l'infrastructure d'accueil de la petite enfance. En effet, d'un point de vue architectural, le volume de la crèche est étroitement lié à celui du Centre d'entreprises, la crèche venant s'enchâsser sous ce dernier. Sa réalisation à posteriori aurait nécessité des interventions lourdes susceptibles d'endommager les abords et de générer des nuisances aux futurs occupants de l'immeuble. Concernant le financement, le dossier de demande de subsides a été introduit à la DEPA, afin de couvrir l'ensemble des travaux. Le montant nécessaire à la réalisation du gros-œuvre fermé correspondait à celui du dépassement de plafond du subside. Ainsi, dans tous les cas, il aurait dû être financé sur fonds propres. Ces travaux ont alors débuté au second semestre pour un montant effectif de dépenses de 101.000 € en 2009.

Sur l'extension de la voirie Jean Burgers, dans le Parc d'activité économique Qualitis, il est prévu que viennent se greffer deux barrettes de halls relais ainsi qu'un centre de services auxiliaires. Egalement intégrés au projet d'architecture, ces éléments ont été étudiés durant le premier trimestre de 2009 par l'auteur de projet de sorte qu'un premier aperçu du projet a pu être validé par le Comité de gestion en mai. Leur réalisation est programmée à partir de 2011.

Le projet ayant été fortement modifié par rapport aux esquisses établies à l'heure de la demande de cofinancement au Feder (2007), il y a lieu de réintroduire une demande de permis d'urbanisme.

De manière cumulée, les Centres d'entreprises de Tournai Ouest 1 et d'Enghien ont généré des dépenses évaluées à 3.300.000 € pouvant être introduites auprès de la Région wallonne et du Feder. Par ailleurs, 480.000 € de dépenses de travaux ont été effectués pour le volet crèche.

### **Réhabilitation des bâtiments sur le site de l'ancienne sucrerie de Frasnes**

Pour rappel, les études relatives à la rénovation des bâtiments conservés sur le site, un immeuble de bureaux et deux halls industriels, ont abouti en mars 2009 par la présentation d'un projet finalisé de rénovation des bâtiments.

Ce projet a nécessité, durant le premier semestre 2009, la réalisation de plusieurs études notamment de techniques spéciales et stabilité pour l'installation des panneaux photovoltaïques, un inventaire amiante et des études spécifiques pour des techniques de chauffage ventilation plus adaptées en terme d'économies d'énergie.

La mise en adjudication a été lancée en avril 2009 et l'attribution du marché a eu lieu dès juillet 2009.

Suite à l'octroi du permis d'urbanisme en août 2009, les travaux ont pu débuter en novembre par l'installation de chantier, suivie des démolitions. Dès la fin du mois de novembre, les démolitions intérieures étaient achevées. L'entreprise s'est attelée à la création de baies, au sciage de dalles pour la réalisation des égouttages, au fongage des palplanches, aux fondations relatives au volume ascenseur attenant à l'immeuble de bureaux et à la consolidation des superstructures.



Rénovation des bâtiments-relais



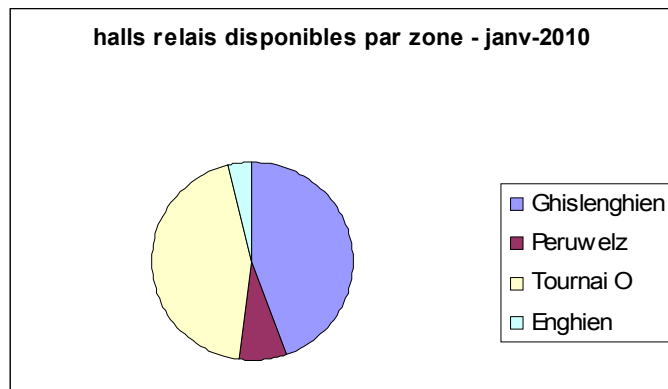
Rénovation de l'immeuble de bureaux

Dans le cadre de l'exercice de sa mission de gestionnaire des bâtiments-relais de l'IDETA et principalement de la mise en location de ceux-ci auprès des entreprises porteuses de nouveaux projets, le département de l'Équipement et des Infrastructures a établi l'état de la situation au 31/12/2009.

En 2009, le parc des bâtiments-relais de l'IDETA comportait 27 halls disponibles à la location, soit 16.700 mètres carrés. Ces bâtiments étaient situés majoritairement dans les ZAE de Ghislenghien (44 %) et Tournai Ouest (44 %). Cette offre était complétée par 2 bâtiments à Péruwelz (7 %) ainsi que par un petit hall disponible à Enghien (4 %).

Comme en témoignent les constructions menées en 2009 et présentées ci-dessus, le parc immobilier d'IDETA est amené à croître et à se diversifier de par la mise en location de bureaux au sein des Centres d'entreprises.

Le nombre de halls relais, est quant-à-lui amené à évoluer à 30 en 2011 et 36 en 2012, soit un taux de croissance attendu de l'offre de 33 %.



### A.2.B.3 La mise en œuvre des autres projets

#### **Le centre funéraire de Frasnes-lez-Anvaing**

Le chantier de construction du centre funéraire a été mené de manière particulièrement suivie tout au long de l'année 2009 en vue de son inauguration au début de 2010 (voir rapport d'activités consolidé).

La mission des services de la DEI s'apparente à celle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### **Le développement de structures d'accueil pour la petite enfance**

Voir infra - Infrastructures d'accueil

#### **Le développement d'infrastructures de production d'énergie verte**

La filiale ELSA dont l'objectif social vise la production, le transport, la distribution a défini les missions externalisées et a confié à l'Intercommunale l'implantation des parcs éoliens de Leuze, Ath-Silly et Tournai Ouest 3.

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage et, pour rappel, les études d'incidence des deux projets éoliens (Leuze et Ath-Silly) lancées en 2007 avaient été finalisées en 2008.

Le projet éolien de Leuze Europe est mené en partenariat avec Electrabel et PELZ. Suite au dépôt du dossier de demande de permis en juillet 2008, l'accord visant l'implantation de 2 éoliennes représentant une puissance de 4 Mwh a été octroyé pour ce site le 31/08/2009.

Le projet éolien Elsa est, quant-à-lui, mené en partenariat avec la société WE Power (filiale énergétique du groupe Colruyt) et vise la construction de 5 éoliennes sur le territoire de la Commune de Silly et 4 machines sur le territoire de la Ville d'Ath.

Parmi les neuf machines, une machine est implantée en bordure de la future zone d'activité économique de Ghislenghien 3 et deux autres sont implantées au cœur même de Ghislenghien 2. Suite à l'obtention d'un avis défavorable le 25/05/2009, le permis a été réintroduit le 17/06/2009.

Parallèlement, les services de la DEI ont poursuivi les pré-études relatives au projet d'implantation d'éoliennes au cœur de la future zone Tournai-Ouest III.

### A.3. L'activité immobilière en 2009

#### A.3.A. Tableau récapitulatif

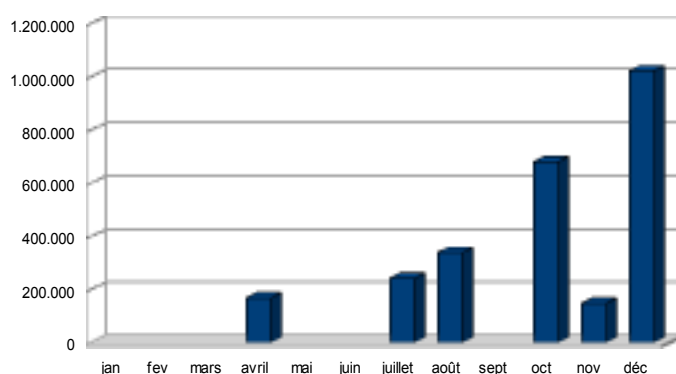
|                                | Budget 2009 | Budget 2009 révisé | Réalisé 2009 |
|--------------------------------|-------------|--------------------|--------------|
| Ventes de terrains industriels | 6.750.000€  | 3.750.000 €        | 2.630.507 €  |
| Locations halls relais         | 550.000 €   |                    | 492.875 €    |
| Autres locations               |             |                    | 70.978 €     |

#### A.3.B Les ventes de terrains industriels

Il y a lieu de mentionner que dans le cadre de ce secteur d'activité, l'année 2009 a été le reflet de la crise économique subie de plein fouet par les entreprises en 2008. Néanmoins, des résultats satisfaisants et conformes aux attentes ont été réalisés.

Au 31 décembre 2009, 14 ventes ont été réalisées pour un montant total de 2.595.615 €, auquel il convient de rajouter 34.844 € liés aux acomptes conservés suite à l'abandon des projets (13). Ceci porte le résultat lié aux ventes de terrains à 2.630.507 €.

Selon la répartition du chiffre de vente par mois, on constate que 71 % du montant des ventes ont été réalisés au cours du quatrième trimestre, soit 9 dossiers sur 14, ce qui impacte négativement la situation de trésorerie en début de période.



Suite à la révision budgétaire de mi-exercice, l'objectif financier de vente était fixé en 2009 à 3.375.000 €. Le chiffre enregistré représente donc un taux de réalisation de 78 % et de 39 % par rapport à l'objectif initial.

En termes de surface, cela représente 71.836 m<sup>2</sup> (7,2 ha), ce qui correspond à un ratio de prix au mètre carré de 36,43 €/m<sup>2</sup>.

L'une des ventes réalisées est relative à la régularisation d'une petite partie de terrain (188 m<sup>2</sup>) incluse dans une parcelle plus importante.



Le résultat 2009 concerne donc précisément 13 dossiers d'implantation ou d'extension d'entreprises répartis territorialement comme suit :

Pour ce qui concerne l'état des options en fin d'année 2009, quatre options étaient valides, soit :

| Investisseurs      | ZAE              | Surface (m <sup>2</sup> ) | Montant estimé de la vente | Échéance de l'option |
|--------------------|------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------|
| Desobry Logistics  | Tournai Ouest    | 11.000                    | 400.730 €                  | avril                |
| Durabilias         | Port de Pecq     | 22.900                    | 801.500 €                  | avril                |
| Transports Wastiau | Ath-Ghislenghien | 4.500                     | 112.500 €                  | juin                 |
| Groupe Colruyt     | Leuze Europe     | 78.500                    | 2.339.300 €                | novembre             |
|                    |                  | <b>116.900</b>            | <b>3.654.030</b>           |                      |

| ZAE                | Dossiers  | Surface (m <sup>2</sup> ) | % des surfaces |
|--------------------|-----------|---------------------------|----------------|
| Tournai Ouest      | 3         | 12.003                    | 17%            |
| Ath-Ghislenghien   | 6         | 38.831                    | 54%            |
| Péruwelz           | 2         | 7.192                     | 10%            |
| Enghien – Qualitis | 2         | 13.810                    | 19%            |
|                    | <b>13</b> | <b>71.836</b>             | <b>100%</b>    |

Pour mémoire, les chiffres contenus dans le Plan stratégique 2010-2012 de l'Intercommunale prévoient en 2010 un produit de vente des terrains égal à 4.200.000 €, pour une surface totale de 12 hectares. Les options enregistrées représentent donc 87 % du chiffre des ventes programmées.

### A.3.C. L'hébergement des entreprises en 2009

Les recettes de location liées à l'hébergement des entreprises comportent :

- les recettes de location des bâtiments halls-relais (492.875 €) ;
- les recettes de location des deux Centres d'entreprises loués à La Maison de l'Entreprise et autres locations diverses (70.978 €) ;

En outre, sont comptabilisée dans les recettes sans en constituer réellement le Full General Service perçu sur certains bâtiments-relais au profit de La Maison de L'Entreprise (10.000 €) ainsi que les provisions pour charges des locations (+ 70.000 €).

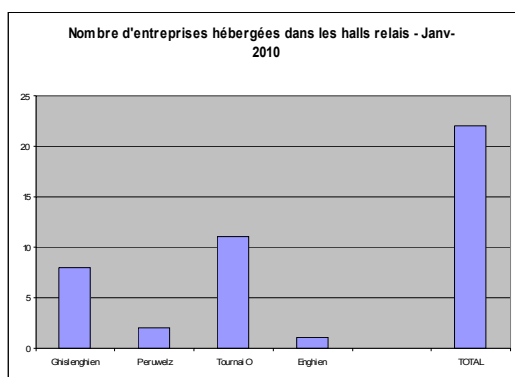
Au total, 22 halls relais étaient occupés en 2009, contre 18 en 2008.

De manière purement statistique, le taux d'occupation représentait donc 81 %.

En retirant les bâtiments nouvellement construits dont la location pouvait être difficilement immédiate, un taux d'occupation de 86 % était atteint en 2009.

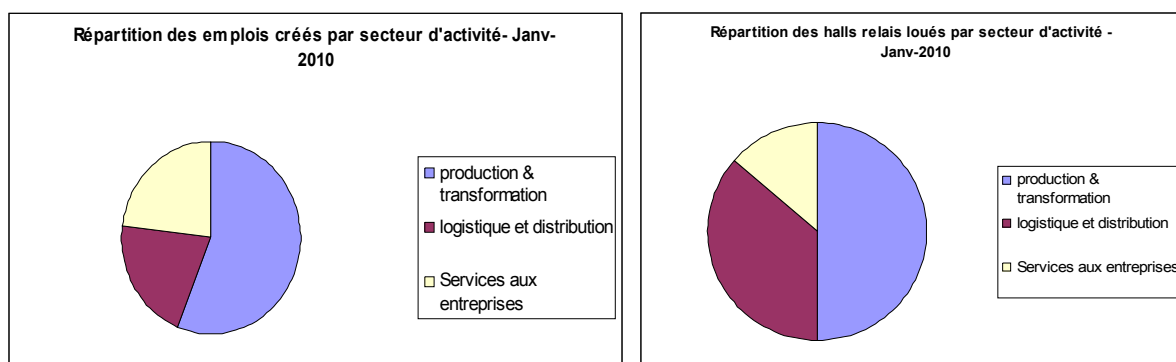
A Ghislenghien, 3 bâtiments nouvellement construits sont restés inoccupés tout au long de l'année. A de nombreuses reprises, des entreprises se sont manifestées afin d'y établir leur projet. Toutefois, en conséquence de la crise, elles ont dû reporter ou réorienter leur décision.

Au total, 22 entreprises étaient hébergées, avec la répartition suivante :



Selon les renseignements fournis par les locataires, nous pouvons affirmer que 54 emplois en équivalent temps plein étaient occupés dans les halls relais de Ghislenghien, 9 à Péruwelz et 54 à Tournai Ouest, soit un total de 117 emplois. Ghislenghien comptait le nombre le plus important d'emplois par hall. L'inoccupation de certains bâtiments a donc été compensée en terme d'emplois. En se basant sur le coût de construction des bâtiments, une création moyenne de 1.47 emploi par 100.000 € investis a été observée.

La moitié des locations était affectée à une activité de production et plus d'un tiers au titre d'entrepôt de stockage (36,6 %). Cette dernière activité est moins génératrice de valeur ajoutée et de création d'emplois. La répartition des emplois par secteur d'activité présentée ci-dessous confirme cette idée avec plus de 78 % des emplois alloués à la production (55,7 %) et à la fourniture de services (22,9 %).



Pour ce qui concerne la création d'emplois par hall et par secteur d'activité on peut établir que chaque hall donné en location a généré, en moyenne 6,2 emplois s'il s'agissait d'une activité de production, 3,2 emplois s'il s'agissait d'une location au titre de stockage et 9,3 emplois dans le cadre de services aux entreprises.

#### Vers une gestion intégrée des bâtiments-relais

Dans le contexte de la forte croissance prochaine du nombre de bâtiments-relais et de l'entrée en service des deux Centres d'entreprises, en renfort des Maisons de l'Entreprise existantes à Tournai et Enghien, les services de la DEI se sont mobilisés en vue d'organiser une gestion rigoureuse et efficace du parc de bâtiments.

La démarche de construction de Centres d'entreprises et non d'immeubles de bureaux, nécessite la mise en place d'une série de services associés à la location future des espaces.

Dans ce contexte, il était primordial d'équiper ces bâtiments avec notamment des dispositifs de téléphonie de pointe. Un marché de fourniture énergétique englobant l'ensemble des bâtiments de l'Intercommunale a également été passé.

Un contact direct avec les fournisseurs et un traitement rapide des données de consommation constituent le premier pas vers une gestion immobilière intégrée.

#### A.4. Les autres activités

En 2009, la cellule cartographie a occupé trois équivalents temps plein et a fourni un service d'appui technique aux différentes directions de l'Intercommunale ainsi qu'au Conseil de développement de la Wallonie picarde.

Au sein de la Direction de l'Équipement et des Infrastructures, la cellule cartographie a contribué aux projets de mise en œuvre des zones d'activité économique, au suivi des acquisitions de terrains et des statistiques relatives à leurs ventes, au développement des parcs éoliens et à la participation de remise d'avis quant aux permis d'urbanisme introduits par les entreprises. Il a également géré les relations avec les géomètres pour les mesurages et bornages de terrains ainsi que la recherche de données foncières (cadastre).

Le cellule cartographie a par ailleurs soutenu la Direction de la Valorisation du Territoire dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de la randonnée ainsi que le Conseil de développement de la Wallonie picarde pour le développement d'une cartographie des zones de contraintes à l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

## B. Direction de la Valorisation du territoire

### B.1. Mission et objectifs

La Direction de la Valorisation du Territoire réorganise les anciens pôles «Développement territorial» et «Tourisme» autour des trois thématiques «Aménagement et ingénierie», «Marketing» et «Filière agro-alimentaire et produits du terroir» dans une perspective d'utilisation optimale des moyens de fonctionnement qu'ils soient propres ou externes (Convergence, Maison du Tourisme,...). Cette direction assure également la coordination des actions de marketing et de communication propres à l'Agence Intercommunale.

### B.2. Stratégie et réseaux

#### 1. asbl Wallonie picarde



Constituée formellement en octobre 2008, l'asbl Wallonie picarde a été rendue opérationnelle jusque mai 2009 par le soutien technique et logistique apporté par IDETA, notamment dans l'organisation d'une Conférence des Bourgmestres (28 mars) et de deux séances du Conseil de développement (19 février et 11 mai).

Le relais a ensuite été cédé sur ce plan, courant mai 2009, à l'équipe technique recrutée. Elle se compose d'un coordinateur et d'une assistante (qui devaient être rejoints début 2010 par une chargée de missions). Les missions de cette asbl, créée conjointement par les Intercommunales IEG, IDETA et IPALLE, touchent principalement au soutien logistique et opérationnel au Conseil de développement et à la mise en œuvre du Projet de territoire.

En 2009, l'équipe d'IDETA a également apporté ses conseils pour accompagner l'asbl dans un exercice d'écriture vulgarisée du Projet de territoire et dans la confection du site internet ([www.wapi2025.be](http://www.wapi2025.be)) diffusant ce contenu.

#### 2. Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai

IDETA pilote le groupe de travail de l'Eurométropole intitulé «Tourisme et attractivité». La présidence de ce groupe est assurée par Yves De Greef, Président du secteur Tourisme et Echevin du tourisme de la Ville de Tournai.

Le groupe a entamé ses travaux en 2009, avec un projet concret : la réalisation d'une carte touristique eurométropolitaine dont la parution est prévue en 2010. Au-delà de cet objectif opérationnel, le groupe élabore un diagnostic touristique en vue de produire la vision stratégique et concertée du développement touristique de l'Eurométropole (logique d'ambition partagée) et sa concrétisation en plan d'actions. Les partenaires ont en ligne de mire le dépôt de projets Interreg lors d'un nouvel appel à projets européen en 2010, qui permettra la concrétisation d'actions fortes.



Le groupe de travail compte parmi les plus dynamiques de la coopération eurométropolitaine. Il est également à noter qu'IDETA est active au sein d'un second groupe de travail relatif au «Développement territorial».

#### 3. Centre d'Ingénierie Touristique



L'Agence Intercommunale IDETA assure la présidence du Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie. Le CITW est composé des cellules d'ingénierie touristique des Intercommunales suivantes : Idelux pour la Province du Luxembourg, SPI+ pour la Province de Liège, BEP pour la Province de Namur, Igretec pour la région de Charleroi et IDETA pour la région de Tournai.

Ce nouvel organe a pour missions de mettre en cohérence l'ingénierie touristique en Wallonie, de dégager des synergies, de l'efficience et des économies d'échelle dans les actions menées par les cellules d'ingénierie touristique des Intercommunales, d'être un soutien stratégique et d'offrir une expertise au Cabinet du Ministre en charge du Tourisme, de développer l'investissement touristique privé en Wallonie notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Au total, 130 études ont été lancées depuis 2008, générant déjà des investissements privés, en matière d'hébergement notamment et un volume d'emploi potentiel à venir de 600.

#### 4. Soutien aux parcs naturels : mesures agri-environnementales

La demande de nouvelle convention «Vers une agriculture durable plus autonome, plus économe et respectueuse de l'environnement : sensibilisation et encadrement des agriculteurs» pour la période 2009-2010 a été approuvée par le Ministre compétent. Dans le cadre de cette convention, IDETA fournit aux Parcs naturels des Plaines de l'Escaut et du Pays des Collines un soutien administratif en ce qui concerne la comptabilité.

Cette convention, qui couvre l'ensemble de la Wallonie picarde permet l'emploi de 1,75 équivalent temps plein à partager entre les deux parcs pour la promotion des mesures agro-environnementales et le soutien des agriculteurs engagés dans cette démarche. IDETA participe également aux Commissions de gestion élargies des deux Parcs naturels.

#### 5. Club «Villes d'art»



Les 5 villes d'art wallonnes (Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège) ont bénéficié conjointement en 2009 d'un budget de promotion touristique dont la mise en œuvre est pilotée par l'Office de promotion du tourisme de Wallonie. IDETA assure la représentation de Tournai au sein du club «Villes d'art».

A ce titre, IDETA a accompagné la définition de la campagne de communication et alimenté ses partenaires régionaux en contenus. En complément d'une longue série de publications dans la presse

française et néerlandaise, un site internet relaie l'opération : [www.villesdecœur.fr](http://www.villesdecœur.fr).

L'Agence Intercommunale IDETA a également fait une contre-proposition de l'agence de publicité pour le logo représentatif du réseau et son positionnement. Le logo a été retenu à l'unanimité.

### B.3. Activités en 2009

#### B.3.1. Mobilisation de moyens

La Direction de la Valorisation du Territoire œuvre pour la gestion et la mobilisation de moyens en faveur des communes et sites particuliers :

- en termes d'équipements touristiques : 2,75 millions d'euros ont ainsi été sollicités pour 12 dossiers distincts (Leuze, Bernissart, Ellezelles, Frasnes, Chièvres, Lessines, Flobecq, Signalétique Wapi, Rando Wapi);
- en termes d'études d'ingénierie touristique : 450.000 € ont été mobilisés;
- en assurant le pilotage et la gestion des 3 portefeuilles Convergence Tournai, Lessines et Péruwelz d'un montant de 40 millions €;
- en assurant le pilotage et la gestion des 2 dossiers Interreg IV «Inno Rando pour tous» et «Voie romaine» : 4,4 millions €;
- en élaborant le programme Wallo'Net et en accompagnant des communes dans ce cadre : 12 agents recrutés, une aide de la Région wallonne de 180.000 € annuels;
- en coordonnant le devenir du site à réhabiliter de la sucrerie de Brugelette : 2,5 millions € pour l'achat et l'assainissement du site.

#### B.3.2. Aménagement, urbanisme et planification

##### **Projet phare : Tournai cœur cathédral**

Primordial pour le développement de la cité des cinq clochers, le portefeuille de projets Convergence intitulé «Revitalisation intégrée du cœur de ville», couplé à la programmation de restauration de la Cathédrale Notre-Dame, pèse quelque 50 millions € en sept années d'intervention. Ayant assuré le dépôt du projet auprès des instances wallonnes et européennes, IDETA a assuré, en 2009, la coordination de sa mise en œuvre en étant active sur de nombreux terrains.

##### **Schéma de développement commercial et étude de faisabilité hôtelière**

Ainsi, en collaboration avec l'asbl Gestion Centre-ville, la mise en place d'un «Schéma de développement commercial» a été confiée à la société Augeo, afin d'accompagner les aménagements urbains



d'une réflexion cohérente en matière de mix et d'offre commerciale intra-muros, eu égard à l'environnement concurrentiel composé de Courtrai, Mons et Lille. Conditions d'implantation, dynamique commerciale (animations) et politique immobilière figurent au cœur des thématiques abordées par cette étude.

De la même manière, pour confirmer les besoins pressentis en matière d'hôtellerie, une étude de faisabilité hôtelière a été menée par un consultant extérieur et a abouti à des conclusions positives pour le projet d'hôtel de standing au cœur du périmètre Unesco.

### **Etude de structuration de l'offre touristique de Tournai**

La définition de l'identité touristique de Tournai fait partie du renouvellement de l'approche marketing de la Ville sur le marché touristique. Une nouvelle dynamique peut être apportée par la création d'une identité propre, un marketing mieux ciblé, des collaborations plus poussées entre opérateurs et l'inscription dans différents réseaux de promotion.

La réflexion identitaire, menée en collaboration avec un prestataire externe, a permis le recensement des atouts et lacunes de la destination, ainsi que des éléments identitaires qui font sa spécificité. Les cibles de clientèles ont été précisées, de nouvelles cibles identifiées, lors d'ateliers de réflexion. Le plan d'actions pour la structuration de l'offre touristique de Tournai a été finalisé. Il détermine un positionnement marketing pour la ville, qui se déclinera en identité visuelle et en supports de communication.

En parallèle, la réflexion sur la création du site internet du tourisme à Tournai a été lancée. Un prestataire est désigné pour le développement du système de gestion des contenus (CMS).

### **Etude de mise en lumière de la cathédrale Notre-Dame de Tournai**

IDETA coordonne les architectes lumière en présence pour assurer une harmonisation de ces équipements dans les aménagements du cœur de ville et de la cathédrale. Des réflexions ont été menées sur la mise en lumière statique (intérieur et extérieur de la cathédrale), mais également sur l'utilisation de la lumière à des fins de spectacle sur ce site.

### **Coordination du comité de pilotage**

Dans le cadre de la restauration de l'édifice et de la mise en valeur du quartier cathédral, IDETA assure la coordination du Comité de pilotage réunissant les représentants des cabinets ministériels concernés par ces chantiers, de la Ville de Tournai, de la Province de Hainaut, de l'Evêché...

Plusieurs réunions de ce comité ont été tenues en 2009 afin de coordonner les actions.

### **Identité du projet et communication de chantier**



Dépositaire d'un volet «Structuration et mise en marché touristique» au sein du portefeuille de projets précité, IDETA a assuré de nombreuses missions de communication en 2009, relatives à ces deux chantiers conjoints: communication presse, réalisation et alimentation externalisée d'un site web ([www.tournaicoeurcathedral.eu](http://www.tournaicoeurcathedral.eu), mis en ligne en juin 2009), coordination de l'édition d'une gazette de chantier (trimestriel, paru en juin et novembre 2009), gestion des relations entre journalistes et intervenants techniques du chantier de restauration de la cathédrale, soutien à la Ville de Tournai en matière de communication sur les chantiers à lancer,...

Un mini plan marketing a également été réalisé en lien avec le concept de chantier vivant : montage du produit, édition d'un fascicule trilingue, d'affiches, de sets de table destinés au secteur Horeca de Tournai, de roll-up, d'oriflammes affichés sur la Grand-Place, de décoration de la vitrine de l'Office de tourisme, de panneaux explicatifs apposés sur les palissades de chantier et de panneaux en support aux guides dans le chœur gothique. Une conférence de presse de lancement a été organisée en avril et a catalysé ces différentes interventions.

### **Confection d'un dossier de mécénat pour compte de la Fondation Cathédrale Notre-Dame.be**

En 2009, la Fondation Cathédrale Notre-Dame.be a confié à IDETA le soin de concevoir un dossier de mécénat susceptible de capter les fonds privés nécessaires à une restauration en profondeur du statuaire du portail occidental de la cathédrale.



## Services aux communes

### 1. Commune de Bernissart

#### PCA Révisionnel 2 et 2.2

IDETA preste une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Commune de Bernissart. Cette mission a pour objectif de l'aider dans la révision de deux Plans communaux d'aménagement (PCA).

Ces PCA visent à urbaniser l'espace entre Bernissart et Harchies, villages distants de plus de trois kilomètres. Afin de matérialiser une liaison entre ces deux villages, il était en fait préconisé un développement de l'habitat linéaire. Cette procédure représente pour la commune l'occasion de «rectifier» ponctuellement certaines affectations qui ne représentent plus de véritable logique de développement dans l'entité. Le dossier préalable à ces révisions a été adressé à la DGO4, puis au Cabinet du Ministre Henry. Une décision de leur part est attendue pour 2010.

#### Revitalisation du cœur de village de Bernissart - AMO



Désireuse de redynamiser son centre et consciente des potentialités qu'offre son territoire, la Commune de Bernissart a décidé de s'atteler à la revitalisation de son cœur de village. Dans ce cadre, la Commune de Bernissart a désigné, le 9 mars 2009, l'Agence Intercommunale de Développement IDETA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.



La première action mise en place par IDETA dans le cadre de cette mission a été de contracter une étude globale sur la revitalisation du centre de Bernissart. Cette étude a été réalisée par l'Agence Wallonne du Paysage en collaboration avec le bureau d'étude spécialisé en ingénierie touristique TRACES Tpi. Elle a été clôturée en mars 2010 et préconise une série d'actions, phasées dans le temps, en vue de la revitalisation de ce village.

#### Phase 1 :

- Requalification de la Grand-Place et de ses abords
- Aménagement des ruelles du centre du village

#### Phase 2:

- Aménagement des abords du musée et de l'office du tourisme
- Valorisation de l'espace vert (CRAN)
- Aménagement de la rue Lotard et de la rue Grande
- Rénovation de la maison communale
- Amélioration de la signalisation vers Bernissart et amélioration de la signalétique touristique

#### Phase 3:

- Valorisation du musée et mise en réseau des lieux qui ont une légitimité avec le thème de l'iguanodon
- Réaménagement et valorisation du Lac de Bernissart
- Création de liaisons cyclistes et piétonnes.

#### Périmètre de remembrement urbain «Battard» à Ville-Pommeroeul

Le site Battard, ancien site d'activité économique, devrait bientôt être reconverti en un lotissement d'une trentaine de parcelles. L'association de ce projet de logement à de l'espace public et des commerces devrait permettre une intégration facilitée du futur site à son environnement.

La réalisation de ce projet nécessite une dérogation au plan de secteur qui peut être réalisée par l'intermédiaire d'un Périmètre de Remembrement Urbain (PRU). Le dossier a été introduit à la Région wallonne en mars 2009. A l'heure actuelle, nous sommes en attente de la décision de la Région à ce sujet.



## 2. Commune de Brugelette

### Reconversion du site de la Sucrierie

Situé au cœur du village de Brugelette, le site de la sucrierie s'est développé en parallèle à l'urbanisation du village. Aujourd'hui l'activité de la sucrierie a cessé, laissant sur le territoire de Brugelette une empreinte de près de 45 ha, dont 30 ha sont occupés par les bassins de décantation et une quinzaine d'hectares par les bâtiments de production et d'administration. Ce site représente une importante superficie à l'échelle de Brugelette et dès lors, les enjeux liés à sa reconversion sont considérables.



C'est pourquoi la Région wallonne a inscrit, au mois d'avril 2009, le site de l'ancienne sucrierie de Brugelette sur les listes SRPE. Le site de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE) est un outil d'aménagement opérationnel mis en place par la Région wallonne et qui a pour objectif de mener une action rapide et ciblée menée à l'initiative de la Région. La liste des travaux pris en charge par le Gouvernement comprend les travaux d'assainissement, de verdurisation mais également les travaux rénovation, de construction ou reconstruction ainsi que les études qui y sont relatives.

Les sites repris sur liste SRPE font l'objet d'un rachat par la Région qui, ensuite confie une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Intercommunale de développement couvrant le territoire dans laquelle se situe le bien. Dans le cas présent, il s'agit d'IDETA.

## 3. Commune d'Ellezelles



### PCA Beaubourg

Le PCA Beaubourg, destiné à créer un nouveau quartier d'habitat dans le noyau villageois, a été approuvé par arrêté ministériel le 14 juillet 2009.

### PCA Quatre Vents

L'avant projet de PCA «Quatre Vents» a été approuvé en janvier 2009. Par la suite, un plan de plantation et une étude hydraulique ont été réalisés. L'étude hydraulique, réalisée par IPALLE est, à l'heure de clôturer ce rapport, en cours de finalisation.

## 4. Ville Enghien

### Requalification du Centre-ville - AMO

L'Intercommunale IDETA a été désignée en mai 2009 par la Ville d'Enghien pour prêter une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la requalification de son centre-ville. La commune d'Enghien bénéficie d'un patrimoine intéressant (Parc d'Enghien, cité médiévale) qu'elle souhaite mettre en valeur.

En effet, les problématiques de stationnement et de circulation présentent, entre autres, un handicap certain à la dynamique du centre-ville. La mission d'IDETA consiste, dès lors, à réaliser et à mettre en œuvre un programme d'action en vue de la requalification des espaces publics du centre ville.

Ce programme doit s'inscrire dans la continuité de l'étude commerciale et du plan communal de mobilité actuellement en phase de finalisation. Il doit permettre d'apporter une réponse opérationnelle aux constats et propositions faits dans le cadre de ces études. Fin 2009, un bureau d'étude a été désigné afin de réaliser un diagnostic et une stratégie d'intervention qui doivent permettre à IDETA de mener à bien sa mission.

## 5. Ville de Lessines

### Revitalisation urbaine

IDETA mène actuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le but d'aider la commune dans sa démarche de revitalisation de son centre ville.

La première étape aura été pour cette année 2009 la réalisation d'une étude par un architecte et une paysagiste destinée à déterminer les sites à enjeux forts sur la ville et à établir une démarche cohérente dans l'aménagement des ces différents sites. L'étude s'est ainsi fortement centrée sur la Grand-rue, site qui devrait, le premier, faire l'objet de travaux de réaménagement.

### PCA Dendre Sud

Le PCA Dendre Sud, dont l'objet est de reconfigurer totalement le quartier Dendre Sud et la friche Amphabel à des fins de logements, d'aménagement d'espaces publics et de commerces, a vu son avant-projet approuvé par le Conseil Communal en fin d'année 2008. L'année 2009 a donc été consacrée à la prise en compte des contraintes de pollution des sols et à leur confrontation au projet.

Aujourd'hui la réflexion est encore en cours pour déterminer quelles adaptations seront à mener sur l'avant projet pour répondre à ces contraintes.



## 6. Commune de Pecq

### Auteur de projet pour l'élaboration du PCDR

Mission débutée en 2007. En 2009, notre mission a porté sur l'établissement de la stratégie de développement et des projets, en concertation avec la Commission Locale de Développement Rural.

Plusieurs réunions ont été nécessaires avec la Commission afin d'arrêter la liste des projets et de déterminer les priorités. Les trois fiches-projets prioritaires qui en sont ressorties ont été présentées à la Commission fin 2009. L'approbation finale par le Conseil Communal et le Gouvernement wallon devront intervenir en 2010.

## 7. Ville de Péruwelz

### Revitalisation urbaine



IDETA preste actuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Ville de Péruwelz, dans le but de l'aider à mettre en place sa politique de revitalisation urbaine. La première étape a été consacrée à l'étude du projet de réaménagement de la Grand-Place, pour laquelle la Ville a bénéficié de subsides européens.

L'année 2009 aura vu le projet se finaliser et les démarches concernant la désignation d'une entreprise pour la réalisation des travaux ont été menées. Les travaux commenceront au printemps 2010.

### Auteur de projet pour l'élaboration du PCDR dans la philosophie de l'Agenda 21 local

La mission a débuté début 2008. L'année 2009 a été principalement consacrée à la conception de la stratégie de développement, d'abord avec la Ville et avec la Fondation Rurale de Wallonie, puis avec l'aide de la Commission Locale de Développement dans le souci d'intégrer la dimension durable de manière transversale.

En second lieu, les projets visant à rencontrer les objectifs fixés ont été identifiés. L'intégration de l'Agenda 21 local dans le PCDR amène à l'intégration intime d'une approche de développement durable dans le programme. L'approbation finale par le Conseil Communal devrait intervenir dans le second semestre 2010.



## 8. Commune de Rumes

### Auteur de projet pour l'élaboration du PCDR dans la philosophie de l'Agenda 21 local

Mission débutée mi-2008. L'année 2009 a été consacrée à la finalisation de l'analyse socio-économique afin que la FRW puisse procéder, durant le 2ème et le 4ème trimestres, à la consultation de la population par groupe de travail thématique. Sur cette base, nous pourrions procéder à l'élaboration de la stratégie de développement et des projets durant l'année 2010.

#### B.3.3. Mobilité

##### 1. Schéma d'Accessibilité et de Mobilité pour la Wallonie picarde

Débutée en février 2007, l'étude portant sur l'élaboration du Schéma d'Accessibilité et de Mobilité pour la Wallonie picarde a été validée par le Comité technique le 10 mars 2009. En vue de son opérationnalisation, la méthodologie retenue préconise le pilotage global par l'asbl Wallonie picarde épaulée par le Comité de suivi et par quatre groupes de travail thématiques (Complémentarité et accessibilité des transports collectifs, développement de l'offre intermodale fret, efficacité et sécurité des infrastructures routières, valorisation touristique). Ces groupes sont composés des administrations et des opérateurs concernés et pilotés par l'Agence IDETA.

Les trois premiers groupes se sont réunis mi-2009 afin de préciser les priorités et les possibilités de mise en œuvre des projets. Le quatrième, portant sur le tourisme, a été assimilé au comité de pilotage du schéma directeur cyclable de la MTT (lire par ailleurs).

##### 2. Plans Communaux de Mobilité

A l'échelle locale, l'Intercommunale IDETA a également assuré un suivi des Plans Communaux de Mobilité à l'étude à Brugelette, Enghien et Péruwelz. Dans les trois cas, l'Intercommunale a été associée au Comité de suivi, ce qui permet d'assurer le lien entre les stratégies et projets régionaux et locaux.

##### 3. Schéma directeur vélo

Un bureau d'études a été désigné pour définir un concept qui privilégiera les nouvelles technologies pour l'élaboration du schéma directeur vélo en Wallonie picarde. L'ensemble des communes ont transmis quantité d'informations relatives aux sites touristiques et aux pôles générateurs de déplacement à vélo. Cette phase de diagnostic est maintenant terminée, le bureau d'études présentera le concept qu'il aura défini lors du premier semestre 2010.

##### 4. INTERREG Iva : Inno rando pour tous

Pour rappel, ce projet européen transfrontalier pour lequel IDETA est chef de file a comme différents partenaires les Conseils généraux du Nord et de l'Aisne ainsi que les Comités départementaux du tourisme du Nord et de l'Aisne.

Le but de ce projet est de diversifier l'offre classique de randonnée, désormais bien développée et homogénéisée sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Les partenaires sont prêts à diversifier leurs produits pour capter des niches de clientèles complémentaires et satisfaire les attentes et besoins d'une population «délaisée», les personnes à mobilité réduite (PMR).

L'autre finalité de ce projet est d'innover et appliquer les nouvelles technologies à la randonnée : base de données relationnelles, intégration de nouveaux outils CMS open source, valorisation d'une plate-forme web, accessibilité des contenus sur appareils mobiles (GPS, GSM, MP3, PDA,...), développement de supports « communicants,...



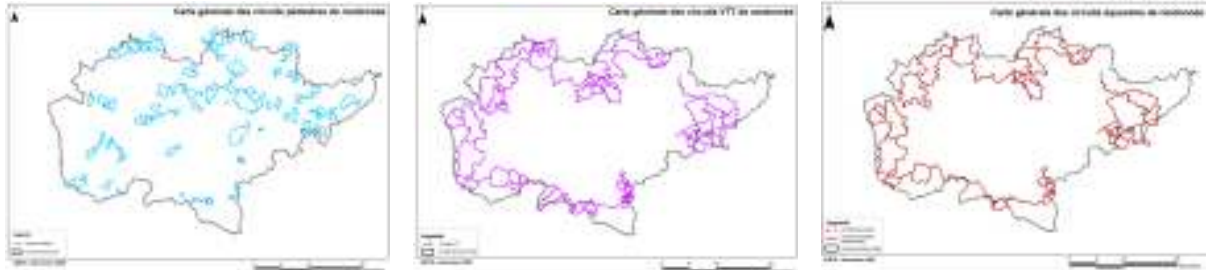
Après une année complète de partenariat, nous avons :

- Pris connaissance de circuits existants adaptés aux PMR (visites de terrain);
- Présélectionné des circuits à aménager pour les PMR dans le cadre de ce projet;
- Eu une réflexion sur l'extension du label Tourisme et Handicap à la Belgique;
- Elaboré un cahier de normes commun relatif aux aménagements et équipements des circuits PMR;
- défini la stratégie web et m- marketing du partenariat, accompagné par la société conseil GMT Editions.

## 5. Valorisation touristique de la ligne de crête du Pays des Collines (Ligne 87)

Un cahier des charges a été élaboré et le bureau d'études a été sélectionné pour valoriser l'ancienne ligne de chemin de fer numéro 87, qui traverse le Parc naturel du Pays des Collines et qui pourrait être un formidable espace de loisirs propice aux promenades, au cœur du Pays des Collines, adaptées à un public large. Cette ligne met en lien différents équipements et attractions touristiques : 5 sites touristiques majeurs, une quinzaine de monuments historiques, une dizaine d'hébergements, plusieurs restaurants et cafés.

## 6. Schéma directeur de la Randonnée en Wallonie picarde



Après la 1<sup>ère</sup> phase de ce Schéma directeur qui représente au total environ 1.000 kilomètres de randonnées balisées (64 équestres, 17 pédestres et 13 VTT), il a été décidé de superposer un balisage VTT sur les itinéraires équestres existants de manière à doubler l'offre pour cette discipline. De plus, 14 nouvelles randonnées pédestres ont été inscrites au schéma directeur.

L'année 2009 a aussi été marquée par l'arrivée de 12 agents PTP (dans le cadre du dispositif Wallo'Net) dont le travail est dédié à l'entretien des sentiers. Ces agents sont répartis de la manière suivante pour une période de 2 ans:

- 2 sur la commune de Frasnes-lez-Anvaing;
- 2 sur la commune de Flobecq;
- 2 sur la commune de Silly;
- 2 sur la commune de Celles;
- 2 sur la commune de Chièvres;
- 2 sur le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

## 7. Signalétique touristique

Différentes actions ont été menées en matière de signalisation, il s'agit :

- du remplacement des bandeaux bas des panneaux touristiques installés le long de l'autoroute A8 par des nouveaux qui indiquent maintenant la sortie à prendre pour rejoindre l'attraction représentée par le panneau, ainsi que l'appartenance au territoire «Wallonie picarde»;
- la désignation d'une entreprise pour le remplacement de l'ensemble des panneaux aux portes d'entrées du territoire et des Parcs naturels. Les nouveaux panneaux indiqueront la distance du site sur un visuel modernisé;
- le projet de remplacement de l'ensemble des visuels sur les aires autoroutières de Froyennes et Hellebecq;
- la désignation d'une entreprise pour le marquage du bâtiment du Musée de l'auto et de ses abords.



### B.3.4. Actions en matière de Tourisme

#### Initiatives à l'échelle des communes

##### 1. Lesdain - Village des pépinières

Le village de Lesdain concentre une densité rare de pépiniéristes depuis près de 200 ans (23 producteurs, 300 ha cultivés, 4 millions d'arbres en culture). Les pépinières de Lesdain ont ainsi progressivement acquis une réputation forte dans le Benelux autour de cette activité identitaire structurante.

Une étude de concept et de faisabilité a été lancée fin 2009 avec pour objectifs d'affirmer un pôle de compétitivité fort et de développer l'attractivité touristique du village à partir de son savoir-faire traditionnel arboricole. L'année 2009 s'est concentrée sur le diagnostic dont les conclusions sont attendues au cours du premier semestre 2010.

Le financement de ce projet est assuré au travers du CITW (lire plus haut).

## **2. Ellezelles**

### **Village gourmand**

L'étude de concept et de faisabilité d'aménagements «Village gourmand» lancée fin 2009 en partenariat avec la commune vise à développer l'attractivité gastronomique d'Ellezelles, mais aussi du Pays des Collines et de la région. Elle s'appuie sur la présence du Château du Mylord, qui, avec désormais 2 étoiles au guide Michelin, peut devenir l'élément fondateur d'un pôle d'excellence sur les produits du terroir, la gastronomie et l'art de vivre.

La structuration du village devra s'appuyer tant sur des équipements que sur un calendrier fourni d'animations et d'ateliers culinaires. Les conclusions opérationnelles de l'étude sont attendues courant du 1<sup>er</sup> semestre 2010. Ici également, c'est le CITW qui finance cette étude.

### **Sentier de l'étrange**

En 2009, IDETA a su mobiliser des moyens financiers et coordonner le lancement de la valorisation touristique du Sentier de l'Etrange (restauration des œuvres, terrassement, mobilier de confort), géré par la Fondation Rurale de Wallonie et la commune.

## **3. Leuze-en-Hainaut - Musée de l'Auto et implantation du Musée de la route**

L'exercice 2009 a été mis à profit afin de définir le concept et d'élaborer des dossiers en vue de l'obtention de moyens financiers touristiques pour le Musée de l'Auto. Il est également prévu d'y créer un nouveau bâtiment en vue d'accueillir les collections du musée de la route basé actuellement à Mons. L'aménagement et la scénographie des abords, la signalétique, ont aussi été programmés.

## **4. Chièvres - Interprétation du Musée de la vie rurale**

L'Agence IDETA a mené le projet d'interprétation du Musée de la vie rurale (Huissignies) en assurant la définition du concept, en mobilisant les moyens financiers, en élaborant le cahier spécial des charges et, enfin, en accompagnant la commune pour la mise en œuvre de ce projet.

## **5. Flobecq - Jardin et sentier des plantes médicinales**

Aux côtés de la commune de Flobecq, IDETA a travaillé à la définition du projet de signalétique et d'une approche identitaire du jardin et du sentier des plantes médicinales. Des crédits ont été obtenus pour la mise en œuvre de ce chantier.

## **6. Bernissart - Valorisation du pôle Iguanodon**

Afin de valoriser d'un point de vue touristique le CRAN des Iguanodons et les abords du musée, IDETA a concouru à la définition du concept et à l'élaboration des dossiers en vue de l'obtention de moyens touristiques. L'intégration de cet ensemble dans l'espace urbain et la définition de l'itinérance ont fait partie des angles d'intervention traités.

## **Projets d'intérêt général**

### **1. Inno Rando pour tous (voir également infra)**

IDETA, en tant que chef de file, pilote et anime le projet Interreg franco-wallon «Inno Rando pour tous». Ce dernier couvre un vaste territoire transfrontalier de randonnée aux portes de Paris et de Bruxelles. Il associe, pour le versant français, les Comités départementaux du tourisme et Conseils généraux du Nord et de l'Aisne, et, pour le Hainaut belge, l'Agence Intercommunale IDETA.

Le partenariat vise à utiliser au mieux le potentiel des technologies émergentes web et mobile (Inno) pour satisfaire les besoins en randonnée d'un large public familial, valide ou en situation de handicap (pour tous). Le projet inclut un volet «aménagement et équipement» d'une quinzaine de circuits de randonnées adaptés à une ou plusieurs formes de handicap (moteur, auditif, visuel, mental) de part et d'autre de la frontière.

Un an après le lancement du projet, les partenaires ont présélectionné, sur base d'un référentiel de critères communs, une liste de circuits pouvant être aménagés et équipés pour les personnes à mobilité réduite. Les rencontres avec les propriétaires se poursuivent. Ce travail s'est appuyé sur une concertation transfrontalière mais également, au sein de chaque territoire, sur une collaboration avec les associations et acteurs du tourisme, de la randonnée et du handicap.

Un cahier des charges commun pour l'équipement des circuits (revêtements, mobilier de confort, etc) a été finalisé. Il garantit une homogénéité dans les aménagements sur l'ensemble de la zone couverte.

Un groupe de travail pour l'élaboration d'un cahier des charges de contenus a été mis en place. Ce cahier sera finalisé pour la fin juin 2010. Un voyage d'études sur ce thème devait se dérouler fin avril 2010.

Sur le plan de la communication et du webmarketing, les partenaires ont défini une stratégie transfrontalière qui garantisse la valeur ajoutée pour les utilisateurs, la rationalisation des moyens investis et la pérennité des outils développés. Le 3e semestre de l'année 2010 sera consacré au recrutement des sociétés de développement des outils et à la réception de leurs premières concrétisations.

## 2. Voie romaine

Les 4 sites archéologiques majeurs de Velzeke (Provinciaal Archeologisch Museum), Blicquy (Archéosite d'Aubechies), Pommeroeul (Espace gallo-romain d'Ath) et de Bavay (Musée archéologique) collaborent dans le cadre d'un projet transfrontalier, dont IDETA assure le rôle de chef de file.

Ce projet Interreg vise la valorisation unique et exclusive d'un tronçon de voie romaine s'étendant sur 85 km (15 en Flandre, 63 en Wallonie, 7 en France). Le produit de route touristique «voie romaine» liaisonne les différents sites afin d'offrir une expérience complète aux visiteurs.

Après une année de coopération, les partenaires ont établi les grandes lignes de leur action. Ils ont cartographié précisément le tracé de la voie romaine antique et du trajet le plus fidèle pouvant être emprunté en voiture. Ils projettent de baliser le tracé de la voie romaine de 10 bornes miliaires contemporaines et complétées de contenus d'interprétation. La route touristique sera également balisée. Les visiteurs la suivront en voiture et disposeront d'un livret de visite scénarisé pour permettre une visite récréative. La production d'un contenu audio est à l'étude.

Un grand événement unique contribuera également à donner un coup de projecteur sur ce territoire transfrontalier, à une échéance fixée au week-end de Pâques 2011 (vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 avril). Un programme complet en ce sens a été élaboré.

## 3. Accompagnement et conseil des opérateurs privés, publics et associatifs

En parallèle à l'ingénierie de projets, la Direction de la Valorisation du Territoire a également accompagné les opérateurs touristiques publics, associatifs et privés dans leur démarche de développement, de réalisation de projets ou de mobilisation de moyens. L'accompagnement vise à la professionnalisation du secteur, la qualité souhaitée pour des projets attractifs, l'inscription de projets dans un plan cohérent de développement touristique.

Différents groupes projets ont été mis en place afin de renforcer les collaborations, les synergies et la mutualisation des moyens : scolaire, famille, randonnée, groupes, vélo, hébergements, producteurs ainsi que différents comités de pilotage et comités d'accompagnement associant les opérateurs locaux, les organismes communaux, intercommunaux, provinciaux, régionaux, euro métropolitain.

## Marketing touristique

### 1. Actions transversales

Il est important de noter qu'en matière de marketing touristique, toutes les actions transversales sont désormais menées en partenariat étroit avec la Maison du Tourisme de Picardie belge, afin de faire-valoir l'échelle touristique cohérente que constitue la Wallonie picarde et de permettre des économies d'échelle.

A ce propos, la mise en cohérence des deux Maisons du Tourisme, au niveau graphique, a été entamée en 2009 par le lancement d'un marché public, avec objectif d'une mise en œuvre opérationnelle dans le courant 2010.

IDETA, au travers de sa Direction de la Valorisation du Territoire, est restée active, en 2009, sur le développement, la valorisation et la mise sur le marché de diverses filières.



## Les attractions et plus particulièrement la cible des groupes adultes et des groupes scolaires

Sur la cible groupes adultes, trois actions principales ont été menées :

- Le montage de nouveaux produits et une meilleure sélection pour correspondre au mieux aux besoins du marché, en étroite collaboration avec les opérateurs;
- La réalisation du catalogue groupes 2010 en coédition avec la Maison du Tourisme de la Picardie belge pour faire valoir l'identité de la Wallonie picarde (7.400 exemplaires);
- Le démarchage commercial sur le marché flamand.

Sur la cible groupes scolaires, deux actions principales ont été menées :

- L'actualisation de l'offre et son enrichissement (285 animations pédagogiques);
- La gestion du site Internet dédié : [www.sortie-scolaire.be](http://www.sortie-scolaire.be) et [www.klasuitstap.be](http://www.klasuitstap.be).



Sur cette cible particulière, il y a également lieu de mentionner la planification de la création d'une collection de 17 dossiers pédagogiques regroupant 7 opérateurs. Leur sortie est prévue en 2010 et 2011. La conception est réalisée par les enseignants. Plus spécifiquement adressée aux familles, la réalisation d'une collection de Carnets jeux a été planifiée en 2009, pour lancement dès juin 2010. Mise à disposition gratuitement online et de manière payante dans 14 sites de la Wallonie picarde, cette collection se composerait de 22 carnets jeux.

L'objectif est de renforcer l'attractivité de sites, quels qu'ils soient, auprès des clientèles familiales. A noter qu'il s'agit d'une opération inédite et pilote, appuyée par le Commissariat Général au Tourisme.

La qualité du produit est assurée par les prestataires sélectionnés, spécialisés pour l'un dans le ludo-récréatif et l'autre dans le graphisme et l'illustration.

## La randonnée

Les actions ont porté sur :

- La gestion du site portail transfrontalier randonnée : [www.rando-nature.eu](http://www.rando-nature.eu) qui consolide les bases de données et les sites dédiés des partenaires;
- L'actualisation et la gestion du site web dédié : [www.rando-nature.be](http://www.rando-nature.be) : 22.905 consultations sur l'année 2009;
- La gestion et l'évolution du schéma directeur de la randonnée (100 circuits, 1.000 kilomètres);
- La vérification et l'adaptation des tracés GPS en adéquation avec la cartographie des 100 circuits (1.000 kilomètres);
- La diffusion et la vente dans le réseau des OTSI et attractions des pochettes rando.



## La gestion de l'offre réceptions et séminaires, loisirs, hébergements et restaurants

Les actions ont porté sur :

- L'actualisation de l'offre;
- La gestion des rubriques Web;
- L'intégration de l'offre loisirs dans des actions de promotion commune et de commercialisation;
- La découverte, la qualification et l'intégration de l'offre de la Maison du Tourisme de la Picardie belge.



## La gastronomie (producteurs et restaurants)

La filière gastronomie est une filière amenée à se développer en lien avec l'industrie agroalimentaire, les producteurs et restaurants de la région.

L'année 2009 a permis de réunir autour d'une même table des producteurs, restaurateurs et hébergeurs ruraux (gîtes et chambres d'hôtes) lors d'une opération en partenariat avec l'Office de promotion des produits wallons, visant à accroître l'offre en Tables de terroir et points de vente terroir.

Deux nouveaux inscrits sont à comptabiliser en 2009 en Wallonie picarde, ce qui porte à 6 le nombre de tables de terroir et permet une promotion conjointe portant sur une offre diversifiée.



## La filière événementielle

Des premières réflexions ont été menées en vue de structurer prochainement la filière événementielle en lien avec les secteurs culturels et économiques, notamment avec l'asbl culture.wapi et au travers du développement du site internet de cet organisme.



## Editions

L'année 2009 a connu une profonde modification dans la conception des éditions touristiques puisque le guide généraliste a été décliné en une édition printemps-été (40.000 ex + 10.000 ex) et automne- hiver (20.000 + 6.000 ex).

La diffusion de cet outil a connu un tel succès que chaque guide a dû être réédité. Hormis la division en deux éditions distinctes, une autre nouveauté de la formule est à mentionner : ces guides incluent une série de propositions de forfaits pour individuels (ex : nuitées + repas terroir + visite) qui préfigurent la diffusion sur les nouvelles plateformes web de produits combinés.

## Web

IDETA a prévu de renouveler l'intégralité des sites web touristiques dans le cadre d'une plateforme intégrée, cohérente, et pouvant accueillir les sites web d'opérateurs spécifiques.



Deux premiers sites bénéficieront de cette refonte programmée en 2010 mais largement préparée en 2009 : [www.visitwapi.be](http://www.visitwapi.be) et [www.wapischools.be](http://www.wapischools.be). D'autres opérateurs suivront : les Offices de Tourisme de Tournai, Enghien, Silly, l'Hôpital Notre-Dame à la Rose,...



Originalité de cette démarche : elle comprend un hébergement spécifique, contracté séparément, et s'appuie sur une technologie de CMS (Content Management System) open source, permettant toutefois des fonctionnalités innovantes - le tout est développé par une entreprise tournaise. Les développements graphiques ont été conçus de manière cohérente et intégrée, tandis que l'information contenue sur les sites touristiques repose sur une base de données partagée à l'échelle de la Région wallonne.

En 2009, pour ces projets, 4 marchés publics ont été préparés, lancés et attribués, permettant d'entrevoir la mise en ligne des premiers sites pour le premier semestre 2010.

## Newsletter pro : nouveauté 2009

L'année 2009 a vu au total 4 newsletters spécifiques adressées à l'ensemble des opérateurs touristiques du territoire (700 contacts), relayant les opérations des organismes publics, des appels à projet, des zooms sur des actions d'opérateurs privés.

Ce support contribue à l'animation et à la stimulation du réseau.

## Presse

Au cours de l'exercice écoulé, la Direction de la Valorisation du Territoire s'est chargée de la rédaction et de l'envoi de cinq communiqués de presse rassemblant plusieurs opérateurs sur des thématiques transversales : Halloween, WE élections, fête des pères et fête des mères.

Une conférence de presse relative au lancement de la campagne «Parcs et jardins» a été organisée en avril, tandis qu'IDETA a permis l'insertion de divers encarts et rédactionnels de promotion touristique de la Wallonie picarde dans des supports magazine tels que «Pays du Nord», «Uit», «Corelio», «De Krant van West Vlaanderen».

IDETA a, enfin, calibré et envoyé les contenus rédactionnels et d'illustrations diffusés pour présenter territoire dans diverses brochures à l'échelle provinciale et wallonne.

## 2. Micro plans marketing

### Réflexion sur le positionnement de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose

Un travail sur le positionnement marketing du site touristique majeur que constitue l'Hôpital Notre-Dame à la Rose a été entamé en 2009 et se poursuivra durant deux années. Objectif final : préparer un véritable plan d'actions marketing et une campagne de communication ciblée à la fin des travaux, prévue pour 2012.

### Chantier vivant

Profitant principalement de l'attrait des travaux de restauration entamés sur la toiture de la nef romane, un produit touristique spécifique «Chantier vivant» a été développé par IDETA pour mettre en avant la Cathédrale Notre-Dame de Tournai. Diverses actions de communication et de promotion ont été entreprises à ce propos.

### Opération Parcs & jardins

En partenariat étroit avec les opérateurs, IDETA a mené à bien la réalisation d'un calendrier commun des festivités tenues dans les parcs et jardins de Wallonie picarde. Au total, 40.000 exemplaires du dépliant et des affiches ont été distribués lors de ces événements pour contribuer à l'attractivité de cette filière, qui attire un large public de passionnés et de promeneurs sur notre territoire.

### Herboristes d'un jour

Le produit «Herboristes d'un jour» rassemble en un circuit trois jardins de plantes médicinales : celui jouxtant l'Hôpital Notre-Dame à la Rose (Lessines), les jardins de la grange (Ellezelles) et la Maison des plantes (Flobecq). Un forfait invite les visiteurs à profiter des trois sites. Suite au succès de l'opération, les documents de promotion ont été réédités en 2009 et largement distribués (10.000 exemplaires du dépliant, 100 de l'affiche).



### Concours photo «Vous aimez la Wallonie picarde, montrez-la nous !»

La 2<sup>e</sup> édition du concours photo de la Wallonie picarde s'est déroulée du 15 juin au 31 octobre 2009 et a attiré 26 participants (contre 17 l'année précédente). L'opération est le prétexte à une campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire et à une mobilisation des opérateurs privés qui contribuent à la dotation du concours. En tout, 170 affiches et 3.200 flyers ont été distribués à travers le territoire. Six partenaires touristiques (Tournai Air Club, La Naïade, l'aérodrome d'Amougies, le centre Bleu Marine, le Château du Mylord, Jacquy Cange) ont permis d'assurer une dotation attractive pour cinq photographes désignés gagnants par le jury.

## C. Direction des Moyens Généraux

### C.1.Mission et objectifs

La Direction des Moyens Généraux se compose des anciens pôles «Services généraux» et «Stimulation économique».

Le regroupement s'est réalisé dans une perspective d'utilisation optimale des moyens de fonctionnement qu'ils soient propres ou externes (fonds convergence).

La mission de la Direction des Moyens Généraux est principalement relative à l'organisation et comprend notamment les volets gestion du personnel, gestion financière et suivi des dossiers juridique.

## C.2. Activités en 2009

### C.2.1. Finances

#### TVA

Au regard des montants d'investissements consacrés dans le plan d'investissements 2009-2011, une clarification du mécanisme TVA était nécessaire afin qu'il soit le plus proche de la réalité et que la sécurité juridique soit également assurée.

L'audit TVA effectué en 2008 a vu ses recommandations concrétisées principalement dans le dossier de gestion des infrastructures d'accueil qu'elles soient existantes et en cours de construction sur les Zones d'activités économiques.

Ainsi, moyennant certaines conditions liées au service à y organiser, la déductibilité totale sera d'application pour les travaux de réaménagement des centres existants mais surtout pour les nouveaux Centres d'entreprises en cours de réalisation sur les zones de Tournai-Ouest et de Qualitis.

Au vu des investissements consentis, l'économie réalisée est estimée aux alentours de 2.000.000 €.

#### Gestion de trésorerie

L'Intercommunale a projeté dans le plan stratégique 2009-2011 ses besoins de trésorerie liés au financement et au préfinancement des projets. Sur cette base, elle a lancé un emprunt global et estimé les charges financières sans prédisposer des cash flows liés à l'activité.

Il s'avère que les charges financières sont très peu élevées (95.022 € secteur développement, 17.594 € secteur crématorium) au regard des estimations suite à la conjonction de plusieurs éléments :

- les taux d'intérêt sont très faibles. Sur une base consolidée, le taux de financement est de 1,08 %;
- le mécanisme de préfinancement Sowafinal constitue un subside en intérêt qui n'était pas programmé au moment de la rédaction du plan stratégique 2009-2011 mais qui fonctionne maintenant pour les dossiers importants de travaux;
- la gestion optimale de la trésorerie de l'Intercommunale;
- le taux de prélèvement de l'emprunt s'établit à 16 % seulement suite à la bonne utilisation des disponibilités liées à l'activité. Pour le dossier particulier du crématorium, l'emprunt a été consolidé fin 2009.

|   |              | Besoins Total<br>2008 -2010 | Montants prélevés (au<br>31.12.09) | Taux       |
|---|--------------|-----------------------------|------------------------------------|------------|
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>            | <b>Durée</b> | <b>103.098.313 €</b>        | <b>16.257.170 €</b>                | <b>16%</b> |
| Equipement ZAE classiques et Bâtiments      | 5 - 20 ans   | 47.382.643 €                | 8.591.990 €                        | 18%        |
| Equipement des ZAE prioritaires (SOWAFINAL) | 5 ans        | 50.465.670 €                | 2.869.772 €                        | 6%         |
| Crématorium                                 | 20 ans       | 5.250.000 €                 | 4.795.409 €                        | 91%        |

#### Suivi des participations (voir secteur participations - supra)

### C.2.2. Contrôle budgétaire

La croissance du volume d'activités mais également des métiers de l'Intercommunale imposent un suivi budgétaire maîtrisé des postes d'exploitation.

La mise en place d'outils de reporting est primordiale afin de permettre des actions correctives rapides.

Dans un souci de faciliter ce reporting ainsi que le contrôle de gestion :



- une nouvelle comptabilité analytique (dite comptabilité «de gestion») a été mise en place en accord avec la nouvelle structure organisationnelle définie en fin 2009. Elle se base sur une analyse approfondie des besoins et des dimensions analytiques réalisée en concertation avec chaque direction;
- la Direction des Moyens Généraux s'est dotée à fin 2009 d'une nouvelle solution de gestion intégrée «Hi-system» permettant de suivre la consommation des budgets en ce compris les engagements de dépenses. A terme, un système d'alerte permettra d'attirer l'attention sur le risque de dépassement budgétaire et imposera la prise de décisions de réaffectation, de transfert ou encore de rejets de certaines dépenses.

Notons que la réorganisation comptable et budgétaire s'est basée sur les besoins internes mais également sur l'analyse des systèmes fonctionnant au sein des autres Intercommunales wallonnes qui nous ont aimablement alimentées sur leur expérience en la matière.

### C.2.3. Volet juridique

On ne peut évoquer le volet juridique sans évoquer la catastrophe de Ghislenghien dont le procès s'est déroulé à un rythme soutenu au cours de l'exercice 2009.

Bien qu'une société d'avocats ait été mandatée pour suivre le procès (Ideta s'étant constituée partie civile), une grande partie des audiences correctionnelles ont été suivies par le conseiller juridique de l'Intercommunale, en étroite collaboration bien entendu avec le Conseil de l'Agence Intercommunale.

Par ailleurs, les nouveaux dossiers et métiers de l'Intercommunale initiés en 2009 ont demandé un travail important de réflexion juridique afin d'apporter un maximum de sécurité juridique à côté du volet financier. C'est en ce sens que la Direction de l'Équipement et des Infrastructures et la Direction des Moyens Généraux ont activement collaboré au cours de cette année 2009 notamment sur la constitution de :

- la S.A. ELSA;
- l'asbl BEBE BOULOT.

Par ailleurs, au regard du statut de l'Intercommunale, un mécanisme de veille permanente de la législation entourant les marchés publics ainsi que l'examen de la jurisprudence développée tant par le Conseil d'Etat que par la CJCE est une priorité.

La volonté a également été de suivre les développements en matière de partenariats-public-privé en ce sens qu'ils ouvrent la voie à des projets complexes ou singuliers exigeant des réajustements permanent sur des durées parfois plus élevées que de coutume. Ceci permettant de venir apporter un appui aux services qui pourraient être concernés et à la clôture de ce rapport une première initiative est déjà en cours en ce qui concerne la future localisation des services de l'Intercommunale.

Pour faire application de ces éléments, des formations de recyclage et d'initiation sont régulièrement organisées à destination du personnel de l'Intercommunale afin de rendre les agents autonomes en la matière et de les sensibiliser aux impositions corolaires des services de la tutelle des pouvoirs publics en Région wallonne.

En ce qui concerne le volet «droits réels», le suivi des acquisitions des dossiers déjà initiés sous l'égide du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons a été accéléré par le développement d'une approche méthodologique interne (estimation des biens, rédaction des rapports d'évaluation y relatifs, etc.).

L'application de cette nouvelle méthodologie a permis, pour la zone de l'ancienne sucrerie de Frasnes de négocier et de traiter directement la maîtrise foncière des biens visés par le périmètre d'expropriation avec les propriétaires et exploitants concernés.

Désormais éprouvée, elle pourrait être mise en œuvre dans le cadre des futures zones ORIENTIS et POLARIS. Elle permettrait de trouver une issue amiable plus importante que de coutume, face à des services patrimoniaux de plus en plus déforçés en matière d'effectif.

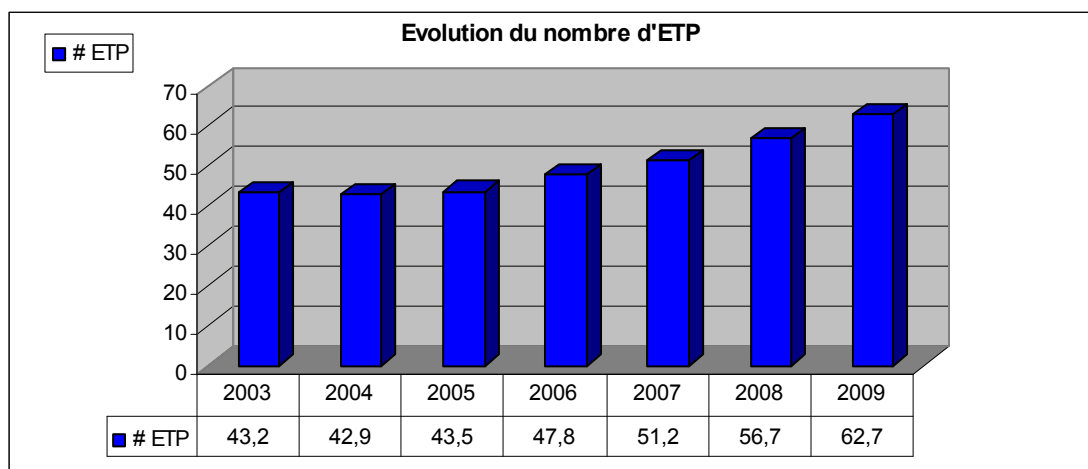
Parmi les autres dossiers importants gérés au cours de cette année 2009, on notera :

- la passation et l'attribution du marché destiné au renouvellement de l'ensemble des polices d'assurance de l'Intercommunale à l'exception des contrats soins de santé et d'assurance groupe;
- le suivi et la rédaction des recours administratifs des permis délivrés pour ce qui concerne les projets éoliens et l'assistance de notre avocat pour les actions menées devant le Conseil d'Etat;

- le suivi des dossiers litigieux en matière de droit des marchés publics et, plus spécifiquement, l'appui juridique aux services techniques concernés ainsi que le suivi des contentieux commerciaux, etc;
- le contrôle systématique des actes de ventes et la sécurisation de la maîtrise foncière des biens vendus pour le cas où ceux-ci seraient désaffectés;
- en collaboration avec les services de la Direction de l'Équipement et des Infrastructures, l'élaboration et le suivi des documents conventionnels en matière de location de halls industriels, de constitution de droit de superficie ou encore de passation des contrats et conventions en relevant des dossiers éoliens.

## C.2.4. Gestion des Ressources Humaines

### Bilan social



Le bilan social indique un nombre de 62,7 ETP dont 57 temps plein et 7 temps partiel.

Le nombre de collaborateurs est donc en constante évolution depuis 2004.

Cette croissance est liée à l'évolution des missions de l'Agence Intercommunale ainsi qu'à la mise en œuvre des budgets dégagés auprès de la Région wallonne et des fonds structurels européens mais devrait se stabiliser - à périmètre constant - dans les prochaines années.

### Formations

IDETA s'inscrit dans une politique volontariste de formations continuées. Chaque collaborateur a le droit de consacrer un nombre de jours de travail à de la formation (4 jours pour les assistant(e)s, 10 jours pour les employés et 8 jours+4 jours de brainstorming pour la direction).

L'objectif fixé était de consacrer 1 % du chiffre d'affaires du secteur développement à la formation continuée pour l'ensemble de l'équipe. Pour 2009, cela représentait une enveloppe de 79.700 €.

Finalement, la dépense s'établit à 21.492 €, soit 0,54 % du chiffre d'affaires réalisé dans le secteur développement. Vu le faible coût des formations choisies, la multiplication de formation en interne et l'utilisation de chèques formations, le taux de formation s'établit quand même à 35 % (168 jours consommés par rapport à 484 jours prévus) de l'objectif pour un budget consommé de 26 % par rapport au budget initial.

### Recrutements

La Direction des Moyens Généraux est venue en support des procédures de recrutements au niveau des différentes directions. Les recrutements opérés en 2009 ont portés principalement sur :

- L'ouverture d'un poste d'assistant en ressources humaines (DMG);
- L'affectation des postes ouverts dans le cadre de Convergence (développement durable) ou d'Interreg (CTE, Tripod);
- Le poste de gestionnaire de site du crématorium des Blancs Arbres;
- Le renforcement de l'équipe de la DEI au regard de l'évolution du nombre de dossiers d'infrastructures et de chantiers à gérer.

### Ouverture d'un poste d'assistant en ressources humaines

Au vu de l'accroissement important du nombre de collaborateurs et des évolutions rapides de la législation sociale, il a été décidé début 2009 d'ouvrir un poste d'assistant en ressources humaines. Le poste a été affecté en octobre 2009 et devrait à terme concentrer l'ensemble de la matière relative aux ressources humaines de l'Intercommunale et des structures directement liées.

## C.2.5. Le volet TIC

### **Rapatriement de la messagerie en interne**

Un serveur de mail a été placé au sein de l'Intercommunale début 2009.

Cela nous permet d'une part d'améliorer le service offert aux utilisateurs mais également une meilleure maîtrise des aspects backup, spam et confidentialité des données transitant en interne via la messagerie.

### **Mise en place d'un serveur de stockage, avec solution de backup**

Un serveur de fichier a été mis en œuvre afin de faciliter la sauvegarde des données des utilisateurs.

Cela permet de ne plus lier une personne physiquement à un poste de travail, mais en plus, à l'aide d'un plan de backup correct, d'assurer la non perte de données suite à un incident sur un poste de travail (vol, crash disque dur, etc...)

### **Système d'impression centralisée**

Le parc d'impression de l'Intercommunale était composé d'une multitude d'imprimantes personnelles, presque toutes différentes, avec des toners différents.

Un système d'impression centralisé, avec des contrats de location contenant la maintenance et les toners a été mis en œuvre, afin de diminuer nos coûts d'impression.

## C.2.6. Actions visant à renforcer la compétitivité des entreprises

Les services de soutien aux entreprises, prestés par la Cellule Compétitivité s'inscrivent dans deux programmes soutenus par les Fonds structurels européens et la Région wallonne.

Il s'agit de :

- L'Objectif Convergence(période 2008-2013) qui comprend les actions suivantes :
  - Sensibilisation & Information des PME
  - Accompagnement individuel
  - Technologie de l'Information et de la Communication
  - Orientation stratégique des PME
  - Action ViaVia Wallonie Bruxelles Flandre
- L'initiative Interreg 4 (période 2008-2011) à la base du dispositif CTE Go-KMO, Centre transfrontalier des entreprises.

Les moyens alloués représentent un montant total de 3.587.964 €, lesquels se répartissent en frais de personnel, en frais de fonctionnement liés au personnel et en frais de réalisation d'actions.

En 2009, la Cellule Compétitivité a introduit un montant global de dépenses de 566.780 € (soit 16 % des enveloppes) dont le tableau repris ci-dessous détaille la répartition par action :

|                        | <b>Dépenses 2009 (en €)</b> |
|------------------------|-----------------------------|
| Programme Convergence  | 427.876                     |
| Initiative Interreg IV | 138.904                     |
| <b>TOTAL</b>           | <b>566.780</b>              |

Notons que 82 % des dépenses se rapportent aux frais de personnel. Ceux-ci sont liés aux activités d'une équipe de 8 personnes.

En termes consolidés, les actions "Convergence" affichent en moyenne un taux de consommation proche des 30 % à la fin de la deuxième année des six ans de programmation. Au niveau des actions Interreg IV, le taux de consommation budgétaire s'élève à 47 % à la moitié de la période.

D'emblée, nous pouvons évoquer l'enquête de satisfaction lancée en 2009 au sein de la DMG dans le cadre de l'établissement d'un indicateur de satisfaction des entreprises et de notoriété de l'Intercommunale auprès d'elles.

Cette enquête a clairement montré que deux dirigeants interrogés sur trois ne connaissent pas bien les services proposés par l'Agence Intercommunale. Par contre, plus de 75 % des entreprises qui ont bénéficié de ses services sont satisfaites quant à l'accompagnement reçu.

Il en ressort aussi un intérêt élevé pour les services infos et conseils sur les aides publiques, les primes à l'investissement et les aides APE.

Des actions correctives ont déjà été entreprises en 2009 suite aux résultats afin d'améliorer en priorité la notoriété de l'Intercommunale.

L'enquête sera renouvelée chaque année en vue de coller au mieux aux besoins des entreprises.

Avant de présenter les principales actions mises en œuvre au cours de l'année 2009, nous pouvons d'emblée rappeler les difficultés éprouvées par les entreprises dans le contexte économique particulier du dernier trimestre 2008/premier trimestre 2009.

La nécessité d'entamer une action spécifique de contacts et de réunions de travail avec les acteurs du monde financier privé et public a été cruciale afin de faciliter, maintenir et assurer l'accès au crédit aux entreprises de la région.

## **1. Programme CONVERGENCE**

### **1.1. Sensibilisation & information des PME**

#### **Organisation des séances "Business Clubs"**

Issues d'un partenariat avec la CCIWaPi, les business clubs, manifestations itinérantes, sont autant d'occasions de rencontres conviviales entre les dirigeants des entreprises. Elles permettent en outre de présenter de manière synthétique l'offre de services des partenaires.

Au cours de l'année 2009, pas moins de 150 entreprises distinctes ont participé à l'une des 9 séances organisées.

#### **Lancement du programme B&Vert**

Le Programme B&Vert vise à sensibiliser et informer les entreprises du territoire IDETA au développement durable mais aussi à les accompagner concrètement dans leur démarche de durabilité.

Ont été mis en place en 2009 :

- la réalisation d'une enquête sur le développement durable au sein des entreprises auprès de plus ou moins 400 entreprises du territoire IDETA, en partenariat avec IDEA, IEG, la CCIWaPi et les deux Jeunes Chambres Economiques d'Ath et de Tournai;
- un cycle de conférences et ateliers thématiques - «Les Matinales du Développement Durable», en collaboration avec les acteurs du développement durable en Wallonie picarde;
- un cycle de visites d'entreprises «durables» en concertation avec des partenaires;
- un site Internet dédié au développement durable et aux entreprises. Celui-ci se compose d'outils de diagnostic environnemental, de dossiers techniques, de veille réglementaire et d'informations en tous genres (agenda, zoom sur des entreprises durables, trucs et astuces de durabilité, etc.)

#### **Cartographie "Pôle de Compétitivité - Entreprises de Wallonie picarde"**

En vue de soutenir le dispositif de Pôles de compétitivité, une veille est organisée autour de la dynamique des pôles de compétitivité initiés en Région wallonne et prioritairement sur la participation de nos entreprises au sein de ces pôles. Des actions spécifiques sont organisées et proposées pour ce public-cible.

#### **Mailings ciblés d'information**

En 2009, pas moins de 13 mailings d'informations ont été envoyés aux entreprises de notre territoire pour leur rappeler les dispositifs en termes d'incitants publics, de dispositifs de soutien initiés par l'Intercommunale,...

### **1.2. Accompagnement individualisé des PME**

La cellule de compétitivité s'est organisée autour du dispositif IMPULSION basé sur un programme de visites systématiques des entreprises dans l'optique d'identifier leurs besoins, leurs freins au développement. En effet, accaparées par leurs métiers de base, les entreprises sont demandeuses d'audits complets pour identifier les soutiens dont elles peuvent bénéficier.

Chaque visite en entreprise est suivie d'un plan d'actions et de conseils, ce dernier pouvant aboutir à l'inscription de l'entreprise dans l'un ou l'autre initiative menée par la Cellule de Compétitivité, comme le Passeport Compétitivité ou le Programme B&Vert.

Le plan d'actions précise également les incitants publics disponibles et les services d'accompagnement que nous pouvons leur offrir sur ce plan.

### **Inscription des entreprises dans le cadre du Programme B&Vert**

Le Programme B&Vert, à côté de son volet information et sensibilisation propose aussi des services d'accompagnement et de conseils tels :

- une assistance administrative aux entreprises en termes d'octroi de primes, de conformité réglementaire et d'aide à l'investissement en matière de développement durable;
- le programme ECOTEAM, en partenariat avec Espace Environnement. Ecoteam est le nom donné à une équipe de volontaires du personnel qui se réunissent périodiquement en vue d'impulser des changements de comportements au quotidien parmi leurs collègues de travail. 4 entreprises du territoire IDETA pourront bénéficier du projet;
- le programme SME, séances de coaching collectif, visant à accompagner des entreprises dans la mise en place d'un Système de Management Environnemental menant à une certification (ISO 14001 ou EMAS). 6 entreprises de Wallonie picarde sont à ce jour inscrites.

### **1.3. Actions Pilotes TIC**

En lien avec le programme d'accompagnement «Passeport Compétitivité / Secteur agroalimentaire» (cfr ci-dessous), une action pilote basée sur la technologie RFID (Radio Frequency Identification) permettrait aux entreprises du secteur précité d'améliorer leur système de traçabilité.

Cette application liée à la géo localisation intéresse également les entreprises du transport et de la logistique. Une dizaine d'entreprises du territoire nous ont effectivement manifesté leur intérêt.

### **1.4. Orientation stratégique des entreprises**

#### **Passeport Compétitivité pour le secteur agroalimentaire**

Le secteur agroalimentaire est l'une des priorités en terme d'accompagnement car elle est une source incontestable de valeur ajoutée pour la région.

L'expertise de la Cellule repose sur une équipe multidisciplinaire orientée «solution» au sein de laquelle l'on retrouve des personnes d'expérience spécialisées dans ce secteur d'activité et également sur un réseau international de professionnels associés avec lequel la Cellule travaille en étroite collaboration.

L'expérience de la Cellule se décline aujourd'hui sur une cinquantaine de références actives dans les segments des boissons (production brassicole et liquoristerie particulièrement), de la pomme de terre, des viandes et charcuteries, céréales, biscuiterie, chocolaterie, surgelés, fruits et légumes, secteur laitier et ses dérivés et dont la taille varie de quelques personnes à plusieurs centaines d'emplois.

Le Passeport Compétitivité se déroule méthodologiquement en cinq phases :

1. Diagnostic
2. Accompagnement stratégique en entreprise
3. Coaching
4. Opération «Passerelle» vers la phase opérationnelle
5. Part Time Management en entreprise.

- **Organisation de séances de coaching collectif "Management de la performance"**

Trois sessions de coaching collectif ont été réalisées (soit 18 séances d'une journée compétente chacune). Un mailing a été réalisé auprès de 147 entreprises courant du mois de mai 2009.

Il s'agissait de rassembler un minimum de 3 et un maximum de 8 entreprises participantes par session.

L'indice de satisfaction mesuré auprès des entreprises participantes était de 86,5 %

- **Accompagnement stratégique**

Le travail en entreprise s'est poursuivi avec les sociétés participant à l'action. Deux dossiers importants collectifs sont toujours en cours : dossier innovation technique pour 10 entreprises et dossier design - packaging pour 7 entreprises en relation avec respectivement Celabor et La Maison de l'Entreprise dans le cadre de l'action Tripod.

### **1.5. ViaVia / Business Dynamics Wallonie Flandre Bruxelles**

L'action principale menée dans le cadre de cette action est relative à la participation au Salon Transports & Logistics à Anvers. Plateforme nationale par excellence consacrée au secteur de la logistique, le Salon d' Anvers rassemble tous les acteurs du marché qui souhaitent nouer des contacts, entretenir des relations d'affaires et découvrir les dernières nouveautés du secteur.

L'entreprise Bizzdev (Tournai), active dans la mise au point et le développement de technologies mobiles, a participé grâce à notre initiative au Salon; elle a occupé un stand au sein du village "PME wallonnes".

## **2. Programme INTERREG 4**

### **2.1. Actions du CTE, Centre Transfrontalier des Entreprises**

#### **Axe Innovation**

Les différents acteurs du domaine de l'Innovation ont été contactés de part et d'autre de la frontière, dans le cadre d'une identification des outils disponibles. Cinq réunions de travail ont permis de mettre en commun ces informations, de manière à identifier les atouts et les manques et de définir la direction à prendre.

Par ailleurs, trois séminaires d'une journée, réunissant 4 partenaires et 8 experts, ont ensuite été organisés, de manière à établir de manière concrète le plan d'actions : programmation de visites thématiques, ainsi qu'une journée de tables rondes interactives : «La Journée de l'I-day».

#### **Axe TIC**

Une cartographie des outils de TIC disponibles de part et d'autre de la frontière est réalisée.

Un cluster/grappe d'entreprises a été développé, actif dans l'opensource et plus particulièrement sur le thème de la webTV apprenante.

Un évènement d'une journée, la ST<sup>2</sup> (Solution Technologiques Transfrontalières) sur le thème de l'opensource, a réuni plus de 140 participants.

Enfin, depuis le début du projet, les entreprises bénéficient d'un accompagnement dans le domaine des techniques marketing - TIC : établissement de tableaux de bord TIC et proposition d'outils adaptés à un public transfrontalier. En 2009 plus de 40 entreprises et porteurs de projets ont ainsi pu être conseillés.

#### **Accompagnement**

Les entreprises de la zone éligible bénéficient désormais toutes de l'expertise propre de chacun des partenaires du projet et disposent donc, grâce au réseau CTE GO-KMO d'un éventail de domaines de compétences beaucoup plus larges. Ces domaines de compétences sont multiples : TIC, marchés publics, réglementations fiscales, TVA, fiscalité et ressources humaines en font partie.

Depuis 2009, plus de 250 entreprises ont pu bénéficier de ce service, avec comme thèmes récurrents dans les demandes : les réglementations concernant les chantiers de construction, la création d'une entreprise sur le territoire voisin, la législation en terme de TVA, de détachement de personnel, mais aussi la recherche de partenaires pour des collaborations.

En termes de visibilité, 17 entreprises se sont vues offrir l'occasion de montrer leur savoir-faire sur 2 salons professionnels (FIS à Strasbourg : Forum des industries, des Services et des Technologies; Midest à Paris : sous-traitance industrielle), dans le cadre de villages transfrontaliers.

Trois visites collectives ont également été organisées, réunissant au total une centaine de participants : le salon Le Bourget à Paris, salon Maison et Objet à Paris, Midest à Paris.



## **Rencontres transfrontalières**

17 séminaires et séances d'information ont été organisés sur l'ensemble du territoire, permettant à quelques 445 personnes, issues de 269 entreprises, d'être informées sur des thèmes touchant au domaine transfrontalier, mais aussi de se rencontrer, d'échanger et de tisser des contacts.

Les thèmes principaux de ces séminaires ont été les suivants : les prestations de services, les matières fiscales et la législation sociale.

## **Communication**

Afin de faire connaître le projet CTE au plus grand nombre d'entreprises et ainsi leur rendre accessibles tous les services proposés par le réseau, un plan de communication a été déployé.

Il repose sur l'évènement de lancement du projet qui a réuni 214 entreprises, la réalisation d'un site internet et la présence sur des salons avec un stand promotionnel du projet (Dynamics Days à Mons, le Salon des Métiers à Lille).

Lors de chaque évènement organisé dans le cadre du CTE GO-KMO une promotion active du projet est également réalisée.

## V. Secteur Crématorium

### L'évolution du contexte au cours de l'année 2009

Plus spécifiquement, pour ce qui concerne le secteur « Crématorium », le Décret du 6 mars 2009 modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures - M.B. du 26/03/2009, p. 24240 - a introduit certaines dispositions spécifiques aux opérations cinéraires et aux modalités administratives auxquelles doit désormais se conformer le crématorium des «Blancs Arbres». Aussi, la procédure en vigueur ainsi que les pièces administratives se calquent sur les dispositions précitées.

### L'évaluation du plan stratégique

#### Chiffres clefs et indicateurs 2009

##### Les chiffres clefs

|                |            |
|----------------|------------|
| Résultats 2009 | - 28.350 € |
|----------------|------------|

##### Réalisation des objectifs

| Objectifs  | Réalisations   |
|--|--|
| Mise en service du crématorium fin 2009-début 2010 | Bâtiment délivré en décembre 2009<br>Recrutement du personnel en novembre 2009<br>Première crémation technique le 7 janvier<br>Première cérémonie le 2 février |

En 2009, la Direction de l'Équipement et des Infrastructures a mené de front le dossier du Crématorium des Blancs Arbres dans sa phase de mise en œuvre, réception de travaux et livraison du bâtiment par la mise en opérationnalité monopolisant bon nombre des ressources durant toute l'année.

##### Gestion de trésorerie

L'Intercommunale a projeté dans le plan stratégique 2009-2011 ses besoins de trésorerie liés au financement et au préfinancement des projets dont celui du financement du Crématorium des Blancs Arbres. Sur cette base, elle a lancé un emprunt global et estimé les charges financières sans prédisposer des cash flows liés à l'activité.

Il s'avère que les charges financières sont très peu élevées (17.594 € secteur crématorium) au regard des estimations suite à la conjonction de plusieurs éléments :

- les taux d'intérêt sont très faibles. Sur une base consolidée, le taux de financement est de 1,08 %;
- la gestion optimale de la trésorerie de l'Intercommunale;
- le taux de prélèvement de l'emprunt s'établit à 91 % pour la crémation. L'emprunt a par ailleurs été consolidé fin 2009 à un taux de moins de 4,5 % à 20 ans.

|   |              | Besoins Total<br>2008 -2010 | Montants prélevés (au<br>31.12.09) | Taux       |
|---|--------------|-----------------------------|------------------------------------|------------|
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>            | <b>Durée</b> | <b>103.098.313 €</b>        | <b>16.257.170 €</b>                | <b>16%</b> |
| Équipement ZAE classiques et Bâtiments      | 5 - 20 ans   | 47.382.643 €                | 8.591.990 €                        | 18%        |
| Équipement des ZAE prioritaires (SOWAFINAL) | 5 ans        | 50.465.670 €                | 2.869.772 €                        | 6%         |
| Crématorium                                 | 20 ans       | 5.250.000 €                 | 4.795.409 €                        | 91%        |

##### Recrutements

La Direction des Moyens Généraux est venue en support des procédures de recrutements au niveau des différentes directions. Le recrutement opéré en 2009 a porté principalement sur le poste de gestionnaire de site du crématorium des Blancs Arbres;

## VI. Secteur Participations

Préambule : le Comité de gestion du secteur Participations a approuvé les comptes en sa séance du 14 avril 2010. A cette date, l'IPFH n'avait pas encore approuvé son rapport de gestion.

### Faits majeurs de l'exercice 2009

- ✚ Sortie effective de la commune de Pecq du sous-secteur électricité lors de l'Assemblée générale de décembre 2009 avec remboursement de l'actif net;
- ✚ Renégociation des conventions concernant les parts A1E et A1G avec les communes / proposition du versement d'un dividende en lieu et place d'un intérêt sur les parts;
- ✚ Positions de la CREG relatives aux tarifs 2009-2012 pour IGH et IEH - application des tarifs 2008 jusqu'au 30 septembre 2009.

### Sous-secteur électricité

Le compte de résultats se clôture avec un résultat positif de 3.647.445 €.

Ce montant correspond principalement :

- ✚ à l'acompte sur dividende perçu de l'IPFH pour le secteur IVA : 2.865.100 €. La prévision de dividende total est de 4.100.000 € (*réf : 2ème évaluation annuelle du plan stratégique 2008-2010 et projet d'affectation du résultat de l'IPFH, secteur IV.A.*);
- ✚ au solde de dividendes d'ECS sur les exercices précédents (de 2004 à 2007) : 661.041 €;
- ✚ aux dividendes perçus relativement aux parts A1e au profit des communes : 143.948 € et qui sont immédiatement reversés à ces dernières;
- ✚ aux intérêts de placement : 78.173 €.

Afin d'assurer aux communes un dividende constant, il est proposé de prélever sur la réserve un montant de 152.555 € afin de pouvoir distribuer aux communes le même montant qu'en 2008 (soit 3.800.000 €).

La répartition au niveau des communes suit les règles prévues tant au niveau des statuts de l'Agence Intercommunale que de l'IPFH.

Au niveau du bilan, les chiffres sont légèrement modifiés par rapport à 2008 suite notamment à la sortie de la commune de Pecq (remboursement de l'actif net).

| Résultat 2009 | Distribution 2009 |
|---------------|-------------------|
| 3.647.445     | 3.800.000         |

### Sous-secteur gaz

L'exercice 2009 se clôture avec un boni de 1.490.512 €.

Cela correspond :

- ✚ à l'acompte sur dividende de l'IPFH :
  - pour le secteur IVB (traditionnel) : 978.250€ sur lequel ont été retenus 120.504 € à titre d'acompte excédentaire pour l'exercice 2008. La prévision est de 1.400.000 € (*références f : 2ème évaluation du plan stratégique 2008-2010 et projet d'affectation du résultat secteur IVB de l'IPFH*);
  - pour le secteur IIIA (reprise de la participation d'Ath dans le cadre de la restructuration de l'IPFH) pour 507.512 € correspondant à l'acompte 2009 et au montant reçu lors de la reprise (solde dividende 2008 : 145.962€);
- ✚ aux dividendes perçus relativement aux parts A1g au profit des communes : 33.240 € en 2009) et qui sont immédiatement reversés à ces dernières.

Signalons que l'allowance public partners 2009 en gaz est négative et que dès lors le dividende ECS est nul avec report du montant négatif sur l'allowance public partners 2010.

Afin de faire bénéficier aux communes affiliées au secteur IVB de l'IPFH d'un même niveau de dividendes, un prélèvement sur la réserve disponible a été réalisé (environ 120.000 €).

| Résultat 2009 | Distribution 2009   |
|---------------|---|
| 1.370.791     | Communes affiliées au secteur IVB. 983.000<br>Communes affiliées au secteur IIIB. 507.512 sous réserve de l'approbation de la modification statutaire lors de l'AG de juin 2010 |

### Sous-secteur signaux analogiques

Le sous-secteur signaux analogiques a capitalisé un montant proche de 30.000.000 € suite à l'opération de cession de la câblodistribution par IGEHO.  
Ces sommes disponibles ont été placées selon des termes correspondant aux besoins d'investissements du sous-secteur énergies durables (voir plan stratégique 2009-2011).

Les revenus de placements se sont élevés à 723.952 € pour l'exercice 2009.

Notons que le sous-secteur a prêté début 2010 un montant de 20.000.000 € au sous-secteur énergies durables dans le cadre d'une prise de participation dans la SA Elsa. Ce prêt sera rémunéré aux conditions du marché.

En outre, le sous-secteur a bénéficié d'un nouveau dividende exceptionnel d'IGEHO de 883.323 € suite aux opérations de liquidation.

Le résultat final s'établit à 1.519.461 €.

La distribution d'un dividende aux communes se base sur les intérêts de placements et sur une évaluation d'un dividende pouvant être récurrent. Il est proposé de distribuer le montant de 500.000 € majoré de 10 %, soit 550.000 €.

La répartition par commune s'établit comme suit :

| Communes                | Nombre d'abonnés au 31.12.2006 | Dividende 2009 |
|-------------------------|--------------------------------|----------------|
| <i>Antoing</i>          | 2.879                          | 16.300,36      |
| <i>Ath</i>              | 9.812                          | 55.553,73      |
| <i>Beloeil</i>          | 4.983                          | 28.212,82      |
| <i>Bernissart</i>       | 3.989                          | 22.584,98      |
| <i>Brugellette</i>      | 1.089                          | 6.165,72       |
| <i>Brunehaut</i>        | 2.648                          | 14.992,49      |
| <i>Celles</i>           | 1.689                          | 9.562,80       |
| <i>Chièvres</i>         | 2.163                          | 12.246,51      |
| <i>Ellezelles</i>       | 1.677                          | 9.494,86       |
| <i>Enghien</i>          | 4.350                          | 24.628,89      |
| <i>Flobecq</i>          | 1.124                          | 6.363,88       |
| <i>Frasnes</i>          | 3.603                          | 20.399,52      |
| <i>Lens</i>             | 1.217                          | 6.890,43       |
| <i>Lessines</i>         | 6.536                          | 37.005,62      |
| <i>Leuze</i>            | 4.777                          | 27.046,49      |
| <i>Mont-de-l'Enclus</i> | 1.013                          | 5.735,42       |
| <i>Pecq</i>             | 740                            | 4.189,74       |
| <i>Péruwelz</i>         | 5.889                          | 33.342,43      |
| <i>Rumes</i>            | 1.897                          | 10.740,46      |
| <i>Silly</i>            | 2.445                          | 13.843,14      |
| <i>Soignies</i>         | 7.275                          | 41.189,70      |
| <i>Tournai</i>          | 25.347                         | 143.510,02     |
|                         | 97.142                         | 550.000        |

### Sous-secteur énergies durables

Ce sous-secteur n'a pas connu d'activités en 2009. Sa mise en opérationnalité est prévue en 2010.

## Distribution totale secteur Participations

|   |                  |
|---|------------------|
| <i>Sous-secteur électricité</i>         | <i>3.800.000</i> |
| <i>Sous-secteur gaz</i>                 | <i>1.490.512</i> |
| <i>Sous-secteur signaux analogiques</i> | <i>550.000</i>   |
| <i>Total</i>                            | <i>5.840.512</i> |

### Organe de gestion

Le Comité de gestion s'est réuni à 3 reprises en 2009.

En date du 18 février 2009, le Comité de gestion :

- ✚ A pris connaissance des travaux du comité technique de l'IPFH relativement à la montée en puissance des GRD (IEH et IGH);
- ✚ A pris connaissance des décisions de la CREG relativement aux tarifs 2009-2012.

En date du 22 avril 2009, le Comité de gestion :

- ✚ A approuvé le rapport de gestion et les comptes 2008
- ✚ A pris connaissance de l'évolution de la position de la CREG ainsi que son impact sur l'exercice 2009
- ✚ A pris connaissance des comptes de la société interne
- ✚ A été informé de la perspective d'évolution des produits des secteurs IVA et IVB de l'IPFH

En date du 19 octobre, le Comité de gestion :

- ✚ A approuvé le plan stratégique et le budget 2010-2012
- ✚ A pris connaissance des comptes IEH et IGH au premier semestre
- ✚ A pris connaissance de la position définitive de la CREG concernant l'évolution des tarifs 2009

## VII. Secteur Parcs

Conformément à l'article 4 des statuts précisant l'objet de l'association, l'Intercommunale met à disposition de la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et à la Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines, les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le secteur «Parcs Naturels» et l'organe de gestion y associé veillent à respecter l'autonomie de gestion et à se limiter à son objet.

Nous reportons donc le lecteur aux rapports des Commissions de gestion respectives des deux parcs pour les faits marquants et le bilan des activités de l'année 2009\*.

Le Comité de gestion du secteur «Parcs naturels» s'est réuni à deux reprises en 2009.

Il s'est réuni une première fois en date du 26 mars 2009 et a :

- ✚ approuvé le rapport d'activités 2008 moyennant:
  - l'ajout de la création des deux sous-secteurs;
  - la modification de la composition du Comité de gestion en décembre 2008.
- ✚ pris connaissance d'une note relative à la prise en charge des résultats de la Commission de gestion par le Secteur et l'a amendée par l'ajout d'un alinéa après le point 5 de la proposition de délibération.
- ✚ pris connaissance d'une note relative à une demande de préfinancement des subsides (450.730 € maximum pour l'exercice 2009) et a approuvé cette demande sous réserve de l'octroi d'un préfinancement similaire du Secteur Développement à obtenir lors d'un prochain Comité de gestion.

Réuni une seconde fois le 1er octobre 2009, il a :

- ✚ approuvé le plan stratégique 2010.
- ✚ amendé le budget présenté en séance de la manière suivante :
  - Secteur PNPE :**
    - *CHARGES D'EXPLOITATION*
    - B. Services et biens divers*
    - Prise en charge résultat commission de gestion*
      - 2010 : 98.500
      - 2011 : 98.500
      - 2012 : 103.000
  - Secteur PNPC :**
    - *CHARGES D'EXPLOITATION*
    - B. Services et biens divers*
    - Prise en charge résultat commission de gestion*
      - 2010 : 46.000
      - 2011 : 46.500
      - 2012 : 47.000
- ✚ décidé de confier :
  - la consolidation des déclarations de créance au Parc naturel des Plaines de l'Escaut;
  - la gestion des relations avec le Service Public de Wallonie à IDETA.

\* Les rapports d'activités des Commissions de gestion des Parcs naturels peuvent être obtenus sur demande au :

- au Parc naturel des Plaines de l'Escaut  
rue des Sapins, 31,  
7603 Bon-Secours  
Tél. 069/77.98.70  
[parcnaturel@plainesdelescaut.be](mailto:parcnaturel@plainesdelescaut.be)  
Le rapport d'activités de la Commission de gestion du PNPE peut également être téléchargé sur le lien suivant :  
<http://www.plainesdelescaut.be/FTP3/RA2009.htm>
- au Parc naturel du Pays des Collines  
ruelle des Ecoles, 1,  
7890 Ellezelles  
Tél. 068/54.46.00  
[info@pnpc.be](mailto:info@pnpc.be)



## **VIII. Communication et identité**

### **1. Communication**

En 2009, IDETA a poursuivi une politique de communication presse régulière sur ses projets et chantiers (communiqués, dossiers de presse, conférences et visites de presse).

Parallèlement, l'Agence Intercommunale IDETA a renouvelé sa plaquette de présentation générale, aux côtés de laquelle ont également été réalisées 3 fiches destinées à des publics différents (entreprises et investisseurs, opérateurs touristiques, communes) et une dédiée aux actions d'IDETA en matière de management durable (action «B & Vert»).

IDETA a également persévéré dans la voie d'une communication active auprès des entreprises du territoire, notamment au travers des informations transmises au cours des business clubs organisés au cours de l'année écoulée.

Intégrée dans un marché bien plus vaste et dans lequel des priorités ont été établies pour les sites «tourisme» (lire par ailleurs), la mise en ligne du nouveau site web d'IDETA a accusé un certain retard mais les réflexions quant aux outils et à l'arborescence définitive du site étaient en bonne voie.

Cependant, parallèlement, les mises à jour régulières du site existant ont permis d'enregistrer des taux de fréquentation en constante augmentation (37.902 visiteurs en 2006, 121.274 en 2009) sur un outil pourtant vieillissant.

Dans un autre domaine, un marché public a été lancé à l'automne et suivi pour le compte du projet Interreg IV «Alpha et Omega», destiné à doter d'un logotype ce partenariat des services publics de la crémation en Wallonie picarde, Flandre occidentale et Nord de la France. La livraison du logo et de la charte graphique étaient attendues pour mars

### **2. Renouvellement de l'identité graphique**

L'éventail des métiers d'IDETA a considérablement évolué ces dernières années. Suite à une réflexion commune menée par la Direction d'IDETA et la cellule marketing quant au positionnement même d'IDETA, un marché a été attribué à une agence en graphisme afin de rafraîchir son logotype (dont la création remontait à décembre 2004) et de se doter d'une charte graphique cohérente.

Il s'agissait de conférer au logotype une touche plus contemporaine et d'y ajouter la notion d'«Agence Intercommunale de développement», désormais plus conforme à son identité. La fin de l'année 2009 a donc été mise à profit pour décliner ce logotype sur tous les supports de communication institutionnelle (papeterie, signatures mails...). La mise en œuvre opérationnelle était prévue pour le début du mois de mars 2010.

## **IX. Formation des administrateurs**

Un voyage d'étude a été organisé en novembre à l'attention des administrateurs de l'Intercommunale, afin de permettre à ces derniers de découvrir le Salon des maires et des collectivités territoriales durant une journée et, le lendemain, des projets et chantiers de réappropriation urbanistique des berges de Seine.

Il y a eu 4 sessions de formation pour les administrateurs en 2009

- 19 mars 2009 Schéma d'accessibilité et de mobilité de Wallonie picarde;
- 22 avril 2009 Marché de l'énergie 1ère partie;
- 19 octobre 2009 Marché de l'énergie 2ème partie;
- 10 septembre 2009 Outils planologiques/Etat des lieux, défis et enjeux.

## X. Comptes 2009 consolidés (bilan et compte de résultats) et commentaires sur les comptes

| Nr.   | BE 0241.098.844 | C 2.1 |             |                    |
|---|-----------------|-------|-------------|--------------------|
| <b>BILAN APRÈS RÉPARTITION</b>  |                 |       |             |                    |
|   | Ann.            | Codes | Exercice    | Exercice précédent |
| <b>ACTIF</b>  |                 |       |             |                    |
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....   |                 | 20/28 | 79.644.815  | 70.754.288         |
| <b>Frais d'établissement</b> .....  | 5.1             | 20    | .....       | .....              |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> .....                                  | 5.2             | 21    | .....       | .....              |
| <b>Immobilisations corporelles</b> .....                                    | 5.3             | 22/27 | 25.260.914  | 16.152.963         |
| Terrains et constructions .....   |                 | 22    | 14.876.471  | 10.784.101         |
| Installations, machines et outillage .....                                  |                 | 23    | 131.666     | 155.387            |
| Mobilier et matériel roulant .....  |                 | 24    | 70.600      | 72.326             |
| Location-financement et droits similaires .....                             |                 | 25    | .....       | .....              |
| Autres immobilisations corporelles .....                                    |                 | 26    | 67.470      | 75.004             |
| Immobilisations en cours et acomptes versés .....                           |                 | 27    | 10.114.707  | 5.066.145          |
| <b>Immobilisations financières</b> .....                                    | 5.4/            |       |             |                    |
| Entreprises liées .....   | 5.5.1           | 28    | 54.383.901  | 54.601.325         |
| Participations .....  | 5.14            | 280/1 | 15.493      | 15.493             |
| Créances .....  |                 | 280   | 15.493      | 15.493             |
| Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation ..... |                 | 281   | .....       | .....              |
| Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation ..... | 5.14            | 282/3 | 53.822.107  | 53.822.107         |
| Participations .....  |                 | 282   | 53.822.107  | 53.822.107         |
| Créances .....  |                 | 283   | .....       | .....              |
| Autres immobilisations financières .....                                    |                 | 284/8 | 546.301     | 763.725            |
| Actions et parts .....  |                 | 284   | 546.177     | 763.601            |
| Créances et cautionnements en numéraire .....                               |                 | 285/8 | 124         | 124                |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....  |                 | 29/58 | 90.731.049  | 76.050.672         |
| <b>Créances à plus d'un an</b> .....  |                 | 29    | 21.034.654  | 13.027.930         |
| Créances commerciales .....   |                 | 290   | .....       | .....              |
| Autres créances .....   |                 | 291   | 21.034.654  | 13.027.930         |
| <b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....                       |                 | 3     | 16.228.044  | 13.277.802         |
| Stocks .....  |                 | 30/36 | 16.228.044  | 13.277.802         |
| Approvisionnements .....  |                 | 30/31 | .....       | .....              |
| En-cours de fabrication .....   |                 | 32    | 481.182     | 540.822            |
| Produits finis .....  |                 | 33    | .....       | .....              |
| Marchandises .....  |                 | 34    | .....       | 2.967              |
| Immeubles destinés à la vente .....   |                 | 35    | 15.746.862  | 12.734.013         |
| Acomptes versés .....   |                 | 36    | .....       | .....              |
| Commandes en cours d'exécution .....  |                 | 37    | .....       | .....              |
| <b>Créances à un an au plus</b> .....                                       |                 | 40/41 | 15.778.760  | 9.387.146          |
| Créances commerciales .....   |                 | 40    | 2.534.333   | 2.614.852          |
| Autres créances .....   |                 | 41    | 13.244.427  | 6.772.294          |
| <b>Placements de trésorerie</b> .....                                       | 5.5.1/          |       |             |                    |
| Actions propres .....   | 5.6             | 50/53 | 15.150.000  | 35.500.948         |
| Autres placements .....   |                 | 50    | .....       | .....              |
|   |                 | 51/53 | 15.150.000  | 35.500.948         |
| <b>Valeurs disponibles</b> .....  |                 | 54/58 | 22.451.523  | 4.808.649          |
| <b>Comptes de régularisation</b> .....                                      | 5.6             | 490/1 | 88.068      | 48.197             |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....   |                 | 20/58 | 170.375.864 | 146.804.960        |

|   | Ann. | Codes | Exercice    | Exercice précédent |
|---|------|-------|-------------|--------------------|
| <b>PASSIF</b>   |      |       |             |                    |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b> .....(+)/(-)                            |      | 10/15 | 105.350.701 | 101.374.978        |
| <b>Capital</b> .....  | 5.7  | 10    | 5.777.214   | 5.777.437          |
| Capital souscrit .....  |      | 100   | 5.803.885   | 5.804.110          |
| Capital non appelé .....  |      | 101   | 26.671      | 26.673             |
| <b>Primes d'émission</b> .....                                  |      | 11    | .....       | .....              |
| <b>Plus-values de réévaluation</b> .....                        |      | 12    | .....       | 347.761            |
| <b>Réserves</b> .....   |      | 13    | 85.460.345  | 85.758.385         |
| Réserve légale .....  |      | 130   | 443.008     | 374.031            |
| Réserves indisponibles .....                                    |      | 131   | 1.218.964   | 1.218.964          |
| Pour actions propres .....                                      |      | 1310  | .....       | .....              |
| Autres .....  |      | 1311  | 1.218.964   | 1.218.964          |
| Réserves immunisées .....                                       |      | 132   | .....       | .....              |
| Réserves disponibles .....                                      |      | 133   | 83.798.373  | 84.165.390         |
| <b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)                 |      | 14    | 2.407.120   | 1.295.586          |
| <b>Subsides en capital</b> .....                                |      | 15    | 11.706.022  | 8.195.809          |
| <b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> ..... |      | 19    | .....       | .....              |
| <b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....                      |      | 16    | 8.912.758   | 8.987.758          |
| <b>Provisions pour risques et charges</b> .....                 |      | 160/5 | 8.912.758   | 8.987.758          |
| Pensions et obligations similaires .....                        |      | 160   | .....       | .....              |
| Charges fiscales .....  |      | 161   | .....       | .....              |
| Grosses réparations et gros entretien .....                     |      | 162   | 1.971.476   | 2.046.476          |
| Autres risques et charges .....                                 | 5.8  | 163/5 | 6.941.282   | 6.941.282          |
| <b>Impôts différés</b> .....                                    |      | 168   | .....       | .....              |
| <b>DETTES</b> .....   |      | 17/49 | 56.112.405  | 36.442.224         |
| <b>Dettes à plus d'un an</b> .....                              | 5.9  | 17    | 17.625.440  | 6.879.298          |
| Dettes financières .....  |      | 170/4 | 16.101.796  | 5.355.655          |
| Emprunts subordonnés .....                                      |      | 170   | .....       | .....              |
| Emprunts obligataires non subordonnés .....                     |      | 171   | .....       | .....              |
| Dettes de location-financement et assimilées .....              |      | 172   | .....       | .....              |
| Etablissements de crédit .....                                  |      | 173   | 16.101.796  | 5.355.655          |
| Autres emprunts .....   |      | 174   | .....       | .....              |
| Dettes commerciales .....                                       |      | 175   | .....       | .....              |
| Fournisseurs .....  |      | 1750  | .....       | .....              |
| Effets à payer .....  |      | 1751  | .....       | .....              |
| Acomptes reçus sur commandes .....                              |      | 176   | .....       | .....              |
| Autres dettes .....   |      | 178/9 | 1.523.644   | 1.523.643          |
| <b>Dettes à un an au plus</b> .....                             |      | 42/48 | 9.350.889   | 9.166.072          |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....                | 5.9  | 42    | 30.839      | 30.839             |
| Dettes financières .....  |      | 43    | 132.967     | .....              |
| Etablissements de crédit .....                                  |      | 430/8 | 132.967     | .....              |
| Autres emprunts .....   |      | 439   | .....       | .....              |
| Dettes commerciales .....                                       |      | 44    | 186.665     | 1.888.784          |
| Fournisseurs .....  |      | 440/4 | 186.665     | 1.888.784          |
| Effets à payer .....  |      | 441   | .....       | .....              |
| Acomptes reçus sur commandes .....                              |      | 46    | 66.642      | 107.619            |
| Dettes fiscales, salariales et sociales .....                   | 5.9  | 45    | 1.275.976   | 924.912            |
| Impôts .....  |      | 450/3 | 652.116     | 359.603            |
| Rémunérations et charges sociales .....                         |      | 454/9 | 623.860     | 565.309            |
| Autres dettes .....   |      | 47/48 | 7.657.800   | 6.213.918          |
| <b>Comptes de régularisation</b> .....                          | 5.9  | 492/3 | 29.136.076  | 20.396.854         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b> .....                                    |      | 10/49 | 170.375.864 | 146.804.960        |



## COMPTE DE RÉSULTATS

|  | Ann. | Codes | Exercice   | Exercice précédent |
|--|------|-------|------------|--------------------|
| <b>Ventes et prestations</b> .....   |      | 70/74 | 9.520.316  | 12.240.155         |
| Chiffre d'affaires .....   | 5.10 | 70    | 4.115.515  | 7.289.482          |
| En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)                             |      | 71    | .....      | -135.229           |
| Production immobilisée .....   |      | 72    | 281.430    | 150.575            |
| Autres produits d'exploitation .....   | 5.10 | 74    | 5.123.371  | 4.935.327          |
| <b>Coût des ventes et des prestations</b> .....(+)/(-)   |      | 60/64 | 9.769.628  | 11.258.289         |
| Approvisionnements et marchandises .....   |      | 60    | 2.568.248  | 4.353.754          |
| Achats .....   |      | 600/8 | 5.518.490  | 7.536.664          |
| Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)  |      | 609   | -2.950.242 | -3.182.910         |
| Services et biens divers .....   |      | 61    | 1.720.855  | 1.560.444          |
| Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)   | 5.10 | 62    | 4.331.321  | 3.791.228          |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....                     |      | 630   | 1.187.182  | 915.109            |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)          |      | 631/4 | 27.269     | 196.460            |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)  | 5.10 | 635/7 | -75.000    | 435.000            |
| Autres charges d'exploitation .....  | 5.10 | 640/8 | 9.753      | 6.294              |
| Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....  |      | 649   | .....      | .....              |
| <b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)  |      | 9901  | -249.312   | 981.866            |
| <b>Produits financiers</b> .....   |      | 75    | 7.419.283  | 12.695.637         |
| Produits des immobilisations financières .....   |      | 750   | 6.008.804  | 11.639.627         |
| Produits des actifs circulants .....   |      | 751   | 856.889    | 694.548            |
| Autres produits financiers .....   | 5.11 | 752/9 | 553.590    | 361.462            |
| <b>Charges financières</b> .....(+)/(-)  | 5.11 | 65    | 318.686    | 214.854            |
| Charges des dettes .....   |      | 650   | 289.020    | 211.425            |
| Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-) |      | 651   | .....      | .....              |
| Autres charges financières .....(+)/(-)  |      | 652/9 | 29.666     | 3.429              |
| <b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> .....(+)/(-)   |      | 9902  | 6.851.285  | 13.462.649         |

|  | Ann. | Codes | Exercice  | Exercice précédent |
|--|------|-------|-----------|--------------------|
| <b>Produits exceptionnels</b> .....  |      | 76    | 45.808    | 806.144            |
| Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....                            |      | 760   | .....     | .....              |
| Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....   |      | 761   | .....     | .....              |
| Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....   |      | 762   | .....     | .....              |
| Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....   |      | 763   | .....     | 733.625            |
| Autres produits exceptionnels .....  | 5.11 | 764/9 | 45.808    | 72.519             |
| <b>Charges exceptionnelles</b> .....   |      | 66    | 217.322   | 6.988.360          |
| Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles ..... |      | 660   | .....     | 143.251            |
| Réductions de valeur sur immobilisations financières .....   |      | 661   | 48.864    | .....              |
| Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) .....   |      | 662   | .....     | 6.756.282          |
| Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....  |      | 663   | .....     | .....              |
| Autres charges exceptionnelles .....   | 5.11 | 664/8 | 168.458   | 88.827             |
| Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....   |      | 669   | .....     | .....              |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....   |      | 9903  | 6.679.771 | 7.280.433          |
| <b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....  |      | 780   | .....     | .....              |
| <b>Transfert aux impôts différés</b> .....   |      | 880   | .....     | .....              |
| <b>Impôts sur le résultat</b> .....  |      | 67/77 | .....     | .....              |
| Impôts .....   | 5.12 | 670/3 | .....     | .....              |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....  |      | 77    | .....     | .....              |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....  |      | 9904  | 6.679.771 | 7.280.433          |
| <b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....  |      | 789   | .....     | .....              |
| <b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....   |      | 689   | .....     | .....              |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....   |      | 9905  | 6.679.771 | 7.280.433          |



| Comptes annuels arrêtés au 31/12/2009               |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      |                       |
|---|---------------|----------------------|----------------------------------|---------------------|----------------|----------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------|-------------|---------------------|--------|----------------------|-----------------------|
| ACTIF   | Développement |                      | Maison du Tourisme du Tournaïsis |                     | Participations |                      | Parc Naturel Plaines de l'Escaut |                     | Parc Naturel Pays des Collines |                   | Crematorium |                     | Istres | Comptes consolidés   |                       |
|   | MONTANTS      | TOTAUX               | MONTANTS                         | TOTAUX              | MONTANTS       | TOTAUX               | MONTANTS                         | TOTAUX              | MONTANTS                       | TOTAUX            | MONTANTS    | TOTAUX              |        | MONTANTS             | TOTAUX                |
| <b>ACTIF</b>  |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      |                       |
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>                           |               | <b>19.154.542,71</b> |                                  | <b>298.383,08</b>   |                | <b>53.972.106,62</b> |                                  | <b>642.859,45</b>   |                                | <b>0,00</b>       |             | <b>5.576.923,08</b> |        |                      | <b>79.644.814,94</b>  |
| <b>III IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>              |               | 18.742.872,17        |                                  | 298.383,08          |                | 0,00                 |                                  | 642.735,50          |                                | 0,00              |             | 5.576.923,08        |        |                      | 25.260.913,83         |
| A. Terrains et Constructions                        | 14.007.305,21 |                      | 257.318,12                       |                     | 0,00           |                      | 611.847,98                       |                     |                                |                   |             |                     |        | 14.876.471,31        |                       |
| B. Installations, Machines et Outillage             | 94.661,64     |                      | 32.727,14                        |                     | 0,00           |                      | 2.520,09                         |                     |                                | 1.756,95          |             |                     |        | 131.665,82           |                       |
| C. Mobilier et Matériel roulant                     | 57.624,92     |                      | 8.337,82                         |                     | 0,00           |                      | 145,99                           |                     |                                | 4.491,11          |             |                     |        | 70.599,84            |                       |
| E. Autres Immobilisations corporelles               | 39.248,14     |                      | 0,00                             |                     | 0,00           |                      | 28.221,44                        |                     |                                |                   |             |                     |        | 67.469,58            |                       |
| F. Immobilisations en cours-accomptes versés        | 4.544.032,26  |                      | 0,00                             |                     | 0,00           |                      | 0,00                             |                     |                                | 5.570.675,02      |             |                     |        | 10.114.707,28        |                       |
| <b>IV IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>               |               | 411.670,54           |                                  | 0,00                |                | 53.972.106,62        |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      | 54.383.901,11         |
| A. Entreprises liées                                |               | 15.493,34            |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      | 15.493,34             |
| I. Participations                                   | 15.493,34     |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 15.493,34            |                       |
| B. Autres entreprises avec lien de participation    |               | 0,00                 |                                  | 0,00                |                | 53.822.106,62        |                                  | 0,00                |                                | 0,00              |             | 0,00                |        |                      | 53.822.106,62         |
| I. Participations                                   |               |                      |                                  |                     | 53.822.106,62  |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 53.822.106,62        |                       |
| C. Autres Immobilis. Financières                    |               | 396.177,20           |                                  | 0,00                |                | 150.000,00           |                                  | 123,95              |                                | 0,00              |             | 0,00                |        |                      | 546.301,15            |
| I. Actions et parts                                 | 396.177,20    |                      |                                  |                     | 150.000,00     |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 546.177,20           |                       |
| 2. Cautionnements                                   |               |                      |                                  |                     |                |                      | 123,95                           |                     |                                |                   |             |                     |        | 123,95               |                       |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                            |               | <b>51.459.656,84</b> |                                  | <b>3.381.361,73</b> |                | <b>37.857.055,77</b> |                                  | <b>1.006.046,73</b> |                                | <b>135.679,76</b> |             | <b>90.408,15</b>    |        |                      | <b>99.731.649,75</b>  |
| <b>V. Créances à plus d'un an</b>                   |               | 18.904.272,01        |                                  | 2.130.382,14        |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      | 21.034.654,15         |
| B. Autres créances                                  | 18.904.272,01 |                      | 2.130.382,14                     |                     | 0,00           |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 21.034.654,15        |                       |
| <b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b> |               | 16.059.669,03        |                                  | 168.375,45          |                | 0,00                 |                                  | 0,00                |                                | 0,00              |             | 0,00                |        |                      | 16.228.044,48         |
| A. Stocks   |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      |                       |
| 2. En-cours d'exécution                             | 312.807,04    |                      | 168.375,45                       |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 481.182,49           |                       |
| 4. Marchandises                                     |               |                      | 0,00                             |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 0,00                 |                       |
| 5. Immeubles destinés à la vente                    |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        |                      |                       |
| I. Terrains et équipements                          | 15.746.861,99 |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 15.746.861,99        |                       |
| 2. Subsidés (-)                                     |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                   |             |                     |        | 0,00                 |                       |
| <b>VII. Créances à un an ou plus</b>                |               | 14.786.416,28        |                                  | 1.043.460,99        |                | 2.018.879,62         |                                  | 977.381,21          |                                | 84.284,02         |             | 68.288,20           |        |                      | 15.778.760,04         |
| A. Créances commerciales                            | 2.076.419,47  |                      | 376.009,35                       |                     |                | 48.160,16            |                                  | 9.915,96            |                                | 23.828,20         |             |                     |        | 2.534.333,14         |                       |
| B. Autres créances                                  | 12.709.996,81 |                      | 667.451,64                       |                     | 2.018.879,62   | 929.221,05           |                                  | 74.368,06           |                                | 44.460,00         |             | -1.199.856,28       |        | 13.244.426,90        |                       |
| <b>VIII. Placements de trésorerie</b>               |               | 0,00                 |                                  | 0,00                |                | 15.150.000,00        |                                  | 0,00                |                                | 0,00              |             | 0,00                |        |                      | 15.150.000,00         |
| <b>IX. Valeurs disponibles</b>                      |               | 1.636.108,17         |                                  | 33.126,16           |                | 20.680.478,42        |                                  | 28.665,57           |                                | 51.386,74         |             | 21.758,00           |        |                      | 22.451.523,06         |
| <b>X. Comptes de régularisation</b>                 |               | 73.191,35            |                                  | 6.016,99            |                | 8.497,73             |                                  | 0,00                |                                | 0,00              |             | 361,95              |        |                      | 88.068,02             |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                             |               | <b>70.614.199,55</b> |                                  | <b>3.679.744,81</b> |                | <b>91.829.962,39</b> |                                  | <b>1.648.906,23</b> |                                | <b>135.679,76</b> |             | <b>5.667.331,23</b> |        | <b>-1.199.856,28</b> | <b>178.375.864,69</b> |

| Comptes annuels arrêtés au 31/12/2009          |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
|--|---------------|----------------------|----------------------------------|---------------------|----------------|----------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------|--------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| PASSIF   | Développement |                      | Maison du Tourisme du Tournaïsis |                     | Participations |                      | Parc Naturel Plaines de l'Escaut |                     | Parc Naturel Pays des Collines |                    | Crematorium  |                     | Comptes consolidés |                       |
|  | MONTANTS      | TOTAUX               | MONTANTS                         | TOTAUX              | MONTANTS       | TOTAUX               | MONTANTS                         | TOTAUX              | MONTANTS                       | TOTAUX             | MONTANTS     | TOTAUX              | MONTANTS           | TOTAUX                |
|  |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                        |               | <b>27.206.421,02</b> |                                  | <b>223.425,50</b>   |                | <b>77.888.483,37</b> |                                  | <b>538.754,56</b>   |                                | <b>-249.431,38</b> |              | <b>242.978,55</b>   |                    | <b>105.358.701,68</b> |
| <b>I. CAPITAL</b>                              |               | 3.010.939,54         |                                  | 0,00                |                | 2.225.512,14         |                                  | 86.247,08           |                                | 8.205,49           |              | 446.310,00          |                    | 5.777.214,25          |
| A. Capital souscrit                            | 3.036.500,00  |                      |                                  |                     | 2.225.825,00   |                      | 86.975,00                        |                     | 8.275,00                       |                    | 446.310,00   |                     | 5.803.885,00       |                       |
| B. Capital non appelé (-)                      | -25.560,46    |                      |                                  |                     | -312,86        |                      | -727,92                          |                     | -69,51                         |                    |              |                     | -36.670,75         |                       |
| <b>III. PLUS VALUE DE REEVALUATION</b>         |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 0,00                  |
| <b>IV. RESERVES</b>                            |               | 11.566.835,68        |                                  | 0,00                |                | 73.893.509,75        |                                  | 0,00                |                                | 0,00               |              | 0,00                |                    | 85.460.345,43         |
| A. Réserve légale                              | 347.871,48    |                      |                                  |                     | 95.136,59      |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     | 443.008,07         |                       |
| B. Réserve indisponible                        | 1.218.964,20  |                      |                                  |                     | 0,00           |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     | 1.218.964,20       |                       |
| C. Réserves disponibles                        | 10.000.000,00 |                      |                                  |                     | 73.798.373,16  |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     | 83.798.373,16      |                       |
| <b>V. BENEFICE/PERTE REPORTE</b>               |               | 1.436.238,69         |                                  | 158.554,12          |                | 969.461,38           |                                  | 3.834,36            |                                | -257.636,79        |              | 96.668,55           |                    | 2.407.120,31          |
| Bénéfice reporté (Perte -)                     | 1.436.238,69  |                      | 158.554,12                       |                     | 969.461,38     |                      | 3.834,36                         |                     | -257.636,79                    |                    | 96.668,55    |                     | 2.407.120,31       |                       |
| <b>VI. SUBSIDES EN CAPITAL</b>                 |               | 11.192.477,11        |                                  | 64.871,38           |                | 0,00                 |                                  | 448.673,12          |                                | 0,00               |              | 0,00                |                    | 11.706.021,61         |
| Subsidés                                       | 11.192.477,11 |                      | 64.871,38                        |                     |                |                      | 448.673,12                       |                     |                                |                    |              |                     |                    | 11.706.021,61         |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>      |               | <b>2.146.476,00</b>  |                                  | <b>10.000,00</b>    |                | <b>6.756.281,60</b>  |                                  | <b>0,00</b>         |                                | <b>0,00</b>        |              | <b>0,00</b>         |                    | <b>8.912.757,60</b>   |
| <b>VII. Provisions pour risques et charges</b> |               | 2.146.476,00         |                                  | 10.000,00           |                | 6.756.281,60         |                                  | 0,00                |                                | 0,00               |              | 0,00                |                    | 8.912.757,60          |
| A. Pensions et obligations similaires          | 0,00          |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 0,00                  |
| C. Grosses réparations-Gros entretiens         | 1.961.476,00  |                      | 10.000,00                        |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 1.971.476,00          |
| D. Autres risques et charges                   | 185.000,00    |                      |                                  |                     | 6.756.281,60   |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 6.941.281,60          |
| <b>DETTES</b>                                  |               | <b>41.261.232,53</b> |                                  | <b>3.446.319,31</b> |                | <b>7.285.197,52</b>  |                                  | <b>1.110.151,67</b> |                                | <b>385.102,06</b>  |              | <b>5.124.352,68</b> |                    | <b>56.112.405,42</b>  |
| <b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>             |               | 11.461.761,38        |                                  | 0,00                |                | 1.300.396,37         |                                  | 43.067,00           |                                | 24.806,57          |              | 4.795.408,56        |                    | 17.625.439,88         |
| A. Dettes financières                          |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| 4. Etablissements de crédit                    | 11.238.514,19 |                      |                                  |                     |                |                      | 43.067,00                        |                     | 24.806,57                      |                    | 4.795.408,56 |                     | 16.101.796,32      |                       |
| D. Autres dettes                               | 223.247,19    |                      |                                  |                     | 1.300.396,37   |                      | 0,00                             |                     |                                |                    |              |                     | 1.523.643,56       |                       |
| <b>IX. Dettes à un an ou plus</b>              |               | 3.366.265,10         |                                  | 1.005.070,68        |                | 6.676.355,80         |                                  | 1.065.207,75        |                                | 360.295,49         |              | 77.645,20           |                    | 9.350.889,74          |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année  |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| B. Dettes financières                          |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| 1. Etablissement de crédit                     |               |                      |                                  |                     | 132.966,71     |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 132.966,71            |
| C. Dettes commerciales                         |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| 1. Fournisseurs                                | 149.238,63    |                      | 20.083,61                        |                     |                |                      | 5.867,68                         |                     |                                |                    | 11.475,29    |                     |                    | 186.665,21            |
| 2. Autres dettes                               |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| D. Comptes reçus                               | 66.642,00     |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 66.642,00             |
| E. Dettes fiscales, salariales et sociales     |               |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    |                       |
| 1. ONSS  | 45.188,53     |                      |                                  |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 45.188,53             |
| 2. Rémunérations et charges sociales           | 496.904,59    |                      | 81.766,99                        |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 578.671,58            |
| 3. Prémontep professionnel                     | 156.872,60    |                      | 0,00                             |                     | 0,00           |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 156.872,60            |
| 4. TVA   | 495.243,75    |                      | 0,00                             |                     |                |                      |                                  |                     |                                |                    |              |                     |                    | 495.243,75            |
| F. Dettes diverses                             | 1.956.175,00  |                      | 903.220,08                       |                     | 6.543.389,09   |                      | 1.053.300,32                     |                     | 335.496,22                     |                    | 66.169,91    |                     | 3.100.000,00       | 7.657.800,34          |
| <b>X. Comptes de régularisation</b>            |               | 26.433.206,05        |                                  | 2.441.248,63        |                | 8.445,35             |                                  | 1.876,92            |                                |                    |              | 251.298,92          |                    | 29.136.075,87         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                         |               | <b>70.614.199,55</b> |                                  | <b>3.679.744,81</b> |                | <b>91.829.962,39</b> |                                  | <b>1.648.906,23</b> |                                | <b>135.670,76</b>  |              | <b>5.667.331,23</b> |                    | <b>178.375.864,69</b> |

| Comptes annuels arrêtés au 31/12/2009  |                    |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    |                     |
|--|--------------------|---------------------|----------------------------------|-------------------|----------------|---------------------|----------------------------------|-------------------|--------------------------------|------------------|----------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| IDETA  | Développement      |                     | Maison du Tourisme du Tournaisis |                   | Participations |                     | Parc Naturel Plaines de l'Escaut |                   | Parc Naturel Pays des Collines |                  | Crematorium    |                   | Comptes consolidés |                     |
|  | MONTANTS           | TOTAUX              | MONTANTS                         | TOTAUX            | MONTANTS       | TOTAUX              | MONTANTS                         | TOTAUX            | MONTANTS                       | TOTAUX           | MONTANTS       | TOTAUX            | MONTANTS           | TOTAUX              |
|  |                    |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    |                     |
| <b>COMPTE DE RESULTAT</b>  |                    |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    |                     |
| <b>I. VENTES ET PRESTATIONS</b>  |                    | <b>8.328.250,64</b> |                                  | <b>990.382,84</b> |                | <b>0,00</b>         |                                  | <b>135.554,16</b> |                                | <b>52.058,80</b> |                | <b>22.070,86</b>  |                    | <b>9.530.316,50</b> |
| A. Chiffre d'affaires  | 3.959.350,86       |                     | 156.164,35                       |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  | 0,00           |                   | 4.115.515,21       |                     |
| B. Variations des encours<br>(augmentation +)<br>(diminution -)                      |                    |                     | 0,00                             |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   | 0,00               |                     |
| C. Production immobilière  | 281.430,00         |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   | 281.430,00         |                     |
| D. Autres produits d'exploitation  | 4.079.469,78       |                     | 834.217,69                       |                   |                |                     | 135.554,16                       |                   | 52.058,80                      |                  | 22.070,86      |                   | 5.123.371,29       |                     |
| <b>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>  |                    | <b>8.493.181,41</b> |                                  | <b>988.488,26</b> |                | <b>71.204,91</b>    |                                  | <b>134.848,36</b> |                                | <b>49.029,69</b> |                | <b>32.971,84</b>  |                    | <b>9.769.628,47</b> |
| A. Achats  | 2.495.483,36       |                     | 72.764,34                        |                   |                |                     | 0,00                             |                   |                                |                  |                |                   | 2.568.247,70       |                     |
| B. Services et Biens divers  | 1.194.655,61       |                     | 307.103,24                       |                   | 71.204,91      |                     | 65.890,16                        |                   | 49.029,69                      |                  | 32.971,84      |                   | 1.720.855,45       |                     |
| C. Rémunérations et charges sociales   | 3.749.976,30       |                     | 581.344,64                       |                   |                |                     | 0,00                             |                   |                                |                  |                |                   | 4.331.320,94       |                     |
| D. Amortissements  | 1.091.372,96       |                     | 26.858,92                        |                   |                |                     | 68.950,20                        |                   |                                |                  |                |                   | 1.187.182,08       |                     |
| E. Réductions de valeurs sur encours et créances commerciales                        | 27.269,54          |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   | 27.269,54          |                     |
| F. Provisions pour risques et charges<br>(dotation +)<br>(reprise et utilisations -) | 0,00<br>-75.000,00 |                     |                                  |                   |                |                     | 0,00                             |                   |                                |                  |                |                   | 0,00<br>-75.000,00 |                     |
| G. Autres charges d'exploitation   | 9.343,64           |                     | 409,12                           |                   |                |                     | 0,00                             |                   |                                |                  |                |                   | 9.752,76           |                     |
| <b>III. BENEFICE D'EXPLOITATION</b>  |                    |                     |                                  | <b>1.894,58</b>   |                |                     |                                  | <b>713,80</b>     |                                | <b>3.029,11</b>  |                |                   |                    | <b>-249.311,97</b>  |
| <b>PERTE D'EXPLOITATION</b>  |                    | <b>-172.850,77</b>  |                                  |                   |                | <b>-71.204,91</b>   |                                  |                   |                                |                  |                | <b>-18.900,98</b> |                    |                     |
| <b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>   |                    | <b>508.501,52</b>   |                                  | <b>8.491,48</b>   |                | <b>6.856.911,62</b> |                                  | <b>45.058,91</b>  |                                | <b>174,67</b>    |                | <b>145,06</b>     |                    | <b>7.419.783,30</b> |
| A. Produits des immobilisations financières  | 451,45             |                     |                                  |                   | 6.008.352,57   |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   | 6.008.804,02       |                     |
| B. Produits des actifs circulants  | 15.612,77          |                     | 43,12                            |                   | 840.913,70     |                     |                                  |                   | 174,67                         |                  | 145,06         |                   | 856.889,32         |                     |
| C. Produits financiers divers  | 492.437,30         |                     | 8.448,37                         |                   | 7.645,38       |                     | 45.058,91                        |                   |                                |                  |                |                   | 553.589,96         |                     |
| <b>V. CHARGES FINANCIERES</b>  |                    | <b>25.027,88</b>    |                                  | <b>239,52</b>     |                | <b>199.145,14</b>   |                                  | <b>2.782,68</b>   |                                | <b>3.902,80</b>  |                | <b>17.565,97</b>  |                    | <b>318.637,02</b>   |
| A. Charge des dettes   | 89.429,27          |                     | 4,33                             |                   | 175.484,02     |                     | 2.634,38                         |                   | 3.902,80                       |                  | 17.565,97      |                   | 289.020,77         |                     |
| C. Autres charges  | 5.593,61           |                     | 235,22                           |                   | 23.661,12      |                     | 148,30                           |                   | 0,00                           |                  | 28,00          |                   | 29.666,25          |                     |
| <b>VI. BENEFICE COURANT</b>  |                    | <b>248.627,87</b>   |                                  | <b>10.153,77</b>  |                | <b>6.586.561,60</b> |                                  | <b>42.296,03</b>  |                                |                  |                |                   |                    | <b>6.851.784,31</b> |
| <b>PERTE COURANTE</b>  |                    |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  | <b>-929,62</b> |                   | <b>-28.249,92</b>  |                     |
| <b>VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>   |                    | <b>45.808,05</b>    |                                  | <b>0,00</b>       |                | <b>0,00</b>         |                                  | <b>0,00</b>       |                                | <b>0,00</b>      |                |                   | <b>0,00</b>        | <b>45.808,05</b>    |
| A. Reprise d'amortissements  |                    |                     |                                  |                   |                |                     | 0,00                             |                   |                                |                  |                |                   |                    | 0,00                |
| C. Reprise provisions Risques et Charges   | 0,00               |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    | 0,00                |
| D. plus value sur réalisations d'actifs immobilisés                                  | 0,00               |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  | 0,00           |                   |                    | 0,00                |
| E. Autres produits exceptionnels   | 45.808,05          |                     |                                  |                   | 0,00           |                     | 0,00                             |                   |                                |                  | 0,00           |                   |                    | 45.808,05           |
| <b>VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>   |                    | <b>168.458,17</b>   |                                  | <b>0,00</b>       |                | <b>48.863,67</b>    |                                  | <b>0,00</b>       |                                | <b>0,00</b>      |                |                   | <b>0,00</b>        | <b>217.321,84</b>   |
| A. Amortissements-Réductions de valeurs  | 0,00               |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    | 0,00                |
| C. Provisions risques et charges exceptionnelles                                     | 0,00               |                     |                                  |                   | 48.863,67      |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    | 48.863,67           |
| D. Moins-values sur réalisations actifs Immobilisés                                  | 0,00               |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  |                |                   |                    | 0,00                |
| E. Autres charges exceptionnelles  | 168.458,17         |                     |                                  |                   |                |                     | 0,00                             |                   |                                |                  | 0,00           |                   |                    | 168.458,17          |
| <b>X. IMPOTS</b>   |                    | <b>0,00</b>         |                                  | <b>0,00</b>       |                | <b>0,00</b>         |                                  | <b>0,00</b>       |                                | <b>0,00</b>      |                |                   | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>         |
| A. Prélèvements versés   | 0,00               |                     |                                  |                   | 0,00           |                     |                                  |                   |                                |                  | 0,00           |                   |                    | 0,00                |
| <b>XI. BENEFICE DE L'EXERCICE</b>  |                    | <b>117.977,35</b>   |                                  | <b>10.153,77</b>  |                | <b>6.437.097,02</b> |                                  | <b>42.296,03</b>  |                                |                  |                |                   |                    | <b>6.479.720,42</b> |
| <b>PERTE DE L'EXERCICE</b>   |                    |                     |                                  |                   |                |                     |                                  |                   |                                |                  | <b>-929,62</b> |                   | <b>-28.249,92</b>  |                     |

| Comptes annuels arrêtés au 31/12/2009           |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    |               |
|---|---------------|---------------|----------------------------------|-------------|----------------|---------------|---------------------------------|-----------|--------------------------------|-------------|-------------|------------|--------------------|---------------|
| IDETA   | Développement |               | Maison du Tourisme du Tournaisis |             | Participations |               | Parc Naturel Plaines de FEscaut |           | Parc Naturel Pays des Collines |             | Crematorium |            | Comptes consolidés |               |
|   | MONTANTS      | TOTAUX        | MONTANTS                         | TOTAUX      | MONTANTS       | TOTAUX        | MONTANTS                        | TOTAUX    | MONTANTS                       | TOTAUX      | MONTANTS    | TOTAUX     | MONTANTS           | TOTAUX        |
| <b>A. BENEFICE A AFFECTER</b>                   |               | 1.436.238,69  |                                  | 158.554,12  |                | 6.537.697,93  |                                 | 3.834,36  |                                |             |             | 96.668,55  |                    | 7.975.356,96  |
| <b>PERTE A AFFECTER (-)</b>                     |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                | -257.636,79 |             |            |                    |               |
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter            | 117.977,75    |               | 10.153,72                        |             | 6.537.697,93   |               | 42.990,03                       |           |                                |             |             |            | 6.679.770,52       |               |
| Perte de l'exercice à affecter                  |               |               |                                  |             |                |               | 0,00                            |           | -699,02                        |             | -28.349,89  |            |                    |               |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent     | 1.318.260,94  |               | 148.400,40                       |             | 0,00           |               |                                 |           |                                |             | 125.018,44  |            | 1.295.586,34       |               |
| Perte reportée de l'exercice précédent          |               |               |                                  |             |                |               | -39.155,67                      |           | -256.937,77                    |             |             |            |                    |               |
| <b>B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES</b> |               |               |                                  |             |                | 341.275,55    |                                 |           |                                |             |             |            |                    | 341.275,55    |
| 1. Sur le capital et les primes d'émission      |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    |               |
| 2. Sur les réserves                             |               |               |                                  |             |                | 341.275,55    |                                 |           |                                |             |             |            |                    | 341.275,55    |
| <b>C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES</b>     |               | 0,00          |                                  |             |                | -69.000,00    |                                 |           |                                |             |             |            |                    | -69.000,00    |
| 1. Au capital et aux primes d'émission          |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    |               |
| 2. A la réserve légale                          |               |               |                                  |             |                | 69.000,00     |                                 |           |                                |             |             |            |                    | 69.000,00     |
| 3. Aux autres réserves                          |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    | 0,00          |
| <b>D. RESULTAT A REPORTER</b>                   |               | -1.436.238,69 |                                  | -158.554,12 |                | -969.461,38   |                                 | -3.834,36 |                                | 257.636,79  |             | -96.668,55 |                    | -2.407.120,31 |
| 1. Bénéfice à reporter                          | 1.436.238,69  |               | 158.554,12                       |             | 969.461,38     |               | 3.834,36                        |           |                                |             | 96.668,55   |            | 2.407.120,31       |               |
| 2. Perte à reporter                             |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           | -257.636,79                    |             |             |            |                    |               |
| <b>E. INTERVENTION D'ASSOCIES DANS LA PERTE</b> |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    |               |
| <b>F. BENEFICE A DISTRIBUER</b>                 |               | 0,00          |                                  |             |                | -5.840.512,10 |                                 |           |                                |             |             |            |                    | -5.840.512,10 |
| 1. Répartition du capital                       |               |               |                                  |             |                | -5.840.512,10 |                                 |           |                                |             |             |            |                    | -5.840.512,10 |
| 2. Administrateurs ou gérants                   |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    |               |
| 3. Autres allocataires                          |               |               |                                  |             |                |               |                                 |           |                                |             |             |            |                    |               |

I. COMMENTAIRES DES COMPTES  
ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009.

Comptes Consolidés

BILAN

Les comptes annuels présentés résultent de la consolidation des comptes des différents secteurs de l'Intercommunale à savoir :

- le secteur Développement
- le secteur Tourisme
- le secteur Participations
- le secteur Parcs
- le secteur Crématorium

Les créances et dettes réciproques entre secteurs ont été éliminées pour un montant de 3.199.950 €.

**ACTIF**

**Immobilisations corporelles**

L'augmentation de cette rubrique (+ 9.1M€) correspond principalement aux nouveaux investissements réalisés (hall-relais, crématorium, centres d'entreprises et crèches à Tournai et Enghien (Qualitis). La plus grande partie de ces travaux sont repris à fin 2009 dans la sous-rubrique « Immobilisations en cours ».

**Immobilisations financières**

L'unique variation intervenue dans ce poste consiste en la diminution de la participation dans MINERAL X (- 168.560 €), la société ayant procédé à la réduction de son capital social.

**Créances à plus d'un an**

On constate une importante augmentation de ce poste de l'ordre de 8M€. Celle s'explique notamment par l'enregistrement comptable des subsides à recevoir à plus d'un an pour lesquels la notification nous est parvenue (12.689.272 €). Un montant équivalent se retrouve dans les comptes de régularisations du passif.

Un montant de 2.869.772 € représentant la créance envers la Région Wallonne dans le cadre des emprunts subsidiés du financement alternatif (SOWAFINAL) figure également dans cette rubrique, le remboursement en principal et intérêts incombant à la Région.

**Stocks et commandes en cours d'exécution**

Les stocks de l'agence intercommunale sont principalement constitués de terrains industriels commercialisables sur les différents parcs d'activités économiques.

**Créances à un an au plus**

- Autres créances à un an au plus

Elles comprennent l'encours clients ainsi que les factures à établir.

- Autres créances à un an au plus

Elles consistent principalement en subsides à recevoir des pouvoirs publics et accessoirement en avances diverses à des structures liées à l'Intercommunale, ainsi qu'au capital appelé non versé.

**Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

Des transferts importants sont opérés entre les deux comptes au 31.12.2009 suite à l'échéance de divers placements.

**Comptes de régularisation de l'actif**

Ils comprennent uniquement les charges à reporter pour 74.162 € et des produits acquis pour 13.906 €.

**PASSIF**

**Capital**

Le capital souscrit au 31/12/2009 s'élève à 5.803.885 €, en diminution de 225 €. Cette diminution résulte de la sortie de la commune de Pecq du secteur participations (sous-secteur électricité) dans le cadre du regroupement vers un gestionnaire de réseau unique.

**Réserve légale**

L'affectation à la réserve légale cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital minimum (article 7 de nos statuts).

Cependant le secteur participations déroge à cette disposition en vertu de l'article 39 des statuts.

En effet, la dotation à la réserve légale doit atteindre le dixième du capital souscrit. Une dotation de 69.000 € a donc été effectuée plus spécifiquement dans le sous-secteur gaz suite à l'augmentation de capital de 2.190.900 € réalisée en 2008 lors du transfert de parts de la Ville d'Ath de l'IPFH vers l'agence intercommunale.

**Subsides en capital**

Ce poste enregistre les subsides afférents aux immobilisations corporelles. La variation de ce poste consiste en l'enregistrement de 4.031.755 € de subsides alloués sous déduction de 521.542 € transférés en résultats.

**Provisions pour risques et charges**

Les provisions ont été maintenues à leurs niveaux antérieurs, à l'exception d'une reprise de 75.000 € pour une charge devenue obsolète.

## Dettes à plus d'un an

### Dettes financières

La fluctuation de cette rubrique (+10.746.142€) provient de nouvelles ouvertures de crédit consenties dans le cadre des investissements programmés pour la période 2008-2012.

## Dettes à un an au plus

### Dettes commerciales

Elles sont en nette diminution (-1.7M€).

Elles sont constituées d'états d'avancements à payer ainsi que de factures inhérentes à l'activité des différents secteurs.

### Acomptes reçus sur commandes

Ils représentent le montant des acomptes perçus pour les prises d'options de terrains sur les différents parcs d'activité économique de l'agence intercommunale.

## Comptes de régularisations de passif

Cette rubrique représente essentiellement :

- des charges à imputer pour 51.968 € consistant principalement en des charges d'intérêts ;
- des produits à reporter pour 29.084.108 € relatifs aux:
  - Subsides sur équipements 8.339.792 €
  - Subsides « Convergence » 20.224.776 €
  - Autres produits à reporter 519.540 €

## COMPTES DE RESULTATS

Le résultat final de l'exercice 2009 présente un boni de 6.679.771 €, en nette diminution par rapport à 2008 (-6.611.364€).

Les résultats distincts relatifs à chaque secteur d'activités sont :

|                        |     |             |
|------------------------|-----|-------------|
| Secteur Développement  | : + | 117.978 €   |
| Secteur Tourisme       | : + | 10.154 €    |
| Secteur Participations | : + | 6.537.698 € |
| Secteur Parcs          | : + | 42.291 €    |
| Secteur Crématorium    | : - | 28.350 €    |

Les principales observations sur les comptes de résultats sont les suivantes :

## Ventes et prestations

Le chiffre d'affaires est en baisse de 43 % par rapport à l'exercice 2008.

Le facteur principal résulte de la diminution des ventes de terrains dans le secteur développement (-57,1%), soit - 3.501.947 €.

## Coût des ventes et prestations

Le coût des ventes et prestations a diminué de 1,488M€ par la compression des achats et de la variation de stocks terrains.

## Services et biens divers

Le niveau des services et biens divers a augmenté de 10,3%. Ceci s'explique par les dépenses supplémentaires engagées dans les différentes actions (Convergence, Interreg, ...).

## Rémunérations et charges sociales

La masse salariale est en augmentation de 14,2% par rapport à l'exercice 2008. Cela s'explique par la croissance de l'effectif moyen en équivalent temps plein (62,7 en 2009 pour 56,4 en 2008)

Cette augmentation est toutefois compensée par des subsides pour le personnel engagé dans les nouvelles actions.

L'effectif physique total au 31/12/2009 est de 63 personnes.

## Amortissements

Conformément aux règles d'évaluations une dotation de 1.187.182 euros a été effectuée, l'augmentation de cette dotation résultant de la mise en service de nouveaux halls relais.

## Produits financiers

Si l'on exclut le dividende exceptionnel 2008 issu de la liquidation d'I.G.E.H.O et du remboursement des parts ( 7.303.731 €), les produits financiers accusent néanmoins une diminution sensible.

Les causes sont les suivantes :

- modification du système de comptabilisation des dividendes dans le secteur participations ;
- diminution sensible des dividendes perçus dans le secteur de l'énergie et principalement dans le sous-secteur gaz.

## Charges financières

Elles sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2008 suite aux différentes ouvertures de crédit réalisées en vue de financer les investissements en cours dans le secteur développement et crématorium.

Elles ont été maîtrisées suite à l'appel d'offre global réalisé en mai 2008 et à un taux particulièrement favorable pendant la période de prélèvement.

## **Produits exceptionnels**

Le montant de 45.808 € porté en autres produits exceptionnels résulte de régularisations diverses au sein de différents programmes de subsides.

## **Charges exceptionnelles**

Une dotation exceptionnelle de 48.864 € a été constituée dans le sous secteur signaux analogiques et numériques (secteur participations) afin de mettre en concordance la valeur des parts d'IGEHO avec la valeur escomptée de liquidation. Les autres charges exceptionnelles résultent de la clôture déficitaire d'une structure habilitée à gérer des fonds européens.

## **II. AFFECTATION DU RESULTAT**

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Résultat reporté de l'exercice précédent | 1.295.586,34        |
| Résultat de l'exercice                   | 6.679.770,52        |
| Prélèvement sur réserves                 | 341.275,55          |
| Résultat à affecter                      | <b>8.316.632,41</b> |

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Réserve légale          | 69.000,00    |
| Rémunération du capital | 5.840.512,10 |
| Bénéfice reporté        | 2.407.120,31 |

Total de l'affectation **8.316.632,41**

La rémunération du capital ne se faisant qu'au sein du Secteur Participations.

## **III. EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.**

Les administrateurs signalent qu'il n'y a pas eu, depuis la date de clôture, d'événements qui seraient susceptibles de modifier de manière importante les résultats qui vous sont présentés ainsi que la situation financière de la société telle que reprise dans les comptes annuels.

## **IV. RENSEIGNEMENTS QUANT AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT INFLUENCER SENSIBLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE.**

NEANT

## **V. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.**

NEANT

## **VI. AUGMENTATION DE CAPITAL/EMISSION D'OBLIGATIONS.**

NEANT

## **VII. ACQUISITION DE NOS PROPRES PARTS SOCIALES.**

NEANT

## **VIII. EXISTENCE DE SUCCURSALE.**

La société ne dispose d'aucune succursale.

## **IX. PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES DU COMMISSAIRE.**

Sans objet.

## **X. NOMINATION DU COMMISSAIRE-REVISEUR.**

NEANT.

## **XI. NOMINATIONS STATUTAIRES**

En date du 16/12/2009, Monsieur Pascal DETOURNAY a été remplacé au sein du conseil d'administration par Monsieur Pierre WACQUIER. Monsieur Pierre WACQUIER a été également élu en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michel FLAMENT. Monsieur Michel FLAMENT devient, en sa qualité de Président du Comité de gestion Crématorium, Vice-Président de l'Agence Intercommunale.

## **XII. INTERÊT OPPOSE.**

Aucune opération n'a été décidée au cours de l'exercice clôturé, à la réalisation de laquelle nous avons eu un intérêt personnel.

## **XIII. GESTION DES RISQUES FINANCIERS.**

La politique de trésorerie de l'Intercommunale vise à assurer un accès adéquat au crédit ainsi qu'à minimiser les risques relatifs aux fluctuations des taux d'intérêts.

Les risques relatifs aux fluctuations des taux de change sont inexistant, l'Intercommunale n'opérant pas de transactions en devises autres que l'euro.

Les liquidités excédentaires sont placées sous forme de placements de trésorerie assurant au minimum un retour de l'investissement, une disponibilité immédiate, un taux de rendement supérieur aux carnets de dépôts.

Un marché de services financiers couvrant le financement des investissements de 2008 à 2010 d'un montant de 108.348.323 € a été attribué en avril 2008.

Des lignes de crédit court terme ont été négociées auprès de trois organismes financiers, deux sous forme d'avances à terme fixe, l'une sous forme d'escompte de subventions.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
ASSOCIES DE LA SCRL « INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT DES  
ARRONDISSEMENTS DE TOURNAI, ATH ET DES COMMUNES AVOISINNANTES,  
en abrégé IDETA »  
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2009**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les montants et informations complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 170.375.864 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 6.679.771 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception et la mise en place et la suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables en regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Revisiteurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi en concordance avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, le comptable est tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affirmation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous tenons enfin à remercier les responsables comptables et administratifs pour l'aide efficace qu'ils nous ont apportée tout au long de nos travaux de contrôle.

Mons, le 22/04/2010

SCPRL « JOURIS, ROUSSEAUX & Co »,  
Commissaire  
représentée par

M<sup>lle</sup> DENYS, Associée

## **XI. Annexes**

### **Composition des organes de gestion**

#### **▪ Conseil d'administration**

##### **Représentants communaux**

Pierre WACQUIER - Président (depuis le 16 décembre 2009)

Yves DE GREEF - Vice-Président

Daniel WESTRADE - Vice-Président

Marie-Christine MARGHEM - Vice-Présidente

Natacha ALLEMAN - Administratrice

Bernard BAUWENS - Administrateur

Guy BIVERT - Administrateur

Pierre CLAM - Administrateur

Clément CROHAIN - Administrateur

Jean-Pierre CUIGNET - Administrateur

Jean-Bernard DEHOUST - Administrateur

Jean DELESTRAIN - Administrateur

Carine DELFANNE - Administratrice

Damien DELSOIR - Administrateur

Benoît DESCHAMPS - Administrateur

Michel DEVOS - Administrateur

Michel FLAMENT - Administrateur (Président jusqu'au 16 décembre 2009)

Marie-Thérèse GARCON - Administratrice

Bastien MARLOT - Administrateur

Christian MASSY - Administrateur

Daniel RICHIR - Administrateur

Philippe STREYDIO – Administrateur

Luc WATTIEZ - Administrateur

##### **Représentant Province**

Serge HUSTACHE - Administrateur

##### **Représentants privés**

Raphaël DEBRUYN - Administrateur

André DELHAYE - Administrateur

Ronald DUVAL - Administrateur

Pol KERCKHOVE - Administrateur

Philippe LUYTEN - Administrateur

Roby VAN DAELE - Administrateur

▪ **Secteur Développement**

Pierre WACQUIER - Président (depuis le 16 décembre 2009)

Yves DE GREEF - Vice-Président  
Daniel WESTRADE - Vice-Président  
Marie-Christine MARGHEM - Vice-Présidente  
Bernard BAUWENS - Administrateur  
Guy BIVERT - Administrateur  
Carine DELFANNE - Administratrice  
André DELHAYE - Administrateur  
Damien DELSOIR - Administrateur  
Benoît DESCHAMPS - Administrateur  
Ronald DUVAL - Administrateur  
Marie-Thérèse GARCON - Administratrice  
Serge HUSTACHE - Administrateur  
Philippe LUYTEN - Administrateur  
Christian MASSY - Administrateur  
Daniel RICHIR - Administrateur  
Philippe STREYDIO – Administrateur

▪ **Secteur Tourisme**

Yves DE GREEF - Président

Raphaël DEBRUYN - Administrateur  
Michel FLAMENT - Administrateur  
Bastien MARLOT- Administrateur

▪ **Secteur Parcs**

Daniel WESTRADE - Président

Bernard BAUWENS - Administrateur  
Pierre CLAM - Administrateur  
Jean-Pierre CUIGNET - Administrateur  
Carine DELFANNE - Administratrice  
Benoît DESCHAMPS - Administrateur  
Michel DEVOS - Administrateur  
Pierre WACQUIER - Administrateur

▪ **Secteur Participations**

Marie-Christine MARGHEM - Présidente

Bernard BAUWENS - Administrateur  
Clément CROHAIN - Administrateur  
Jean-Bernard DEHOUST - Administrateur  
Michel DEVOS - Administrateur  
Daniel RICHIR - Administrateur  
Luc WATTIEZ - Administrateur

▪ **Secteur Crématorium**

Michel Flament - Président

Pol Kerckhove - Administrateur  
Jean Delestrain - Administrateur  
Bastien Marlot - Administrateur

Kris Coenegrachts - Expert  
Olivier Bontems - Expert

▪ **Conseil d'administration ELSA**

Michel Flament - Président

Dominique Pattyn - Administrateur  
Nicolas Plouvier - Administrateur  
Armel Dumortier - Administratrice  
Olivier Bontems - Administrateur délégué  
Pierre Vandewattyne - Administrateur délégué

▪ **asbl Bébé Boulot**

Michel Flament - Président

André Delhaye - Administrateur  
Benoît Deschamps - Administrateur  
Ronald Duval - Administrateur  
Emmanuelle Gilleman-Neirinck - Administratrice  
Jean Ronveaux - Administrateur  
Philippe Streydio - Administrateur  
Roby Van Daele - Administrateur

▪ **Comité de Rémunération**

Pierre Wacquier - Président

Marie-Christine Marghem - Vice-Présidente  
Yves De Greef - Vice-Président  
Daniel Westrade - Vice-Président  
Philippe Streydio - Administrateur

▪ **Bureau**

Pierre Wacquier - Président

Marie-Christine Marghem - Vice-Présidente  
Yves De Greef - Vice-Président  
Michel Flament - Vice-Président  
Daniel Westrade - Vice-Président  
Philippe Streydio - Administrateur

- **Direction et administration**

Pierre Vandewattyne - Directeur Général

Armel Dumortier - Secrétaire Générale Direction des Moyens Généraux

Nicolas Plouvier - Directeur Direction de la Valorisation du Territoire

Olivier Bontems - Directeur Direction de l'Équipement et des Infrastructures

## Liste des adjudicataires

Conformément aux dispositions de l'article L1523-13, §3 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, en abrégé CDLD, tel que réformé par les décrets du gouvernement wallon du 19 juillet 2006 - MB 23.08.06 - et du 9 mars 2007 - MB 21.03.07 - qui promulguent :

«la première assemblée générale de l'exercice se tient durant le premier semestre et au plus tard le 30 juin et a nécessairement à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé, lesquels intègrent une comptabilité analytique par secteur d'activité, ainsi que la **liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désigné [...]**».

Considérant la loi du 24 décembre 1993 - MB 22.01.94 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi qu'aux dispositions de l'article 3, § 1er l'AR du 26 septembre 1996 - MB 18.10.96 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, lesquelles imposent :

«le cahier général des charges régit tous les marchés publics dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, est égal ou supérieur à 22.000 EUR [...]

La liste des adjudicataires suivante a pu être dressée pour l'année 2009 :

### Secteur Développement

| TYPE DE MARCHÉ | ADJUDICATAIRE          | MODE DE PASSATION     | DATE D'APPROBATION PAR LE CG | MONTANT TVAC   | TUTELLE                             |
|----------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------|-------------------------------------|
| SERVICES       | COHESIUM               | PROCEDURE NEGOCIEE    | 14.01.2009                   | 62.460 €       |                                     |
| TRAVAUX        | P.PETIT                | ADJUDICATION PUBLIQUE | 11.03.2009                   | 41.840,59 €    |                                     |
| TRAVAUX        | TRAVAUX PUBLICS HUBAUT | ADJUDICATION PUBLIQUE | 08.04.2009                   | 591.660,75 €   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| TRAVAUX        | S.A. WANTY             | ADJUDICATION PUBLIQUE | 08.04.2009                   | 241.468,83 €   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| SERVICES       | INSTITUT JULES DESTREE | PROCEDURE NEGOCIEE    | 08.04.2009                   | 23.000 €       |                                     |
| TRAVAUX        | TRBA                   | ADJUDICATION PUBLIQUE | 13.05.2009                   | 461.137,79 €   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| TRAVAUX        | S.A. DHERTE            | ADJUDICATION PUBLIQUE | 08.07.2009                   | 3.100.575,52 € | <input checked="" type="checkbox"/> |
| SERVICES       | AMENAGEMENT SC         | APPEL D'OFFRES        | 09.09.2009                   | 54.860 €       |                                     |
| TRAVAUX        | CNOCKAERT              | ADJUDICATION PUBLIQUE | 09.09.2009                   | 1.187.633,71 € | <input checked="" type="checkbox"/> |
| SERVICES       | HI-SYSTEM              | POCEDURE NEGOCIEE     | 12.11.2009                   | 43.504 €       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| TRAVAUX        | S.A. SAT               | ADJUDICATION PUBLIQUE | 02.12.2009                   | 323.749,39 €   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| TRAVAUX        | FRANCOIS & FILS        | ADJUDICATION PUBLIQUE | 02.12.2009                   | 288.373,09 €   |                                     |
| TRAVAUX        | COLAS BELGIUM          | ADJUDICATION PUBLIQUE | 02.12.2009                   | 3.610.171,06 € | <input checked="" type="checkbox"/> |



### Secteur Tourisme

| TYPE DE MARCHE | ADJUDICATAIRE     | MODE DE PASSATION                 | DATE D'APPROBATION PAR LE CG | MONTANT HTVA | TUTELLE |
|----------------|-------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------|---------|
| SERVICES       | BRUNO DEHENEFFE   | PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE | 22.04.2009                   | 27.000 €     |         |
| SERVICES       | HELLO AGENCY      | PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE | 11.06.2009                   | 47.600 €     |         |
| SERVICES       | NOUVEAU MONDE DDB | PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE | 11.06.2009                   | 35.000 €     |         |
| SERVICES       | GMT EDITIONS      | PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE | 11.06.2009                   | 33.570 €     |         |
| SERVICES       | B-SIDE            | APPEL D'OFFRES GENERAL            | 15.09.2009                   | 100.000 €    |         |
| FOURNITURES    | AJV               | PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE | 15.09.2009                   | 48.020 €     |         |
| FOURNITURES    | NV JANSSENS       | PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE | 15.09.2009                   | 34.155 €     |         |

### Secteur Crématorium

| TYPE DE MARCHE | ADJUDICATAIRE | MODE DE PASSATION      | DATE D'APPROBATION PAR LE CG | MONTANT HTVA | TUTELLE |
|----------------|---------------|------------------------|------------------------------|--------------|---------|
| FOURNITURES    | SICOM         | APPEL D'OFFRES GENERAL | 19.08.2009                   | 26.375,88 €  |         |
| FOURNITURES    | MC BURO       | APPEL D'OFFRE GENERAL  | 15.10.2009                   | 58.161,50 €  |         |
| FOURNITURES    | WAVE          | APPEL D'OFFRE GENERAL  | 12.11.2009                   | 54.214,66 €  |         |
| FOURNITURES    | MC BURO       | PROCEDURE NEGOCIEE     | 12.11.2009                   | 17.287,00 €  |         |

### Inter-Secteur (décisions entérinées par le Conseil d'Administration)

| TYPE DE MARCHÉ | ADJUDICATAIRE | MODE DE PASSATION | DATE D'APPROBATION PAR LE CG | MONTANT HTVA | TUTELLE                             |
|----------------|---------------|-------------------|------------------------------|--------------|-------------------------------------|
| FOURNITURES    | ELECTRABEL    | APPEL D'OFFRES    | 02.12.2009                   | 505.625,80 € | <input checked="" type="checkbox"/> |
| FOURNITURES    | ELECTRABEL    | APPEL D'OFFRES    | 16.12.2009                   | 736.172,33 € | <input checked="" type="checkbox"/> |

**Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées  
(Décret du 27 mai 2004 modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes en  
vue d'organiser le droit de consultation et de visite des conseillers communaux des communes  
associées).**

Conformément à l'article 16, §1er, du décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes complété par le Décret du 27 mai 2004 :

*«Les conseillers communaux des communes associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion des Intercommunales.*

*Les conseillers communaux des communes associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale.*

*Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.*

*Les modalités des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents sont définies dans le Plan stratégique visé au paragraphe 3. La définition de ces modalités n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux».*

**Consultation de documents.**

**Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes :**

*Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une Intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent Décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.*

*Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.*

*Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'Intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.*

*Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une Intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.*

*L'Intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.*

*Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le Décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'Intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :*

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;*
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;*
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;*
- 4° est manifestement abusive ou répétée;*
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.*

*Le Conseil d'administration de l'Intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'Intercommunale.*

*L'Intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :*

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'Intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une Intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du Décret.

L'Intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

Lorsque la demande est adressée à une Intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent Décret, il peut adresser à l'Intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'Intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'Intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'Intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'Intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du Décret relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une oeuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'Intercommunale spécifie que l'oeuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent Décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent Décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

*Art. 11. Les dispositions du présent Décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une Intercommunale.*

*Les Conseils d'administration et les membres du personnel de l'Intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent Décret.*

*Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le Conseil d'administration de l'Intercommunale.*

*Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.*

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration :*

*Le Conseil d'administration de l'Intercommunale IDETA du 9 novembre 2005 fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :*

*Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :*

- *Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 1 euro + frais de port pour les 10 premières copies. Au delà de 10 copies, 0,5 euro par copie supplémentaire.*
- *Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 2 euros + frais de port pour les 10 premières copies. Au delà de 10 copies, 1,5 euro par copie supplémentaire.*
- *Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.*

*Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :*

- *Sur devis.*

*Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.*

*Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur. Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop perçu.*

## **Visites**

*Les visites des bâtiments et services de l'Intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'Intercommunale.*

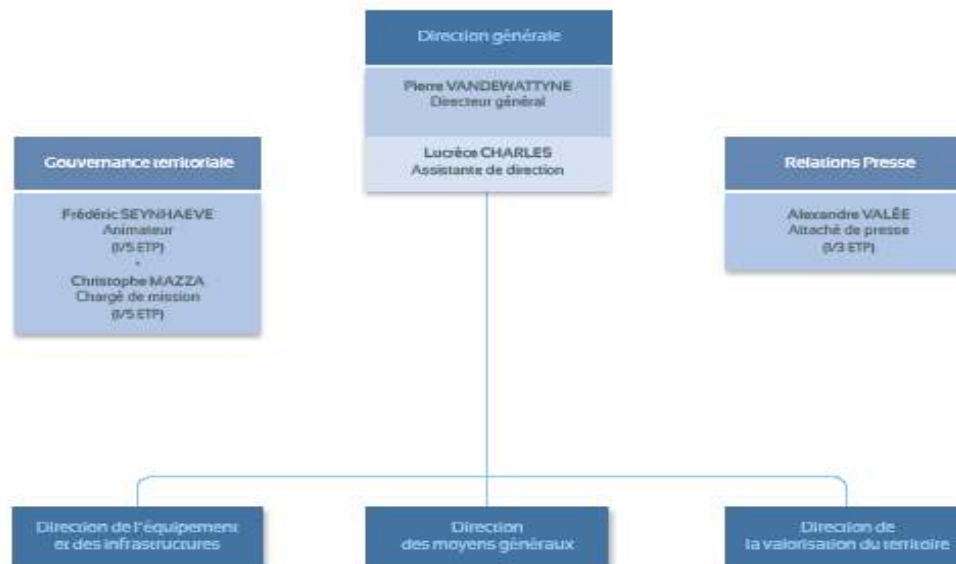
*L'Intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :*

- 1° *est formulée de façon manifestement trop vague;*
- 2° *peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur;*
- 3° *peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.*

*L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.*

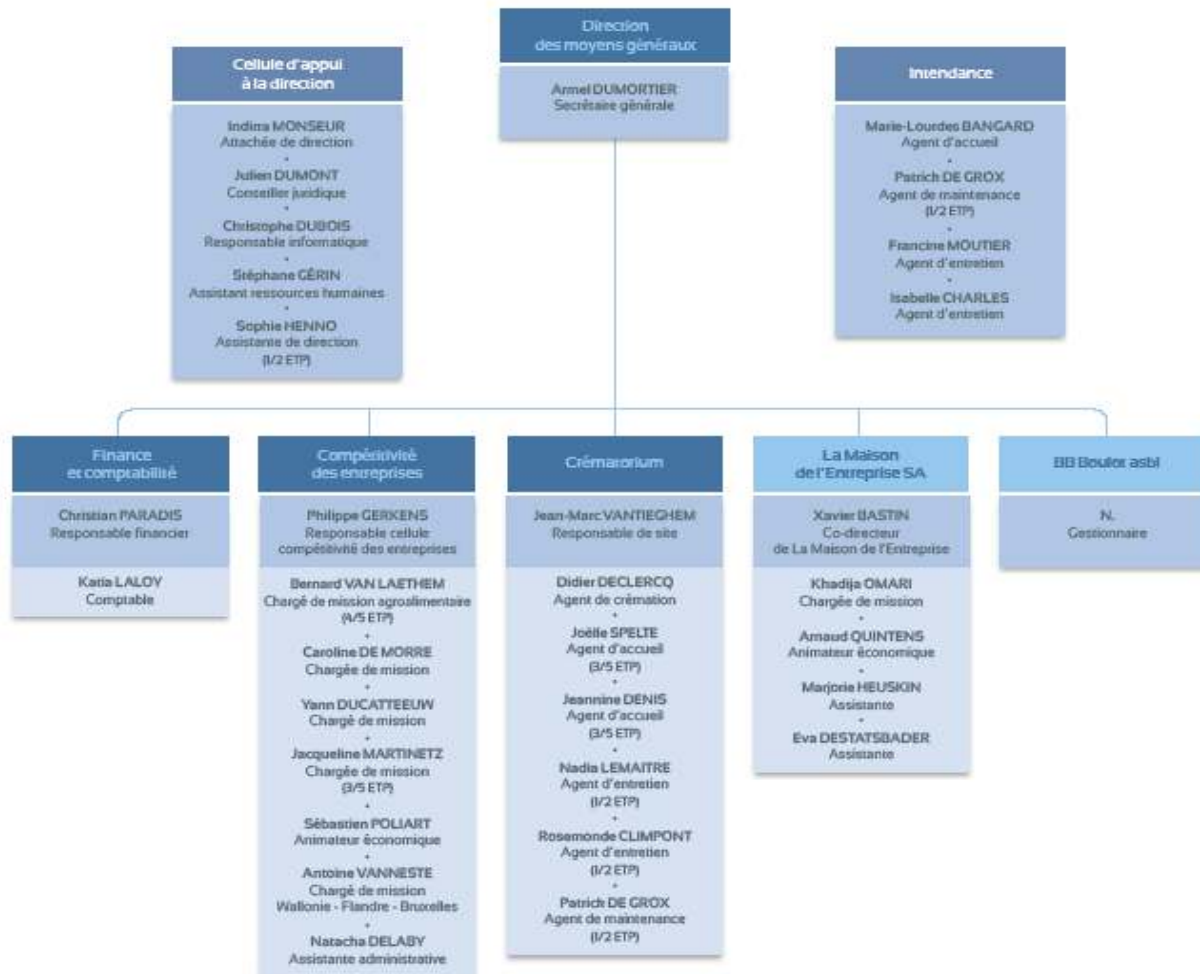
## Organigramme

### Direction générale

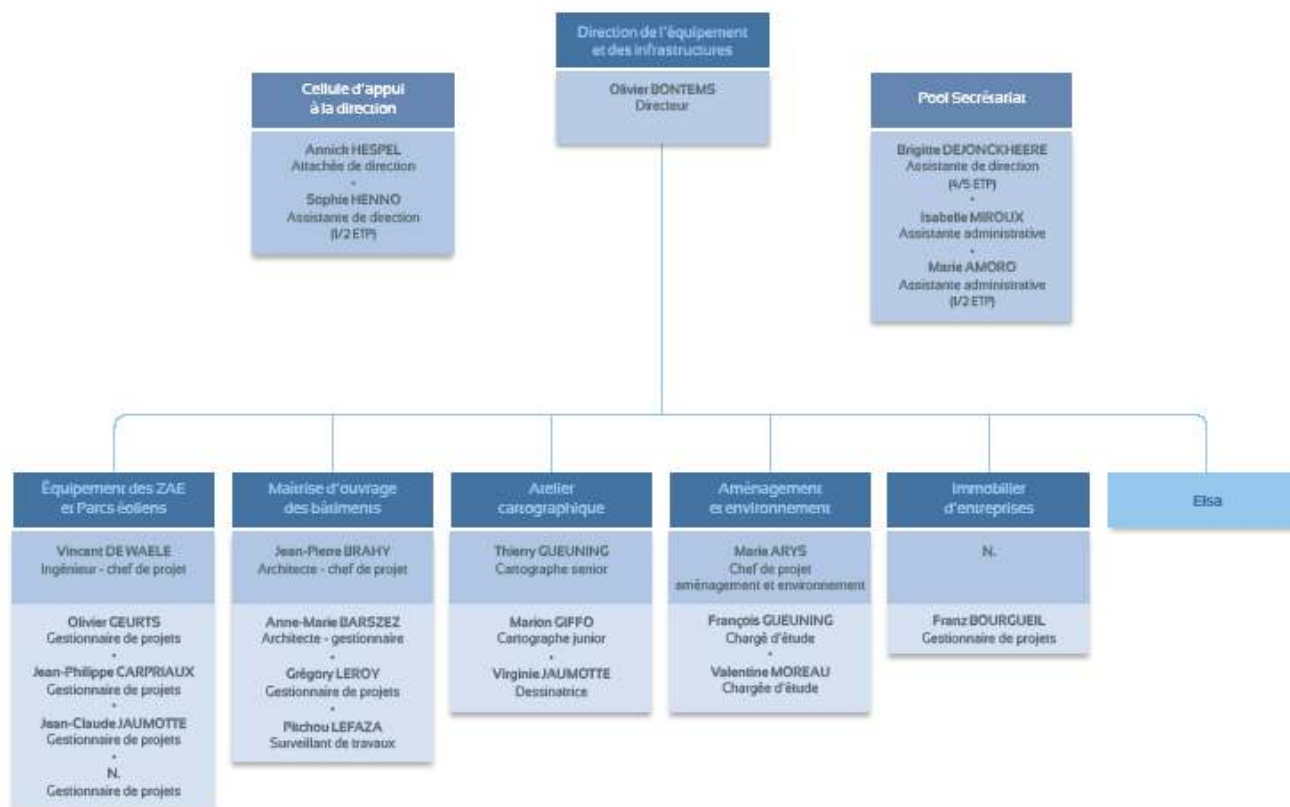




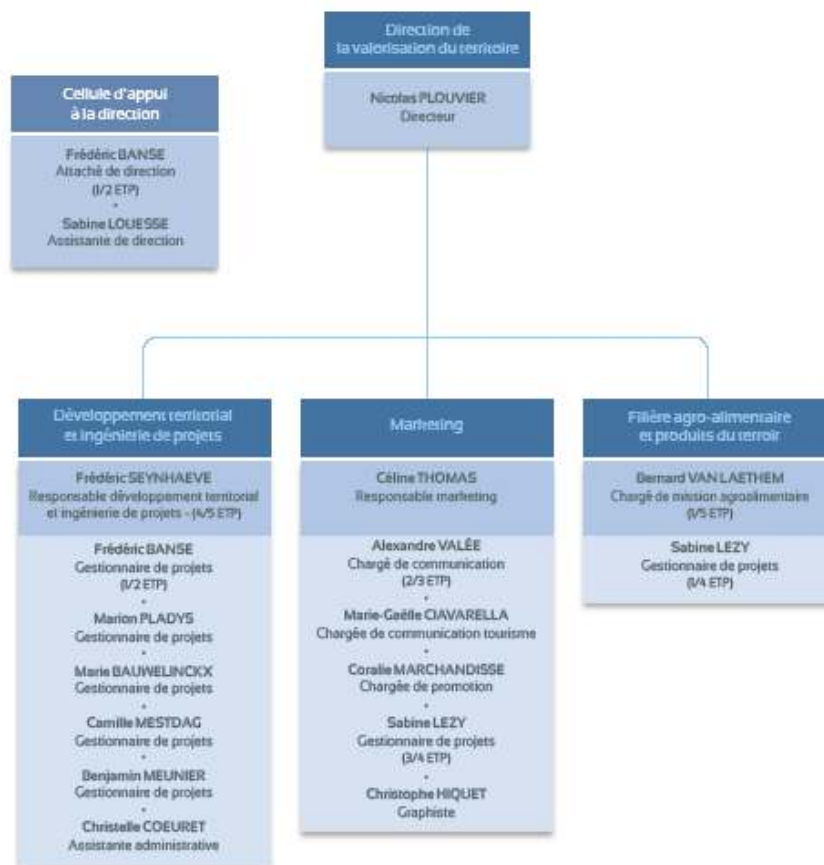
## Direction des moyens généraux



## Direction de l'équipement et des infrastructures



## Direction de la valorisation du territoire



## Comité de direction

